

Entre utopie écocitoyenne et stigmat de l'écoterrorisme : transition écologique citoyenne dans le Marais poitevin et ambivalences de l'action publique



Mémoire de recherche appliquée

Ambre Bernard

**M2 « Politiques européennes et action transnationale (PEAcT », option
« Ingénierie de projet euroméditerranéen (EUROMED) »**

Sous la direction de M. le professeur C. Traïni

**Mémoire réalisé dans le cadre d'un stage de fin d'études, effectué de
mars à août 2023, au Parc naturel régional du Marais poitevin, en
partenariat avec la Chaire Participations, Médiation, Transition de La
Rochelle Université**

Remerciements :

Je tiens à manifester tout d'abord ma reconnaissance à mon directeur de mémoire, M. Traïni, pour ses conseils avisés, et sa disponibilité pour aguiller ce travail. Je voudrais également remercier la direction du Master PEAcT pour sa confiance et son intérêt pour ce travail, ainsi que toute l'équipe enseignante, avec une mention spéciale pour Mme Dakowska, et nos échanges constructifs, ainsi que pour M. Chabert, dont les cours ont contribué à orienter mes choix de professionnalisation. Merci également aux étudiants de la promotion du Master pour cette belle ambiance, entre rires et discussions sérieuses, au sein de laquelle j'ai beaucoup apprécié me trouver ces quelques mois, et où j'ai noué de belles amitiés.

Je souhaite aussi témoigner ma gratitude à mes encadrants et à toute l'équipe du Parc naturel régional du Marais poitevin, pour leur disponibilité, leur confiance et leur accompagnement sans faille tout au long de ces six mois. De même, je remercie les membres de la Chaire Participations Médiations Transitions de l'Université de La Rochelle pour leur accompagnement à distance.

Merci à l'ensemble des personnes rencontrées durant cette mission pour leur accueil, leur intérêt pour mes travaux, ainsi qu'à mes co-stagiaires pour nos moments de partage et leur sympathie.

Enfin, merci à toutes les personnes avec lesquelles j'ai apprécié maintes discussions au cours de ces mois dans le Marais poitevin, région que j'adore découvrir, aux visiteurs et invitées d'un week-end ou plus, à toutes celles et ceux qui ont contribué à rendre cette expérience plaisante, enrichissante et inoubliable.

Table des matières

Entre utopie écocitoyenne et stigmatisme de l'écoterrorisme : transition écologique citoyenne dans le Marais poitevin et ambivalences de l'action publique	0
<i>Remerciements</i> :	1
Avant-propos :	4
<i>Présentation de la structure d'accueil et de la mission effectuée</i> :.....	4
<i>Structure d'accueil</i> :	4
<i>Système d'acteurs de la structure et du stage</i> :	5
<i>Système d'action et contraintes</i> :	6
Introduction générale :	7
1. La participation citoyenne, mot d'ordre de tous les échelons de l'action publique ?	9
1.1. La participation citoyenne : définition, degré et échelles de la pratique	10
1.2. Quel angle participatif au sein du Parc naturel régional du Marais poitevin quels enjeux de gouvernance sur le territoire ?	13
1.3. Quels objectifs à la participation citoyenne dans le contexte de cette mission ?	17
1.4. Entre intérêt et méfiance vis à vis de l'influence potentielle de l'expertise citoyenne : un verrouillage de la participation citoyenne dans l'action publique environnementale ?	20
Conclusion	22
2. Praxéologie des initiatives de transition et étude de leurs rapports avec l'action publique	24
2.1. Eléments de caractérisation et de typologie retenus pour les initiatives citoyennes de transition écologique	24
2.2. Facteurs facilitant l'émergence des initiatives de transition écologique	28
2.3. Facteurs facilitant la pérennisation des pratiques de transition écologique	34
2.4. L'expertise citoyenne : appréhension et compréhension de l'environnement par ses habitants	38
2.5. Expertise citoyenne profane et expertise technique légitime ? Des institutions incubatrices de dynamiques territoriales comme garantes de l'inertie	41
Conclusion	45
3. Des engagements citoyens valorisés par des pouvoirs publics souhaitant en même temps garder le contrôle sur la définition de la transition écologique	46
3.1. De la dénégation à la transition : un cheminement de plus d'un demi-siècle	46
3.2. Une transition par et pour des « technocrates », hors de portée de la société civile ? Etude de l'approche sectorisée dominante de la transition écologique	52
3.3. Etude des positionnements stratégiques de transition écologique de quelques structures de l'action publique : des cadrages socio-économiques publics pluriels pour la transition écologique ?	59

3.4. Entre position d'expertise, de médiateur, et conformation à des impératifs politiques : des Parcs naturels diplomates ?	68
Conclusion	72
4. L'engagement contestataire contre les réserves de substitution : l'écologie au cœur d'une lutte renouvelée, à l'aune des enjeux climatiques, de la définition de la violence légitime	74
4.1 Façonnement anthropique et mise en culture du Marais poitevin, gestion hydrique en contexte de sécheresse et réserves de substitution	74
4.2 Manifestants ou écoterroristes ? Une participation par irruption face au refus du débat démocratique	81
4.3. Défiance et compromis des acteurs engagés dans le militantisme écologique vis à vis des représentants de l'Etat	88
4.4. Le sabotage « écoterroriste » face au capitalisme écocidaire : de nouvelles voies d'action et de contestation ?	92
Conclusion	100
Conclusion générale :	101
Références bibliographiques :	104
Annexes :	108

Abréviations :

PnrMp : Parc naturel régional du Marais poitevin
 EPCI : établissements publics de coopération intercommunale
 SVL : Sud Vendée Littoral
 ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
 ZAD : Zone à Défendre

Avant-propos :

Présentation de la structure d'accueil et de la mission effectuée :

Dans le cadre d'une candidature à l'appel à projet de l'Union Européenne « LIFE Gouvernance Information Climat », le Parc naturel régional du Marais poitevin, par l'intermédiaire de ce stage d'une durée de six mois (de mars à août 2023), a recensé des initiatives de transition climatique, écologique et sociétale sur son territoire. A travers le recensement de ces démarches localisées et en bénéficiant d'échanges avec les divers acteurs impliqués, il s'agit de réaliser un état des lieux d'initiatives favorisant la transition climatique sur ce territoire hétérogène mais aussi de comprendre comment se sont mises en place de telles démarches.

A ces fins, une méthodologie d'enquête mêlant une large part de qualitatif et dans une moindre mesure un aspect quantitatif, permettant un double emploi pour le stage et le mémoire, a été élaborée. L'enquête effectuée au cours du stage s'est donc appuyée sur plus d'une dizaine d'entretiens, 6 visites de terrain avec collecte photographique, un questionnaire semi-directif distribué à plus d'une cinquantaine d'acteurs recensés (sur un total de plus de 80 initiatives identifiées).

Des entretiens complémentaires au sein de la structure d'accueil ont également été utiles à ce travail de recherche.

Les apports de cette mission de recueil d'initiatives citoyennes de transitions sont d'ordre technique, pour l'administration que représente le Parc, et scientifique, dans le cadre d'un partenariat avec la Chaire Participation Médiation Transitions, issue du laboratoire LIENSs (Littoral Environnement et Sociétés) de la Rochelle Université. Ils s'inscrivent dans la perspective de la recherche-action sur la participation citoyenne, notamment afin de saisir comment naissent puis se diffusent des pratiques de transitions, ainsi que leurs liens avec l'action publique. L'objectif final est de donner des bases à une co-construction de la transition écologique et surtout à une résilience sociétale face au changement climatique. Ceci est également un objectif du programme Life soutenu et encadré par l'Union européenne.

Une production finale sous forme d'une cartographie dynamique rassemblant et organisant les données collectées sera mise en place durant les mois de juillet et août, afin de donner de la visibilité, et si possible de l'écho, à ces initiatives.

Structure d'accueil :

Créé en 1979, le Parc naturel régional du Marais poitevin est géré par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion, comprenant les collectivités locales, au sein d'un périmètre classé en raison d'un patrimoine naturel et culturel ou bien de paysages présentant un intérêt singulier.

Une charte contractuelle formalise le périmètre, les communes adhérentes, le projet de territoire du PNR et ses missions.

Ces missions visent un développement harmonieux, respectueux de l'environnement. Elles sont réparties entre plusieurs services qui s'occupent notamment de suivi/réintroduction de la biodiversité endémique, de suivi des normes architecturales et paysagères des sites classés, du suivi des mesures ou projets environnementaux dans le monde agricole, de l'éducation à l'environnement et aux patrimoines des habitants, du développement du tourisme durable, de la valorisation du territoire sur un plan global.

Le PnrMp est implanté dans une aire où les enjeux d'équilibre et de rééquilibrage entre activités humaines, anthropisation et la préservation de la biodiversité ainsi que de paysages remarquables sont cruciaux.

Le Marais poitevin se caractérise par une grande diversité de paysages, aménagés au cours des siècles par l'homme en drainant des espaces maritimes et alluviaux autrefois occupés par les grandes marées et les crues des cours d'eaux.

On y trouve des zones de marais dit mouillé, parsemées d'un labyrinthe de cours d'eau et de terres inondables auquel on accède parfois uniquement en barque, des zones de grande cultures, dites de marais desséché, ainsi que des plateaux calcaires de très basse altitude. Une partie du périmètre du PNR comprend aussi le sud du littoral vendéen. Le PnrMp comprend des sites classés (1 Grand site de France et plusieurs réserves naturelles, ainsi qu'une zone Natura 2000), abritant une biodiversité exceptionnelle et un patrimoine paysager unique, mais aussi des espaces urbanisés, notamment Niort et Fontenay-le-Comte.

Système d'acteurs de la structure et du stage :

Le PnrMp est notamment en lien avec les deux régions (Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine) et les trois départements (Deux-Sèvres, Vendée, Charente-Maritime) sur lesquels il est implanté. Il est également amené à travailler avec les intercommunalités et collectivités comprises (pour tout ou partie) au sein de son périmètre.

Il travaille également avec les antennes locales d'associations de protection de l'environnement comme la LPO, ainsi qu'avec des structures publiques comme les écoles, les organismes publics ou privés de recherche et/ou de protection patrimoniale, notamment pour des missions d'éducation à l'environnement.

Le PnrMp accueille ce stage dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de La Rochelle. La Chaire Participation Médiations Transition, rattachée à cette université, coordonne ce stage à distance, notamment pour les aspects financiers et administratifs, et a pour objectif d'en retirer un apport conceptuel par l'analyse des données rassemblées sur l'étude de la transition écologique (perspective de recherche-action sur sa dimension citoyenne), telle qu'elle est mise en œuvre ou appréhendée par des structures publiques.

Le PnrMp compte près de 40 agents, répartis entre différents services. Cette mission est effectuée au sein du service « Médiation aux patrimoines », en charge de l'éducation à l'environnement, en collaboration avec le service « Cadre de vie, aménagement du territoire »

qui est particulièrement concerné par les enjeux liés à la transition écologique, contexte dans lequel s'inscrit mon stage. L'enjeu de l'adaptation au changement climatique apparaît comme prépondérant dans ce service.

La perspective socio-politique dans le traitement de la préservation de l'environnement semble de plus en plus prise en compte dans l'action des PNR, comme l'illustre la mission de stage, mais elle reste moins importante que l'angle technique et scientifique de la protection de la biodiversité.

Système d'action et contraintes :

Le PnrMp, comme tous les PNR, ne dispose pas de fonds propres et fonctionne avec des subventions régionales, départementales, nationales et européennes, ainsi qu'avec cotisations des communes, des EPCI, des fonds de mécènes ou encore de la Fondation du patrimoine.

Cela conditionne sa capacité d'action stratégique au maintien de bonnes relations avec les représentants des collectivités.

Le PnrMp ne dispose pas de compétences réglementaires mais exerce des missions pour lesquelles il doit jouer un rôle de médiateur entre les habitants, les professionnels, les collectivités et les représentants d'organismes de conservation du patrimoine ou de l'environnement. Il produit également des diagnostics et états des lieux du territoire afin d'orienter les programmes d'action dans le domaine du patrimoine au sens large (environnemental et culturel).

Une spécificité du PnrMp est la marque laissée par la perte de son label dans les années 90, finalement réitéré en 2014. La recherche de crédibilité et la légitimité du Parc, passant par la valorisation de ses actions, sont par conséquent importantes pour la direction générale du parc et sa présidence. Les événements impliquant des élus ou des partenaires financiers sont donc préparés avec soin par les équipes du Parc.

Il faut aussi noter le changement de direction générale du Parc au cours du stage et la volonté concomitante de réorganiser et d'optimiser les postes et les services actuels, notamment avec l'attribution de postes de chef de service.

Introduction générale :

La prise en charge de la problématique écologique est devenue aujourd'hui incontournable dans le domaine politique et social. Cela se traduit par des orientations stratégiques sensibles au sein de l'action publique, mais aussi par des glissements sémantiques successifs au cours des dernières décennies. La mission de stage portant sur un recensement d'initiatives citoyennes de « transition écologique » sur le périmètre du Marais poitevin, il semble utile de relever tout d'abord les ambiguïtés inhérentes à ce terme.

Ainsi, comme on aura l'occasion de l'approfondir dans le développement du mémoire, cette prise en charge a d'abord été nommée « développement durable », puis requalifiée comme « transition » qui fut d'abord seulement « écologique », avant de se décliner sous de multiples formes adjectivales (énergétique, climatique, sociale, solidaire...). On constate une forte tendance d'innovation linguistique de l'action publique (et du secteur privé) en matière d'environnement, avec toute une gamme lexicologique relativement abstraite et malléable, souvent sans objet défini précisément (« développement durable », « soutenabilité », « résilience »...)¹

On montrera ici que la transition écologique est avant tout un terme, sorti d'un contexte initial, qui s'est diffusé et légitimé par la voie politique, renvoyant à une bataille sémantique de légitimité sur la prise en compte de l'écologie par l'action publique. Se substituant au terme développement durable, dont les détracteurs avaient un argumentaire convaincant², le vocable transition écologique s'est largement imposé au sein du domaine politique et au-delà. On cherchera donc à montrer comment « la formule de « transition écologique », aujourd'hui omniprésente dans le langage courant et politique, est le fruit d'un processus de réinvention et de réappropriation de son sens et de son périmètre. »³ Cette terminologie a été presque totalement normalisée au sein de la société, dans les domaines universitaires, de l'entreprise et même sur le plan de la société civile. Nous l'utilisons dans le cadre du mémoire en prenant garde à la polysémie et au caractère indéterminé du terme, en l'entendant, de façon générale, comme une transformation sociétale guidée par des principes écologistes.

On pourra aussi s'interroger : les présupposés et incertitudes autour de ces termes entretiendraient-ils une ambiguïté volontaire de l'action publique dans le domaine écologique ? Il est certain que, de façon globale, l'intensification de la préoccupation environnementale semble en effet de plus en plus déboucher sur des situations conflictuelles entre militants et pouvoirs publics. Dans le Marais poitevin, les conflits d'usage liés à diverses ressources (hydraulique, halieutiques, agricoles...) ne sont pas nouveaux. Au printemps 2023, la manifestation de Sainte Soline contre les réserves de substitution, dénoncées comme instrument de l'agro-industrie accaparant les ressources en eau, a été un des exemples les plus emblématiques de cette gradation, mais la multiplication des actions ponctuelles de désobéissance civile de collectifs et associations écologistes radicaux l'illustrent également.

¹ Theys Jacques, « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires* [Online], Vol. 11, n°2 | Juillet 2020

² Krieg-Planque Alice, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, 2010.

³ Oudot, Julie, et Étienne de l'Estoile. « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 26, no. 1, 2020, p. 14.

On montrera ici comment la conflictualité de plus en plus forte dans le domaine écologique et climatique est issue de l'irréconciliabilité de différentes stratégies et modes d'action face aux crises contemporaines, ces modes d'action divergents contribuant grandement à cette instabilité sémantique que nous évoquions. Ainsi la question de la solution à apporter aux crises climatique et environnementale apparaît comme l'enjeu principal de ces conflits entre action publique et militants écologistes, en particulier dans les manifestations contre les réserves de substitution. Elles illustrent l'affrontement de deux positions et pôles opposés : d'un côté la confiance dans les solutions technologiques et de gouvernance pouvant être mise en œuvre pour s'adapter au réchauffement climatique et à ses conséquences, de l'autre un militantisme affirmant sa volonté de déconsommation, de décroissance, voire de sabotage de la société de consommation mondialisée, dénoncée comme source de la crise écologique.

Les données rassemblées sur les initiatives citoyennes de transition écologique nous permettent, dans une certaine mesure, d'emprunter « la voie du milieu » et d'explorer les pratiques à l'œuvre dans le quotidien de collectifs citoyens et d'habitants, sur le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Néanmoins, on ne fera aucunement abstraction du contexte territorial du Marais poitevin où la lutte des activistes écologistes radicaux, caractérisée comme « écoterroriste » par les pouvoirs public, a récemment semblé prendre un nouveau tournant.

Ce contexte polarisé et conflictuel a d'ailleurs été convoqué à plusieurs reprises par plusieurs acteurs durant les entretiens pour le recensement.

La position du PnrMp, en tant qu'acteur public, ainsi que celle des acteurs impliqués dans le cadre de cette mission de stage, sont analysées pour tenter de comprendre quelle est la prise en compte des savoirs et pratiques citoyennes recensés dans la construction des stratégies territoriales d'action publique environnementale. Au-delà du simple aspect d'inventaire de pratiques et de « compétences citoyennes » il s'agit aussi de s'interroger sur la façon dont le recensement correspond (ou non) à certaines orientations stratégiques pour les administrations concernées. Autrement dit, on se questionnera sur les débouchés concrets de la mission, que l'on peut envisager comme un contexte participatif inversé (faisant « remonter » les compétences citoyennes vers les administrations). Cette mission pourra également être utile au PnrMp et ses partenaires pour identifier des acteurs clés susceptibles de prendre part à de futurs dispositifs participatifs. Enfin et c'est ici l'objet de ce travail, elle permet d'étudier les conditions de possibilité de ces initiatives et les cadres alternatifs de transition écologique dans lesquels elles s'inscrivent.

En constatant un soutien inégal de la part de l'action publique à ces diverses pratiques, ainsi qu'une quasi-absence de prise en compte des démarches les plus radicales, nous avons choisi de nous questionner sur ce point :

Pourquoi certaines démarches citoyennes auront-elles plus de propension que d'autres à bénéficier de soutien de la part des pouvoirs publics?

Nous proposons ici quelques pistes de réponse, dans une réflexion structurée en quatre parties et nourrie par plus de 80 initiatives recensées en six mois sur le périmètre du Marais poitevin, ainsi que par un cadre théorique interdisciplinaire en sciences sociales et politiques

Tout d'abord, on reviendra sur le thème de la « participation » citoyenne, en se demandant dans quelle mesure est-elle devenue un mot d'ordre pour tous les échelons de l'action publique. A l'aide de plusieurs références théoriques, on s'interrogera sur ses applications concrètes dans l'action publique, puisque le stage s'inscrit dans cette perspective.

Puis, en revenant plus précisément sur la mission confiée durant le stage, on relèvera les critères communs et distinctifs des initiatives. On donnera dans cette partie des éléments de typologie permettant de caractériser les initiatives recensées, ainsi que de définir une « expertise citoyenne ». En s'appuyant sur un article des géographes F. Bertrand et E. Richard⁴, on se penchera en détail sur la mission confiée dans le cadre du stage, en cherchant à rendre compte du contexte d'« opérationnalisation des politiques climatiques locales » dans lequel elle s'inscrit.

Dans une troisième partie, nous tenterons de montrer comment la définition de la transition écologique est toutefois, et la plupart du temps, cadrée par une action publique sélective quant au type de participation citoyenne qu'elle entend promouvoir, en s'appuyant sur les travaux de 2020 de J. Oudot et B. l'Estoile⁵, ainsi que ceux de C. Parrod. et al⁶.

Toutefois, on prendra aussi garde à éviter le monolithisme dans la désignation de l'action publique, en donnant des exemples de structures aux postures différentes.

Enfin, dans la dernière partie, la réflexion portera sur les voix contestataires vis-à-vis de l'action publique environnementale.

On se demandera notamment quelle est l'influence de l'échelle nationale sur l'échelle locale de l'action publique, notamment dans traitement des voix contestataires de la transition écologique telle qu'elle est mise en œuvre dans le gouvernement actuel, qui est entré dans un processus de criminalisation des acteurs écologistes radicaux.

1. La participation citoyenne, mot d'ordre de tous les échelons de l'action publique ?

Il convient tout d'abord de revenir sur les mécanismes propres à la participation citoyenne, afin de situer le contexte de la mission de stage. Cela permettra aussi de mieux appréhender son déroulement, ses objectifs et parfois, ses ambiguïtés.

On pourra s'appuyer notamment sur la littérature académique sur la participation citoyenne dont les travaux de Sherry Arnstein, Alice Mazeaud, Magali Nonjon, Phillipe Aldrin ainsi que ceux de Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, afin de comprendre dans quel contexte et types de dynamique s'inscrit la mission d'observatoire d'initiatives citoyennes de transition.

⁴ Bertrand, François, et Elsa Richard. « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, no. 3, 2014, pp. 195-203.

⁵ Oudot, J. & de l'Estoile, É. (2020). La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère. *Regards croisés sur l'économie*, 26, 14-19.

⁶ Parrod Camille, George Emmanuelle, Chaix Christophe et al., « Vulnérabilité et adaptation aux effets du changement climatique dans le Haut-Chablais : enseignements d'une démarche d'accompagnement », *Sciences Eaux & Territoires*, 2020/5 (Numéro hors-série), p. 1g-7.

1.1. La participation citoyenne : définition, degré et échelles de la pratique

Depuis maintenant plusieurs décennies, notamment depuis les années 60, on constate une forte montée en puissance de participation citoyenne dans de nombreux domaines de la vie politique et publique, et dans de multiples contextes géographiques et démocratiques. L'implication des citoyens dans les processus d'élaboration de politiques publiques apparaît comme un mot d'ordre de plus en plus répandu pour les élus et tenants de l'autorité publique.

En France, on peut situer la mobilisation pour la prise en compte de la voix des habitants à la rénovation du quartier de l'Alma-Gare en 1978, à Roubaix, comme l'un des événements fondateur de cette dynamique de démocratie participative, et les années 80 ont été celles d'un accélération de cette diffusion de la démocratie directe, avec l'arrivée au pouvoir du Parti socialiste, mais aussi avec la structuration d'un « marché » de la démocratie participative, mêlant acteurs publics et consultants d'un secteur privé spécialisé dans ce domaine⁷.

Comme l'affirme Eric Tiers, dans un article commentant l'ouvrage de M-H Bacqué et Yves Sintomer⁸, la démocratie participative est loin d'être une idée neuve mais elle connaît des évolutions contemporaines spécifiques. Bacqué et Sintomer la définissent de cette façon : « une combinaison des structures classiques de la démocratie représentative avec des procédures de démocratie directe ou semi-directe dotées d'un pouvoir décisionnel et pas simplement consultatif »⁹.

Au cours des dernières décennies, la démocratie participative a été intégrée dans les réglementations officielles et les pratiques des organismes publics, au point que des chercheurs en sciences politiques comme P. Adrin et N. Hubé qualifient de « participationnisme d'Etat », « la doctrine – qu'elle se manifeste sous la forme d'une conviction, de programmes d'action concrets, d'ingénieries sociotechniques ou de propositions théorico-éthiques – qui défend l'introduction de procédures organisées de délibération, de participation et d'enrôlement d'acteurs non institutionnels dans la production décisionnelle des exécutifs publics »¹⁰.

De son côté, A. Mazeaud remarque que ce « mouvement de standardisation de la participation citoyenne à l'action publique environnementale a été consolidé par plusieurs lois qui, entre 2010 et 2016, sont intervenues pour renforcer les procédures de participation du public. »¹¹

A l'instar de ceux de ces chercheurs, de nombreux travaux académiques, et constats d'échec sur le terrain, ont pu montrer, à plusieurs reprises, que la combinaison entre participation

⁷ Mazeaud Alice, Magali Nonjon, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaine-sur-Seine, Éditions du Croquant, series: « Sociopo », 2018.

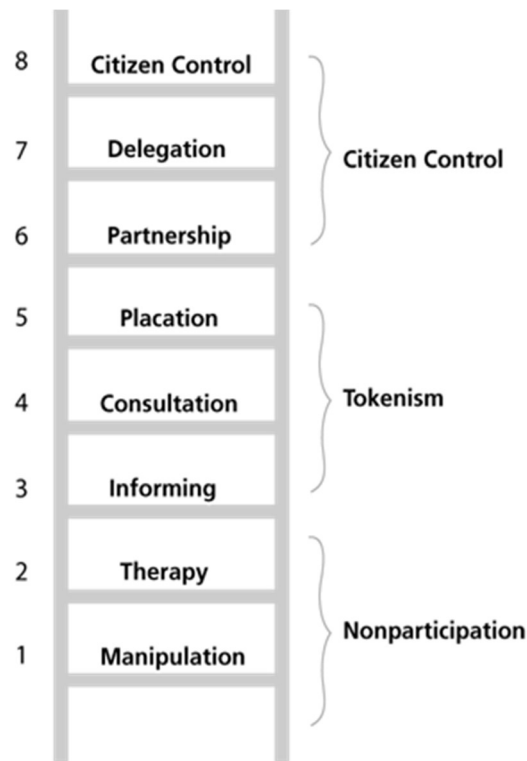
⁸ BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. La Découverte, « Recherches », 2011, ISBN : 9782707157201, commenté dans THIERS Éric, « La démocratie participative : passé d'une illusion ou avenir radieux ? », *Commentaire*, 2012/1 (Numéro 137), p. 260-262. DOI : 10.3917/comm.137.0260.

⁹ *idem*

¹⁰ Aldrin, Philippe, et Nicolas Hubé. « L'État participatif. Le participationnisme saisi par la pensée d'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 015, no. 2, 2016, pp. 9-29.

¹¹ Mazeaud, Alice. « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, no. 3, 2021, pp. 621-637.

citoyenne et démocratie représentative est toujours susceptible de se révéler comme une impossible alchimie, voire un mirage instrumentalisé. Sherry Arnstein a ainsi livré une analyse¹², considérée depuis comme canonique par les chercheurs du domaine, sur les échelles de cette combinaison entre représentatif et participatif. En se basant sur son expérience de la diffusion de la démocratie participative dans les politiques publiques urbaines aux Etats-Unis, elle caractérise 8 niveaux de participation citoyenne, présentés dans le tableau suivant :



Arnstein's Ladder (1969)
Degrees of Citizen Participation

La classification d'Arnstein est très utile pour mettre en perspective de la mission et son approche par les représentants de l'action publique dans le Marais poitevin. On pourra ainsi revenir sur des expériences d'aménagement du territoire mêlant collectivités, services publics et citoyens, en se demandant à chaque fois comment ces expériences peuvent être appréhendées à l'aide de cette échelle des degrés de participation citoyenne.

¹² Arnstein Sherry R. (1969), "A Ladder of Citizen Participation ", Journal of American Institute of Planners, n°35/4, pp.216-224.

On peut d'ores et déjà s'armer des éléments d'analyse des travaux d'Alice Mazeaud¹³, qui montrent que si le domaine des politiques publiques environnementales est ouvert et accoutumé depuis plusieurs décennies à la participation citoyenne, il reste verrouillé à certains niveaux par rapport à des initiatives citoyennes ne s'inscrivant pas dans le cadre idéologique requis. Alice Mazeaud qualifie ainsi d'« institutionnalisation en trompe-l'œil »¹⁴ ce processus par lequel des niveaux de gouvernance de plus en plus importants vont marteler l'importance de la participation citoyenne. Elle observe qu'à partir des années 2000 et jusqu'à maintenant, « le périmètre historique de la participation du public aux décisions environnementales a été considérablement élargi, mais que la portée décisionnelle des dispositifs n'a pas été approfondie ; au contraire les droits des citoyen·nes ont dans ce domaine régressé. »¹⁵

En outre, elle constate également que la normalisation de la participation citoyenne dans la plupart des cadrages de l'action publique environnementale n'a pas eu pour effet de contribuer à une réelle influence des citoyens sur les politiques publiques ou l'issue des projets concernés.

« [...] La participation citoyenne s'est diffusée bien au-delà de son périmètre initial. Elle est devenue une composante à part entière des politiques de transition écologique. Elle a acquis une place dans les discours, les pratiques et les organigrammes des administrations dédiées à la transition écologique. Mais contrairement à ce qu'une analyse en première lecture pourrait laisser penser, cette institutionnalisation ne traduit pas un élargissement et un renforcement de la démocratie environnementale. Elle s'inscrit dans un processus de dépolitisation des questions environnementales et climatiques (Comby, 2015) et d'affirmation de la figure de « l'État mobilisateur » (Lascoumes, Le Galès, 2005). Il ne s'agit pas de permettre à tou·tes de participer à la construction des choix collectifs environnementaux, mais de gouverner la transition écologique en recherchant la participation active des « publics » à des politiques dont les orientations ne sont pas ouvertes à la discussion. »¹⁶

Pourvus de ces références qui appellent à la prudence, voire la circonspection dans l'étude de tout dispositif participatif, nous reviendrons dans un instant sur cette remise en question de la portée décisionnaire de la participation citoyenne.

Mais pour l'heure, relevons, afin d'achever ce moment de définition de la participation citoyenne, relevons également qu'elle se déploie sur une large gamme d'échelles de gouvernance. La convention d'Aarhus, accord international signé par 39 Etats en 1998, consacre la participation citoyenne comme composante de la démocratie environnementale. Avec une institutionnalisation de plus en plus marquée, plusieurs niveaux de réglementation et d'organisation de la démocratie participative existent, allant de l'échelle très large de l'Union européenne jusqu'à celle, beaucoup plus localisée, d'un petit village rural du Marais poitevin.

¹³ Mazeaud, Alice. « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, no. 3, 2021, pp. 621-637.

¹⁴ *ibid.*

¹⁵ *ibid.*

¹⁶ *ibid.*

Ces niveaux d'opérationnalisation de la participation citoyenne, qui peuvent exister indépendamment les uns des autres, sont parfois corrélées dans leur mise en œuvre. Dans le cadre de la mission du stage, on peut observer comment la volonté de l'UE de promouvoir, au sein de ses Etats membres, un fort angle participatif des politiques publiques environnementales, est traduite sous forme de projet concret, par des structures locales telles que le PnrMp. Ainsi, pour de telles administrations, le succès de la candidature à des subventions européennes dépend aussi de l'appropriation de cette injonction *d'en haut* à mettre en œuvre la démocratie participative. Cela impose pour les agents de ces administrations en charge de ces questions de disposer d'une forme d'expertise en matière de participation pour sa réalisation effective, sur le terrain.

1.2. Quel angle participatif au sein du Parc naturel régional du Marais poitevin quels enjeux de gouvernance sur le territoire ?

Comme cela a déjà été mentionné, la mission du stage consistait à mettre en place un « observatoire d'initiatives citoyenne de transition écologique », dans le cadre d'un partenariat entre une Chaire universitaire de recherche sur la démocratie participative et un Parc naturel régional. Cet observatoire est inclus dans un projet de candidature à des fonds européens et remplit plusieurs objectifs, notamment celui d'aboutir à un dispositif permettant une forme de co-construction de l'action publique climatique dans le Marais poitevin. Ce dispositif doit prendre la forme de rassemblements de représentants de la société civile dont une large partie devrait être également composée des porteurs d'initiatives répertoriées dans l'observatoire. Ce projet de candidature au LIFE Gouvernance Information Climat de l'Union européenne inclut le PnrMp ainsi que d'autres collectivités locales, notamment les EPCI et les syndicats mixtes de bassins versants du périmètre du Parc.

Afin de préparer ce dispositif, il était utile en premier lieu d'effectuer un recensement des citoyens déjà engagés dans des démarches répondants aux enjeux climatiques et écologiques. Cela permet d'identifier en amont, avant la mise en place de toute démarche participative, quels sont les acteurs les plus susceptibles de pouvoir apporter un savoir-faire citoyen à l'action publique du PnrMp. Un autre objectif est aussi d'apporter de la matière théorique, issu d'un terrain concret, aux travaux de la Chaire Participation Médiation Transitions, dans une perspective de recherche action sur les dispositifs participatifs portant sur la transition écologique, les éléments moteurs d'engagement dans diverses démarches écologistes ainsi que le lien de ces initiatives citoyennes avec l'action publique.

Une volonté d'inclure les citoyens, habitants du territoire, dans l'élaboration de l'action publique (de la part du PnrMp) s'articule donc avec un intérêt, de la part des deux structures d'accueil du stage, pour un angle critique et réflexif sur la démocratie participative ainsi que sur la prise en compte des compétences de la société civile dans les orientations stratégiques territoriales.

En ce qui concerne le PnrMp, durant l'accomplissement de la mission, on pouvait ressentir une acclimatation relativement récente à ces pratiques de participation citoyenne, qui tranchent avec l'approche traditionnellement descendante des administrations publiques vers les citoyens. Aussi bien dans la redéfinition des termes du stage (transition écologique et climatique) que dans les critères ensuite retenus pour recenser les initiatives, il faut souligner l'autonomie qui

fut accordée dans l'exercice de la mission, probablement à relier en partie à son caractère relativement inédit pour la structure d'accueil.

Cette intuition fut confirmée au cours d'entretiens menés avec des membres de l'équipe du PnrMp : « On part de loin... Il n'y pas beaucoup de Parcs qui sont engagés en faveur du développement de la participation citoyenne. »¹⁷

Plusieurs agents confirment ainsi une observation que l'on peut faire simplement au PnrMp en évaluant les missions et effectifs dévolus aux différents départements opérationnels : les Parcs naturels régionaux sont encore habitués à des modes de fonctionnement où l'approche « naturaliste », par la conservation et l'étude de la biodiversité est très prégnante, notamment dans les budgets alloués aux différents services opérationnels.

Dans le cas du PnrMp l'intégration des citoyens dans les processus d'élaboration et de coordination des politiques publiques des divers acteurs compétents apparaît, pour ainsi dire, brûler une étape. Comme souligné par un.e agent.e du service « Cadre de vie, climat, aménagement » : « Les habitants ne voient pas trop à quoi correspond la structure Parc [...] Il y a une grande part de conscientisation du territoire à faire avant d'envisager participation citoyenne sur les questions liées à son avenir. »¹⁸

Le PnrMp n'est pas « une structure dont les missions sont clairement identifiées par les habitants »¹⁹ d'un territoire hétérogène, qui comprend plusieurs types de réalités socio-économiques, voire socio-anthropologiques, notamment liées à une diversité géographique. Un autre agent, du service « Médiation aux patrimoines » fait ainsi les observations suivantes, qui vont dans le même sens : « Il n'y pas vraiment de culture de la participation. Le contact avec les habitants au niveau du parc est faible. Les enjeux portés par les équipes précédentes étaient de maintenir l'existence du parc en elle-même pour continuer les actions en faveur de la protection au niveau biodiversité, naturaliste... »²⁰

Néanmoins, on relève en parallèle une réelle ouverture au sein de la structure d'accueil vis-à-vis de ces pratiques de démocratie directe, avec des agents, ayant intégré l'équipe au cours de ces dernières années, disposant d'une expérience en matière de dispositifs participatifs, et sensibilisés aux approches contemporaines des enjeux climatiques et environnementaux. Les emplois occupés précédemment par ces membres de l'équipe du PnrMp ont ainsi nourri leur vision de la participation citoyenne et des différentes mises en pratique auxquelles elle peut correspondre :

« J'ai vu beaucoup de dispositifs qui faisaient semblant... J'ai vu aussi des expériences intéressantes qui prenaient en compte l'expertise citoyenne des habitants, plus spécifiquement sur des projets d'aménagement. J'ai bien vu la différence entre les deux, et pour moi la plus-value ; au point parfois de réussir à amener le travail de dialogue dans un contexte d'opposition. Pour moi, cela tient à la sincérité du

¹⁷ Entretien 1

¹⁸ *ibid.*

¹⁹ *ibid.*

²⁰ Entretien 2.

dispositif, qui laisse des marges de manœuvre pour influencer, infléchir, améliorer... »²¹

La participation citoyenne est ainsi conçue par cet agent sous l'angle de la « sincérité », qui dépend notamment des modalités d'organisation mais aussi des dispositions des organisateurs eux-mêmes :

« Que la structure soit privée ou publique, il faut que les personnes en charge des responsabilités acceptent de recevoir la participation citoyenne. Si leur objectif c'est juste que les gens acceptent le projet, si on est trop dans la recherche à convaincre, cela empêche le processus... Pour les élus ou les responsables techniques qui organisent la participation, la perspective de convaincre est différente de celle de construire ensemble un projet.

Donc, en tant que technicien, agent d'une structure comme le Parc, il faut aussi faire prendre conscience aux décideurs qu'il faut assumer l'influence des réalités de terrain que peuvent avoir les citoyens sur le projet, qu'il ne correspond pas à ce qu'il imaginait. »²²

L'implication des citoyens sur le plan décisionnaire dépend donc aussi de l'habilité des partenaires techniques pour accompagner les personnes en charge d'intégrer les avis, savoir-faire citoyens dans les politiques publiques et projets adoptés en fin de processus. Ces personnes sur lesquelles repose cette intégration peuvent être des élus ou des fonctionnaires territoriaux, et certains ne sont pas forcément au fait de ces pratiques de participation citoyenne, comme on le développera dans un instant.

Au PnrMp, les agents interrogés sont aussi amenés à jouer le rôle de « passeurs » auprès de collègues moins familiarisés aux problématiques environnementales actuelles, notamment leur aspect systémique, lié à des mécanismes socio-économiques. Assumer ce rôle demande d'être capable de communiquer ses convictions avec un certain art du dosage et de la diplomatie :

« En tant qu'agent public on doit faire preuve de pragmatisme et de comprendre dans quel cadre on est. Par exemple, moi je trouve un peu gênant de travailler dans l'environnement, de travailler dans le secteur public et de mener des engagements personnels en parallèle, par exemple dans des associations, par rapport à la perception que cela peut avoir d'un côté ou de l'autre.

Dans le type d'emploi que j'occupe, il y a ceux qui essayent de jouer ce rôle-là, ramener ce sujet [des crises climatiques et environnementales] sur le devant de la table... Je ne sais pas si ce qui est attendu de moi,

²¹ *ibid.*

²² *ibid.*

c'est en plus un sujet très transverse, sur lequel travaillent des collègues qui ont des connaissances très poussées dans leur domaine... Donc forcément, il y a aussi une question de sentiment de légitimité à intervenir sur ces questions de climat et d'écologie.»²³

Même s'ils l'expriment de différentes façon, ces agents ont tous deux « pleinement conscience que garder la liberté de ton peut avoir un coup dans une structure publique »²⁴, et l'un d'eux observe aussi que « cette liberté vient du renouvellement des équipes, parfois de la jeunesse, et que le statut contractuel peut être d'ailleurs salvateur pour cette raison, justement parce que ça ménage une certaine liberté. »²⁵

En se servant au mieux des atouts dont ils disposent par leur expérience et leur statut et en nouant des alliances implicites entre eux, ces agents agissent comme « passeur » et « relai » auprès de leurs collègues et leur hiérarchie, contribuant ainsi à la vision stratégique de leur structures en termes de crise climatico-environnementale et ils soulignent les liens entre environnement et participation citoyenne.

« Moi ce qui m'intéresse, c'est la notion de communs... C'est-à-dire le patrimoine en général dans le marais, tous les aspects culturels, paysagers, ce sont des communs mais l'ensemble de tout ça s'effondre si on ne prend pas la mesure des enjeux climatiques qui doivent se traduire par décisions structurelles et conjoncturelles pour changer vite et en même temps changer sur le fond. Pour moi, la participation citoyenne permet d'élaborer des ensemble de données beaucoup plus fiables pour l'aide à la décision. »²⁶

Pour ce qui est de la collaboration du PnrMp avec toutes les structures de gouvernance présentes sur son territoire, la volonté de promouvoir la participation citoyenne dans les politiques publiques environnementales apparaît comme un sujet potentiellement délicat.

D'une part, la « question de l'appropriation du Parc par ses habitants est problématique ; mais les gens ont la même distance par rapport aux communautés de commune. C'est pareil, ils ne voient pas concrètement à quoi ça correspond dans la vie de tous les jours. »²⁷

D'autre part, ce chargé de mission du PnrMp fait aussi la remarque suivante : « Il y a aussi une culture interne à la structure qui s'est installée sur le fait que les élus dans un Parc occupent une place importante. D'ailleurs, eux le voient comme un instrument pour faire avancer leurs idées, leurs convictions, leurs conceptions des projets à mettre en œuvre. »

La composante citoyenne de la candidature au projet LIFE GIC (dont le PnrMp est porteur principal), associée à l'impulsion de l'action publique environnementale qu'elle suppose, favorise sa perception par une part des élus ou directions administratives territoriales comme

²³ Entretien 1.

²⁴ Entretien 2.

²⁵ *ibid.*

²⁶ Entretien 2.

²⁷ Entretien 2.

risque tout autant qu'opportunité. Face à de tels blocages sur lesquels nous reviendrons dans un moment, on comprend d'autant plus que les choix des agents des structures publiques, leurs expériences et connaissances de la démocratie participative soient cruciaux pour la mise en place de dispositifs efficaces.

Les entretiens avec les agents du PnrMp, qu'ils aient été/soient spectateurs, co-organisateurs ou à l'origine de dispositifs participatif, ont aussi permis de mettre en exergue les attendus de l'implication citoyenne prévue dans le projet LIFE Gouvernance Information Climat. L'un des enjeux pour ces agents est d'ailleurs de convaincre le plus grand nombre des détenteurs de l'autorité publique des avantages d'impliquer la société civile dans ce projet. Plusieurs opportunités potentielles émergent ainsi pour les responsables administratifs et politiques.

1.3. Quels objectifs à la participation citoyenne dans le contexte de cette mission ?

La mission confiée par le Parc naturel régional du Marais poitevin s'inscrit dans une conjoncture de refondation de l'action publique environnementale, celle-ci cherchant des solutions à des crises à venir inédites et inévitables. Parallèlement à l'institutionnalisation de la participation citoyenne encore en cours, l'adaptation au changement climatique et à ses conséquences est en passe de devenir le mot d'ordre dominant dans ce secteur. Un débouché potentiel important pour cette mission de stage se trouve dans la constitution d'un répertoire de pratiques (et d'acteurs) correspondant à une transition écologique portée par des membres engagés de la société civile. La mise en place d'un observatoire de ces démarches, dont le présent mémoire contribue d'ailleurs à l'analyse, sera une base sur laquelle pourra se constituer un Parlement climatique.

Toutefois, l'objet de cette partie est de relever comment cet observatoire aura également, et indépendamment de l'aboutissement du dispositif participatif, son utilité propre pour le PnrMp Répertorier les initiatives citoyennes, notamment par l'édition d'une cartographie interactive présentant ces démarches, permet tout d'abord à la structure d'affiner sa connaissance du territoire et de ses habitants.

Ce recensement compile aussi une multitude de savoirs citoyens, divers types de projets et d'expériences esquissant des modes de vie possibles, le tout formant une expertise citoyenne dans le domaine de démarches collectives en faveur de l'environnement sur des thèmes variés et complémentaires : l'énergie, la mobilité, l'agriculture, l'alimentation et la consommation écoresponsables, la préservation de la biodiversité, le tourisme durable...

Tous ces projets font autant de compétences citoyennes, sur lesquelles les autorités publiques peuvent s'appuyer pour élaborer leurs propres programmes, notamment dans le cadre spécifique de la transition écologique, où la société civile (du moins une partie concernée par les enjeux écologiques contemporains, est souvent plus active) souffre de moins d'inertie et d'atavismes. Ainsi, en l'occurrence, la prise en compte des savoirs citoyens dans l'action publique se fait d'abord de manière indirecte, par le biais du recensement, et sans associer à la décision la société civile. Ces projets citoyens rassemblés dans l'observatoire sont conçus

comme des pistes pour mettre en œuvre l'« adaptation et atténuation »²⁸ du changement climatique, de plus en plus requis dans les directives des autorités publiques finançant les Parcs naturels régionaux, comme les régions ou l'Union Européenne.

Au terme de la mission, la base de données constituée rassemble des expériences citoyennes fructueuses, inspirations potentielles pour le PnrMp ainsi que ses collectivités partenaires. Inventorier ces projets permet de les valoriser et éventuellement de les répliquer. Les différentes dynamiques propre à l'« essaimage » des structures publiques dans le domaine environnemental sont analysées en ces termes par D. Lapostolle et A. Roy :

« Les pouvoirs publics favorisent une dissémination par la normalisation et la standardisation des pratiques par les appels à projets et le financement d'organisations de l'économie sociale et solidaire reconnues qui accompagnent des porteurs de projets. Celles-ci, quasi-déléataires de service public, servent d'intermédiaire entre les institutions et les initiatives locales. Pour les activistes du « faire » qui arrivent à se saisir de ces opportunités, cela donne des moyens financiers pour expérimenter. La recherche de fonds publics relève finalement d'une forme d'enquête experte qui met en cohérence les envies et valeurs d'un collectif citoyen ou associatif avec les objectifs d'une institution ».²⁹

Après avoir identifié ces expériences menées au sein de la société civile, les pouvoirs publics, dont le PnrMp est à la fois un représentant et un instrument coordinateur, sont en mesure d'apporter plusieurs formes de soutien à ces initiatives, allant de la simple mise en lumière au soutien financier, en passant par des appuis techniques ponctuels. Dans certains cas, les projets citoyens sont mis en place avec des partenaires publics, comme cela a pu être le cas dans certaines initiatives recensées auxquelles des agents du PnrMp ont participé depuis le début, dans le cadre de leurs missions. Plusieurs initiatives du répertoire ont émergé dans le cadre de partenariats entre acteurs civils et publics, notamment des mairies.

Lapostolle et Roy soulignent qu'un soutien public peut être un facteur clé dans la persistance d'un projet citoyen, de même que l'intermédiation par des structures affiliées à l'ESS³⁰ ou des structures publiques comme un Parc naturel régional, favorisent également la navigation dans le jeu institutionnel.

Néanmoins, Lapostolle et Roy nous invitent d'emblée à relativiser le gain sur le long terme que représente ce soutien public : « le risque de domestication institutionnelle de ces initiatives est admis. S'y ajoutent le manque de financements publics (notamment avec la fin des contrats aidés et l'arrêt des subventions de fonctionnement) et le manque de compétences administratives pour les obtenir. »³¹

²⁸ L'« adaptation et l'atténuation » sont des termes apparaissant dans le fléchage du projet LIFE de l'Union Européenne, et plus largement qui se diffusent au sein de l'ensemble des politiques environnementales des pays européens.

²⁹ Lapostolle Dany et Alex Roy, « L'essaimage : une pratique d'enquête au service d'une transition écologique par le bas », *Développement durable et territoires* [Online], Vol. 13, n°1 | Juillet 2022.

³⁰ Economie sociale et solidaire.

³¹ Lapostolle Dany et Alex Roy, *ibid.*

La collecte de l'expertise citoyenne dans la sphère institutionnelle est encadrée par des obligations techniques, voire pragmatiques, ce qui exclut certains niveaux de radicalité dans la prise en compte de l'action citoyenne environnementale, pourtant au cœur de la mission. Ainsi, les porteurs d'initiatives retenues doivent pouvoir être conçus par les différents acteurs publics comme des alliés potentiels, ou du moins, disposés à entrer dans un processus de dialogue avec de tels acteurs.

On pourra approfondir par la suite sur la transmission et la diffusion des savoir-faire citoyens dans le Marais poitevin, qui pourrait aboutir à la sédimentation d'une « action collective translocale »³², mais apparaît tout de même guidée par des principes cadrant la définition de la transition écologique.

Somme toute, malgré sa vocation à préfigurer des rassemblements pour impliquer les habitants du territoire dans la formulation des politiques publiques environnementales, par ses objectifs, ce recueil d'initiatives se rapproche des sciences participatives, mais, peut-être faute de culture participative, s'éloigne de la démocratie directe en tant que telle.

Comme l'explique l'un des agents du PnrMp en charge du projet LIFE GIC, l'objectif est davantage, en l'état actuel des choses, de « nourrir les décideurs de l'expertise citoyenne », pour qu'ils puissent s'appuyer sur tous les type d'expertise pour prendre des décisions, à la fois sur l'expertise technique mais aussi expertise d'usage ». Ainsi, le « rôle du technicien est donc de recueillir cette expertise, qui ne peut être que celle des habitants, car on parle justement d'habitabilité du territoire, de la question de préservation des ressources, de la survie tout simplement... »

Un débouché potentiel et apport intéressant pour le PnrMp consiste en l'intégration de cette expertise empirique dans les orientations stratégiques de la structure, d'autant plus avec la révision de la charte à venir au cours des prochaines années. L'un des enjeux du projet LIFE GIC est de créer une culture de la participation citoyenne pour améliorer le dialogue territoire entre institutions et habitants :

« Je pense que le LIFE GIC est un premier pas pour commencer à avoir l'habitude, intégrer cette question de la participation citoyenne dans les rouages techniques des structures publiques. C'est quelque chose de nouveau, trop nouveau... Je pense que je ne devrais pas être le seul à être garant de ces pratiques de participation qui sont méconnues par certains agents.

Mais parce que pour l'instant, faire de la participation, ça ne se voit pas, donc il faut le faire voir et que tous les habitants sachent que c'est une réalité qui peut monter en puissance, dans ce cas avec le LIFE GIC qui est un bon tremplin pour cela. [...] Si nous sommes retenus, le projet va nous obliger à faire ce qu'on dit : on ne peut pas transformer une action en une autre, il y aura une supervision de l'Europe. Finalement, ce chemin de construction du life, c'est peut-

³² *ibid.*

être comment on va réussir vraiment à concrétiser les choses sur le plan des habitants et de l'écologie. »³³

Il est incontestable que la présence de l'Union européenne contribue en l'occurrence à étendre la culture participative tout en permettant d'y allouer des moyens.

Toutefois, comme l'indiquent Lapostolle et Roy, « l'avènement d'une ingénierie de la transition par l'essaimage tarde à se structurer faute de politique institutionnelle et de moyens budgétaires dédiés ». De plus les moyens alloués ne sont jamais ou très rarement acquis sur le long terme, et parfois insuffisants. Il s'agit d'un constat partagé par un chargé de mission du PnrMp : « on en revient toujours à cette question des moyens pour ça soit efficace, à l'écart entre les ambitions telles qu'affichées et leur traduction opérationnelle qui est encore en cours de construction. »

Il semble bien qu'il existe, sur plusieurs plans, une forme de verrouillage de la participation citoyenne à la construction de l'action publique environnementale.

1.4. Entre intérêt et méfiance vis à vis de l'influence potentielle de l'expertise citoyenne : un verrouillage de la participation citoyenne dans l'action publique environnementale ?

Tout d'abord, on constate la difficulté à mettre en place un dispositif participatif, malgré une appropriation de la pratique par les institutions supposément actée depuis plusieurs décennies. Il est étonnant de noter que les établissements publics et collectivités territoriales du Marais poitevin n'y paraissent pas complètement familiarisés.

Ensuite, on remarque que dans l'identification des partenaires issus de la société civile, à commencer par celle des porteurs d'initiatives de transition écologique, le cadrage privilégié favorise la fédération de citoyens (pré)disposés à coopérer avec les pouvoirs publics.

Dans le cas de la mission de stage, il est apparu clairement que définir les modalités d'un dispositif participatif est loin d'être simple, en particulier lorsque cette définition s'effectue en concertation avec différentes structures publiques (6 EPCI et les organismes GEMAPI qui sont potentiels co-bénéficiaires du LIFE GIC). Au cours des réunions de travail concernant le projet LIFE GIC, l'idée d'un Parlement climatique a été introduite par un agent du PnrMp :

« Le cœur du problème, c'est que les gouvernances en place ne sont pas satisfaisantes, parfois elles ne fonctionnent pas. Sur des enjeux prégnants liés au climat, cela se joue en plus à des échelles de gouvernance complexes. Cette logique d'agora, de parlement pourrait être un instance de plus pour faciliter l'action.

Normalement, ce n'est pas prévu pour être consultatif, mais plutôt qu'il y ait des représentants de la société civile qui soient élus, qui siègent aux côté des décideurs et pratiquent la co-construction. Pour autant, il reste à la charge des décideurs, à la bonne échelle, de décider.

Au niveau de ce que va apporter ce Parlement, pour moi, c'est la force de frappe qui importe, au-delà de la simple production d'un rapport, on

³³ Entretien 2.

a essayé de travailler au fait qu'il puisse y avoir des moyens radiophonique, video, qui restituent ce qui s'y passe, pour ce soit accessible le plus largement possible »³⁴

Si au départ, bien présente est la volonté de donner au dispositif un pouvoir d'influence, remarquons pourtant que les habitants ne sont pas conviés aux réunions de préfiguration du Parlement climatique du Marais poitevin. L'une des raisons à cela tient certainement à la volonté de ne pas ajouter encore d'atermoiements aux débats sur la portée et l'organisation du dispositif entre les différents acteurs administratifs du territoire. La complexité du maillage administratif du périmètre du PnrMp rend complexe la recherche de consensus sur ce point.

En outre, certains organismes publics souhaitant conserver leurs prérogatives en matière de décision et d'élaboration des actions menées sur le territoire, une composante citoyenne dans les décisions peut leur faire craindre la perte de leur prééminence. Plus cette composante s'oriente vers une forme de co-construction, plus elle est aussi fortement susceptible de venir transformer leurs habitudes de fonctionnement.

Alice Mazeaud, reprenant l'expression de Lascoumes et Le Galès, observe d'ailleurs que, dans ses applications actuelles, « la participation des citoyen·nes est avant tout un instrument de gouvernement caractéristique d'une figure de l'État, centrale dans l'action publique environnementale : "l'État mobilisateur" » . Ainsi, elle affirme que l'évolution de la démocratie participative s'oriente vers une forme de recherche d'alliance pour l'accomplissement de politiques prédéfinies, au moins dans les grandes lignes : « il ne s'agit plus de participer à la discussion sur les principes d'actions, mais de participer à l'exécution de l'action publique. » Comme le remarque également A. Mazeaud, les dispositifs de participation citoyenne sont souvent délimités pour contenir, voire résorber, les thématiques hautement conflictuelles.

« L'élargissement du périmètre de la participation du public est allé de concert avec une entreprise, politique et juridique, de limitation de la portée décisionnelle des procédures participatives. Au nom de l'efficacité, le législateur comme le juge s'efforcent de priver les procédures participatives de leur « venin contentieux » (Struillou, Hutten, 2020) en évitant qu'un vice de procédure concernant une concertation n'entraîne l'annulation du projet concerné, et donc en se limitant à sanctionner les entraves trop manifestes au droit à participer. Les possibilités de contester certains projets susceptibles de porter atteinte à l'environnement se sont ainsi considérablement réduites. »

En ce qui concerne le projet de « Parlement climatique » pour la candidature au LIFE GIC, les modalités pour rendre le dispositif fonctionnel sont identifiées par les acteurs administratifs rencontrés. Elles font l'objet de débats, parfois de refus et de suspicion de la part de certains acteurs publics, concernant l'influence que tel ou tel choix pourrait donner au dispositif. En se référant à l'échelle de Sherry Arnstein citée plus haut, on remarque que le niveau maximum d'implication citoyenne envisagé consiste en un « partenariat » entre société civile et

³⁴ Entretien 2.

institutions publiques, loin d'un « contrôle citoyen » intégral. Certains co-organisateurs sont plutôt en faveur d'un dispositif relevant de la « consultation ».

S'il est encore trop tôt dans la procédure participative pour avancer qu'on se trouve devant un cas de participation « bridée », il faut cependant reconnaître que ces luttes d'acteurs co-organisateurs du dispositif, bien visibles lors des réunions de travail, révèlent qu'il s'agit bien d'une issue éventuelle. Il est peut-être trop tôt pour dire si ce contact effectué par P. Aldrin et N. Hubé s'applique entièrement dans le cas de la mission de stage effectuée, mais il permet de caractériser des « mécanismes » à l'œuvre :

« Façonnés par les institutions du pouvoir, opérationnalisés à travers des procédures fortement encadrées, les concepts de « société civile », de « participation » et de « gouvernance » ne possèdent pas toujours la force émancipatrice ou démocratique que leur attribuent les théories du « bon gouvernement ». Les *mécanismes*³⁵ qui produisent cette situation sont connus : sélection (voire création ex nihilo) de partenaires compatibles avec l'ordre politique en place ; effacement en tant que tels des partis et des syndicats ; recours à des ingénieries participatives ayant fait leur preuve en matière de génération de consensus ; protocole et administration très stricte des prises de paroles ; contrôle institutionnel de la production et de la publicisation des résultats de la concertation. La procéduralisation des débats euphémise et tente de neutraliser jusqu'aux clivages sociaux, qu'ils soient économiques, idéologiques, culturels, ethniques ou religieux (G. Gourgues) de sorte à dissiper les incertitudes quant à d'éventuels détournements protestataires. »³⁶

Néanmoins, on note que l'engagement d'acteurs publics pour un dispositif influe sur les stratégies publiques vient contrebalancer, sans parvenir à la résorber véritablement, cette volonté indéniable d'alléger le poids décisionnel du futur « Parlement climatique » en construction.

Conclusion

Dans la sphère environnementale, la volonté de recourir à la participation citoyenne pour constituer de nouvelles politiques publiques apparaît liée à l'incertitude sur l'avenir climatique et écologique des modèles socio-économiques dominants. La mission confiée durant le stage révèle, aussi par l'autonomie et la marge de manœuvre dont j'ai disposé pour l'accomplir, que l'angle opérationnel et participatif de la transition écologique n'est pas encore évident à concevoir pour une partie des pouvoirs publics des territoires ruraux. La participation citoyenne à l'action publique environnementale n'est pas entièrement institutionnalisée dans des

³⁵ c'est nous qui soulignons.

³⁶ Aldrin, Philippe, et Nicolas Hubé. « L'État participatif. Le participationnisme saisi par la pensée d'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 015, no. 2, 2016, pp. 9-29.

structures localisées, accoutumées à des modes de fonctionnement plus classiques, comme les Parc naturels régionaux ou certains EPCI.

En évoluant dans un tel environnement, on peut noter que les structures publiques, portées par les convictions de leurs agents, peuvent s'engager dans des projets ambitieux, sur le plan de la participation des citoyens et sa portée d'influence. Ces agents ont à la fois conscience, d'une part, des insuffisances de l'action environnementale sur le plan sociétal, et d'autre part, de la force de l'inertie propre aux institutions publiques dans la vitesse requise pour agir.

Ces projets sont représentatifs d'un mot d'ordre participatif continuant à se diffuser, par l'intermédiaire d'institutions influentes, comme on peut le voir avec le volet participatif obligatoire pour candidater au programme Life Gouvernance Information Climat de l'Union Européenne. Sur le plan décisionnel, les aboutissements de cette impulsion participationniste dans le Marais Poitevin restent pour l'instant fortement limités, voire redoutés par certains représentants de l'action publique, cherchant à conserver leurs prérogatives de prise de décision.

2. Praxéologie des initiatives de transition et étude de leurs rapports avec l'action publique

La question sous tendant cette partie peut se formuler ainsi : y a-t-il des initiatives plus autorisées, encouragées, crédibilisées ou valorisées (voire répliquées) que d'autres par les divers maillons de l'action publique ?

Il s'agit donc ici à la fois de dresser une typologie d'initiatives et de relever les éléments principaux permettant leur acceptabilité par les pouvoirs publics. Une hypothèse que cette partie entend clarifier est la propension à l'exclusion ou la mise à l'écart par rapport aux institutions de certains types initiatives, en raison d'un caractère écologiste radical qui leur est associé.

On se propose pour y répondre de réaliser une analyse plus détaillée des données rassemblées durant le recensement des « initiatives citoyennes de transition écologique », guidée par l'argumentation ci-dessous :

On explorera tout d'abord les critères retenus pour constituer le répertoire d'initiatives. On s'interrogera sur le qualificatif « citoyen » de ces initiatives, en relevant les différentes structures porteuses d'initiatives ainsi que l'impact d'une structuration donnée (association, collectif, entreprise...) sur la portée des actions ou le lien avec l'action publique.

Ensuite, on se demandera comment émerge une pratique collective de transition écologique et comment se pérennise-t-elle, en identifiant des facteurs favorisant et des facteurs limitants. Enfin, on relatera les positionnements de l'action publique par rapport à ces initiatives.

2.1. Eléments de caractérisation et de typologie retenus pour les initiatives citoyennes de transition écologique

La mission de stage, dont nous avons présenté le contexte et les objectifs, a tout d'abord consisté à définir précisément les initiatives citoyennes de transition écologique, notamment en formulant des critères de sélection. Ceux-ci ont été déterminés de façon relativement autonome, tout en gardant à l'esprit les impératifs propres à la structure d'accueil, sur le plan politique³⁷ et technique. Le recensement s'est tenu durant 4 mois et demi (sur les 6 du stage) et sans prétendre à l'exhaustivité, il comptabilise plus de 80 initiatives au sein du périmètre du PnrMp ou dans les communes limitrophes.

Les critères obligatoires auxquels ces initiatives devaient correspondre étaient les suivants :

- avoir une ou des actions identifiées contribuant à la transition écologique et faisant figure de principe cardinal et moteur pour l'initiative.
- s'inscrire au-delà d'une optique de sensibilisation et promouvoir la mise en mouvement, l'action concrète, en s'inscrivant pleinement dans la *pratique* de la transition écologique, dans une dimension d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique.
- promouvoir une dimension collective dans la mise en œuvre de la démarche, au-delà d'une échelle individuelle ou familiale.

³⁷ dans le sens des relations institutionnelles qu'entretiennent le PnrMp et d'autres structures.

- comporter une large part d'implication citoyenne dans la création, la gestion ou le développement de l'initiative (ce qui exclut les projets portés exclusivement ou en majorité par des collectivités, des sociétés privés).
- s'inscrire dans le temps long, avec une volonté de pérennisation des pratiques.

A ces exigences nécessaires à l'intégration dans le recensement, s'ajoutait ce critère préférentiel :

- avoir une action en faveur de la diffusion de pratiques contribuant à la transition écologique (savoir-faire, formation, éducation à l'environnement, échanges entre pairs, événementiel et communication autour de l'initiative, portes ouvertes, cafés associatifs...)

Ces critères ont été réfléchis de façon à orienter la sélection des initiatives vers le champ pratique, d'actions concrètes et collectives en faveur de l'environnement, vouées à s'ancrer sur la durée. Ils présupposent chez les porteurs d'initiative une conscientisation des crises climatique et environnementales, ainsi que leur origine anthropique. Ils cherchent, en ciblant l'angle des modes de vie, à faciliter l'identification de démarches pouvant incarner des pistes pour entrevoir une transformation sociétale des comportements quotidiens. Le critère préférentiel vient compléter les prérequis obligatoires, en appuyant sur cette dimension de transformation par la diffusion. Comme mentionné en introduction, l'emploi du terme transition écologique dans ce présent mémoire, comme dans ces critères, doit être compris dans ce sens large de changements sociétaux dont on ne connaît ni l'ampleur, ni la temporalité³⁸.

Sur le plan des personnes et structures porteuses d'initiatives, le qualificatif « citoyen » a été à l'origine de questionnements sur sa signification, en interne mais aussi de la part des acteurs recensés. Une acception large du terme a été choisie, afin de ne pas exclure les micro et petites entreprises, ainsi que les démarches accompagnées par les pouvoirs publics, mais s'inscrivant dans les critères détaillés ci-dessus.

Le caractère « hybride » de plusieurs initiatives du recueil final a confirmé l'intérêt de cette acception élargie.

On se propose d'établir une première classification des initiatives, en se basant sur une rapide étude quantitative des données rassemblées. Cela pourra aussi contribuer à donner un aperçu, ou même un panorama, plus tangible de la mission de recensement. Plusieurs sous-ensembles se détachent dans ces 80 initiatives identifiées.

Au niveau structurel, on dénombre 19 associations, 12 Amap (associations de maintien de l'agriculture paysanne), une quinzaine de microentreprises ou petites entreprises, 6 centres socio-culturels, 1 foyer d'éducation populaire, 1 parc ornithologique, 1 ferme pédagogique, 15

³⁸ Nous reviendrons dans la partie suivante sur les implications de cette expression, son contexte idéologique et ses usages au sein de la sphère politique et entrepreneuriale.

entreprises agricoles, 1 radio d'information locale en cours de création, 2 tiers-lieux/écolieux, 1 société citoyenne de production d'énergie éolienne, 1 habitat participatif, 1 festival thématique sur l'environnement et la littérature, 5 initiatives portées à la fois par le secteur public et des citoyens (rassemblés sous forme de collectif, de conseil de quartier, ou encore simplement bénévoles).

Les initiatives ont été classées selon des catégories générales, notamment afin de faciliter leur organisation dans la cartographie finale.

- Écologie et environnement
- Agriculture et alimentation
- Énergie et technologies
- Soins personnels et produits cosmétiques.

Sur le plan des actions, 7 de ces initiatives consistent à gérer collectivement des jardins partagés, dont une démarche autodéfinie par l'association porteuse comme un « incubateur de jardins partagé », destinée à faciliter la diffusion de ces lieux et pratiques sur la commune de La Rochelle.

Plusieurs associations mènent des actions en faveur de la protection de la biodiversité : protection des pollinisateurs, replantation...

Certaines entreprises, comme le parc ornithologique des Oiseaux du Marais poitevin, ou encore La Ferme du Marais poitevin ont également des actions quotidiennes allant en ce sens de la préservation de la biodiversité locale, sauvage ou domestique.

On remarque que les Amap sont bien représentées et quadrillent de manière assez homogène le territoire du PnrMp, qui est majoritairement rural et connaît encore une forte activité agricole. Les diverses entreprises agricoles apparaissant dans le recensement, loin d'être exhaustivement représentées, ont des pratiques respectueuses de l'environnement, et sont pour la plupart certifiées en agriculture biologique, ou en cours de conversion.³⁹ Une association rochelaise, se décrivant comme une ONG, organise du transport de fret à la voile, permettant d'acheminer des produits depuis l'Amérique du Sud de façon totalement neutre en carbone.

4 démarches (2 micro-entreprises, 1 démarche de composteurs collectif sur la commune de Fontenay-le-Comte et 1 collectif de citoyen impulsé par le Sycodem⁴⁰) cherchent à promouvoir, former et faciliter grâce à des astuces et/ou objets du quotidien des pratiques « zéro déchet ». 1 démarche zéro déchet, consistant en une société de livraison de produits en vrac à domicile, dans la périphérie de La Rochelle, a été contrainte de cesser son activité en cours de démarrage, faute de rentabilité suffisante.

Enfin, certaines initiatives sont davantage centrées sur les habitats écologiques. Les démarches vont de premières expériences de mutualisation (des appareils électroménagers, du potager, des

³⁹ ces entreprises sont au nombre de 15 dans le recueil, mais potentiellement beaucoup plus nombreuses sur le territoire.

⁴⁰ Syndicat de collecte et de tri des déchets et ordures ménagères du Sud Vendée.

espaces de vie), à mi-chemin entre colocation et vie en commun, jusqu'à la création d'éco-lieux hybrides et holistiques, à l'instar d'une maison éco-construite, autonome en énergie, sur un terrain partagé avec divers types d'habitats légers (tiny-house, yourte...), et des espaces communs avec l'électroménager mutualisé.

Le tiers-lieu A la Motte est un exemple abouti de ce type d'éco-lieu holistique, cherchant à aller vers le plus d'écoresponsabilité possible dans toutes les composantes de la vie quotidienne. Situé en périphérie directe du PnrMp, cet éco-lieu est situé à proximité de plusieurs structures agricoles paysannes associées mais autonomes (maraichères et boulangère) et comprend un verger, un potager/jardin partagé en permaculture ainsi qu'un élevage de volailles bio.

Y est implantée également une école primaire laïque, appliquant les méthodes Montessori & Freinet, une compagnie de théâtre, une salle de spectacle, un café associatif et du coworking, dans plusieurs bâtiments anciens réaménagés.

Une partie de l'espace est dédiée à l'accueil touristique en gîte ou en éco-camping, avec notamment des habitats légers⁴¹.

Pour ce qui est des entreprises retenues pour le recensement en raison de leurs activités mettant en œuvre des pratiques éco-responsables, hormis celles mentionnées précédemment, on peut également mentionner une microentreprise dont l'activité est centrée autour de la mobilité cycliste, allant de la réparation de vélo d'occasion et la formation à ce savoir-faire, jusqu'à l'organisation de sorties à vélo, sur un territoire où la relative absence de relief facilite ce type de mobilité durable. Dans la même ligne d'idée, une entreprise maraîchine est spécialisée dans les randonnées cyclistes à destination des populations touristiques ou des habitants du marais.

En plus de celle-ci, trois autres entreprises recensées entrent aussi dans la catégorie « tourisme durable ». L'une d'elle est implantée à Niort, et organise des séjours touristiques cherchant à minimiser le plus possible l'impact écologique sur les territoires environnants. Les deux autres sont des hébergements de tourisme distingués pour leurs infrastructures innovantes et des démarches d'accueil touristique reflétant un fort engagement environnemental.

A La Rochelle, une entreprise est spécialisée dans l'impression 3D : engagée dans un processus d'économie circulaire, LR3D propose l'impression en trois dimensions de pièces aux particuliers et aux professionnels, pour la réparation d'objets dont les pièces ne sont plus en production ou acheminées de trop loin.

Deux entreprises proposent des produits cosmétiques et hygiéniques écoresponsables, fabriqués artisanalement.

Enfin, deux entreprises sont des épiceries commercialisant des produits locaux et écoresponsables, ainsi que tous les produits de première nécessité. Elles sont toutes deux situées dans des villages du Marais poitevin, et contribuent à dynamiser leur lieu d'implantation.

La Coopec, société coopérative citoyenne de production d'énergie éolienne est pour l'instant la seule dans le Marais Poitevin, même s'il en existe d'autres en France. Elle est détenue à parts majoritaires par des citoyens, pour la plupart habitants de la commune.

Les 2 associations pour l'événementiel écoresponsable cherchent à intégrer le soin et souci de l'environnement lors des rassemblements festifs qu'elles organisent.

⁴¹ Photo en annexe

De même, les centres socio-culturels et structures assimilées contribuent, par leurs diverses activités, à la diffusion de pratiques écoresponsables et à leur transmission transgénérationnelle. Ces actions comprennent des réseaux de distribution d'objets et vêtements d'occasion, des formations à la réparation d'objets variés, de la couture, des sorties naturalistes éducatives, des jardins cultivés avec des écoles. Ces centres sont également des endroits propices à l'échange, à la mutualisation des ressources et au partage des idées.

Ces structures cherchent de plus en plus à mettre en valeur les démarches qu'ils mènent et qui vont dans le sens d'une transition écologique, dans toute sa dimension sociale.

En relevant, comme nous avons voulu le faire ici, les similitudes comme les critères distinctifs des initiatives, on pourra s'appuyer plus aisément, dans la suite de la réflexion générale, sur ces éléments de typologie.

Revenons encore un bref instant sur un questionnement ayant interrogé le sens même de la mission : le qualificatif « citoyen » des initiatives devant être recensées. D'une part, nombre de porteurs d'initiative interrogés, par voie d'entretien ou de questionnaire, ne se reconnaissent pas forcément dans l'expression transition écologique, ou dans le vocable « initiative », et envisagent leur action dans un périmètre plus centré sur la pratique concrète en elle-même.

D'autre part, des porteurs d'initiatives, nombreux eux-aussi, s'inscrivent dans des liens partenariaux avec l'action publique, représentée par toute sorte de collectivités venant soutenir techniquement ou financièrement certaines démarches. Certaines démarches bénéficiant d'un tel soutien pourraient être qualifiées de micro-dispositifs participatifs très localisés, portant sur l'aménagement urbain (jardin partagé) ou sur la politique socio-économique municipale (société citoyenne d'énergie renouvelable), à l'échelle d'un quartier ou d'un petit village.

Face à l'intérêt évident présenté par des initiatives que nous qualifions d'« hybrides », s'est donc posée la question suivante : comment faire la part entre le citoyen et le pouvoir public ?

Nous avons fait un choix réaliste, reflété dans les critères énoncés au début de cette partie, en considérant que l'implication citoyenne dans un projet n'est pas forcément irréconciliable avec la présence minoritaire d'acteurs publics. Ces derniers sont d'ailleurs un facteur important dans l'émergence et la pérennisation des initiatives.

2.2. Facteurs facilitant l'émergence des initiatives de transition écologique

Nous avons pu rendre compte de la diversité des pratiques composant ces initiatives citoyennes de transition écologique. A présent, concentrons-nous sur leurs conditions et facteurs d'émergence. On pourra ainsi revenir ici sur la sensibilisation aux crises climatiques et environnementale, l'écho affectif et rationnel provoqué par cette sensibilisation et certaines circonstances propices à l'émergence de pratiques concrètes. Le facteur du soutien du secteur public et son influence dans l'émergence des initiatives sera également abordé.

Tout d'abord, on remarque que, de façon unanime, les porteurs des initiatives recensées mettent en avant, comme déterminant la naissance de leur action, leur conscience des enjeux écologiques et une volonté de les concrétiser en pratique :

« J'ai été dès l'enfance sensible aux problèmes de gaspillage et de pollution qui émergeaient. Cette conscience n'a fait que croître au fil du temps. D'un côté, mon émerveillement pour le vivant. De l'autre, mon indignation face à cette fuite en avant dans une croissance irresponsable et aveugle. Agir à mon niveau, par mon mode de vie, mes choix et plus récemment par la participation à des actions collectives, tombe sous le sens pour moi. »⁴²

Un autre porteur d'initiative affirme également avoir été « toujours sensibilisé à faire attention et respecter le vivant, éduqué à l'observation de la nature et à son respect. » D'autres encore mettent en avant des événements (catastrophes climatiques et/ou nucléaires, effondrement sensible de la biodiversité locale...) ou des objets culturels (livres, films...) ayant suscité ou accru la prise de conscience des crises climatique et environnementale.

Au départ, la motivation à l'origine de toutes ces démarches trouve sa source dans une remise en question idéologique de pratiques dominantes, auxquelles les initiatives cherchent à proposer des alternatives. Les acteurs soulignent en entretien et dans les questionnaires qualitatifs l'importance d'une traduction en actes de leur vision du monde, ou plutôt de ce qu'il devrait être à leurs yeux : « cela reste toujours un problème universel, auquel nous essayons de répondre à notre échelle. »⁴³ Un autre répondant au questionnaire remarque : « en devenant acteur de solutions à la crise environnementale, la perception en devient moins anxiogène. »⁴⁴ Ils gardent néanmoins une lucidité quant à la marge dans laquelle ils s'inscrivent, sur le plan des actions qu'ils mènent, ainsi que sur une absence de coordination des instances officielles dans le domaine de la transition écologique :

« Les crises deviennent de plus en plus urgentes et les actions du gouvernement ne sont pas là, on a l'impression qu'il n'y a pas de vision globale et que ce n'est pas une priorité. Nos actions à nous sont des gouttes d'eau, il faudrait un engagement d'une autre ampleur. »⁴⁵

« Ces crises ont des causalités qui dépassent largement notre cadre d'intervention, nous faisons ce que nous pouvons à notre échelle, tout en gardant à l'esprit que cela ne modifiera pas le cours global des événements. »⁴⁶

L'une des questions de l'entretien, figurant également dans le questionnaire, portait sur les sentiments provoqués par crises climatiques et environnementales. Sur la base des 20 personnes ayant répondu à cette question et des entretiens effectués, on peut relever des ressentis similaires et relativement homogènes pour tous les porteurs d'initiatives.

Parmi les options (non exclusives les unes des autres) proposées dans le questionnaire correspondant à des ressentis possibles, on peut relever que l'« intérêt, anticipation, vigilance » est majoritairement cité, avec l'un des répondants précisant qu'il le considère aussi comme un

⁴² questionnaire 2.

⁴³ questionnaire 9.

⁴⁴ questionnaire 11.

⁴⁵ questionnaire 3.

⁴⁶ questionnaire 4.

« passage à l'action ». Vient ensuite un sentiment de « colère, agacement », partagée également par une grande partie des porteurs d'initiative. L'« appréhension, peur, angoisse », ainsi que la « tristesse » et la « résignation » sont aussi cités, de façon moins régulière.

Un porteur d'initiative fait part d'un sentiment de « stupéfaction, étonnement », face à ces crises climatique et environnementale.

Enfin, un répondant relève un sentiment de « joie de voir un monde meilleur émerger », option qui ne figurait pas dans le questionnaire, et un autre propose le terme « résilience », en lien avec l'option proposée d'« intérêt, anticipation et vigilance ».

L'articulation entre prise de conscience, émotion et action est un trait commun à la plupart, voire l'ensemble, des porteurs des projets identifiés. Cela permet de souligner que l'éco-anxiété, abondamment commentée sur le plan médiatique, ne semble dans notre étude n'être qu'un ressenti parmi d'autres, plus prédominants. La mise en marche d'initiatives de transition écologique semble reposer sur des bases liées à des connaissances objectives, des constats empiriques, et des réactions émotionnelles. La mise en mouvement, en action, participe à la construction d'une expertise, de savoir-faire, en influençant en retour les émotions rattachées à ces crises. On peut ainsi observer par l'étude de ces initiatives de transition écologique que, comme le soulignent L. Blondiaux et C. Traïni, « les émotions apparaissent aujourd'hui comme une composante essentielle d'une activité de coordination des actions sociales, au cours de laquelle les affects et la rationalité s'influencent mutuellement en fonction des normes qui prévalent dans des espaces en constante évolution (qu'il s'agisse de sociabilités et de milieux sociaux, de secteurs professionnels, d'organisation ou d'institutions politiques). »⁴⁷

En outre, il faut préciser que la crise du Covid 19 apparaît comme un facteur de réflexion puis un déclencheur de l'action, commun à de nombreux porteurs d'initiative⁴⁸. L'incertitude caractéristique de cette période, ajoutée au confinement quasiment mondial, au temps laissé pour d'éventuels projets, au ralentissement du rythme socio-économique et ses effets bénéfiques visibles sur les écosystèmes, a pu se combiner avec d'autres ressentis liés aux crises climatique et environnementale. Il est donc compréhensible que cette période ait pu agir comme une sorte de catalyseur de démarches en matière de préservation environnementale, allié à une volonté d'explorer des alternatives localisées aux systèmes de production et consommation mondialisés :

« Comme pour beaucoup, le COVID et la pandémie a été un catalyseur, pour moi. Enfin, ça a été une preuve absolue, [...] la représentation même d'une manière de réagir face à des crises, de déni face à justement la provenance d'une telle crise mondiale parce que maintenant, on sait que c'était dû à un rapprochement de plus en plus des hommes, de leurs activités, et des animaux sauvages. Et donc d'où la transmission de virus et ensuite dans la propagation, la vitesse de la propagation, avec le système mondialisé de l'économie marchande... Voilà, on a vu qu'en fait, on était très vulnérables vis-à-vis de ça. Et donc ça oui, je pense que comme beaucoup de personnes, ça a été un marqueur. Moi je sais que c'est à partir de là

⁴⁷ Blondiaux Loïc, Traïni Christophe, *La démocratie des émotions. Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*. Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », 2018.

⁴⁸ Ce fut notamment un point abordé lors des entretiens.

que ça m'a encore plus poussé à avoir une envie de rupture, vraiment de rupture avec un système qui périclité. »⁴⁹

Si l'on relève des similitudes sur le plan des affects chez la plupart des porteurs d'initiatives, on observe toutefois des différences notables dans les dynamiques concrètes d'émergence des projets concrets, à l'image de l'hétérogénéité relative mais bien présente dans ces 80 initiatives. On peut ainsi se pencher sur les types d'acteurs impliqués dans les conditions de leur émergence.

Certaines initiatives émergent par la volonté seule des citoyens puis bénéficient de subventions ou d'appui technique par la suite, à l'image de jardins partagés ou de structure pratiquant « l'éducation à l'environnement », mais aussi d'autres associations et certaines entreprises. Toutes les entreprises et initiatives à vocation commerciale le sont dans l'esprit de l'ESS⁵⁰, à laquelle on pourrait adjoindre ici le qualificatif « écologique ».

Un écolieu, peut ainsi émerger au départ par une activité touristique, aux modalités influencées par les convictions écologiques des porteurs d'initiatives. C'est le cas du tiers-lieu et écolieu « A la Motte Aubert » :

« La première structure et la première activité qui a été lancée économiquement, c'est une. Activité plutôt touristique. Les propriétaires se sont vraiment concentrés sur le développement de cette activité touristique. Leur stratégie, ça a été de rénover une première partie du bâti, en faire un gîte d'accueil, [...] Donc à un moment donné, il y avait peut-être 4 gîtes tournaient en même temps et ils ont en plus petit à petit monté cet espace de camping écologique. Et eux, c'est vraiment cette partie-là qu'ils ont creusée. Mais dans l'idée de proposer, au-delà d'une simple expérience touristique, une vraie expérience locale de territoire, de mise en lien avec d'autres choses. Ils ont commencé il y a 20 ans, puis il y a 10 ans c'est rajouté à ça, L'Accueillette du mignon, une structure autre, indépendante, un GAEC. »⁵¹

Certaines initiatives émergent par la volonté d'agents des pouvoirs publics qui en confient la gestion à des citoyens (individuel et collectif). C'est le cas de Vers le Zéro Déchet, collectif citoyen informel réuni sous l'impulsion d'un employé du Sycodem.

C'est également le cas pour la Coopec, société coopérative citoyenne d'éolien. Elle a émergé avec l'action conjointe d'une association départementale pour la production citoyenne d'énergie renouvelable, « A nous l'énergie 17 », et des pouvoirs publics locaux, en premier lieu desquels le gouvernement municipal de la commune d'Andilly. La volonté d'une majorité décisionnelle pour les citoyens au sein de l'entreprise a été d'emblée prédominante et motivée

⁴⁹ Entretien 4.

⁵⁰ Economie sociale et solidaire, sans définition officielle, mais affirmant comme but de concilier développement économique et services rendus à la société.

⁵¹ Entretien 4.

par l'intérêt de sociétés de développement éolien prospectant les mairies de ce secteur, et notamment le maire d'Andilly⁵².

Certaines démarches sont encouragées, voire impulsées depuis le début, par les pouvoirs publics et gérées sur la longueur (mais pas exclusivement) par les collectivités municipales, tout en impliquant les citoyens, sans le concours desquels elles ne peuvent perdurer : on peut citer le potager communal de Saint-Hilaire la Palud ou encore l'attelage de ramassage scolaire des communes unifiées de Bouillé-Courdault...

Certaines initiatives émergent et se pérennisent volontairement sans nouer de liens étroits avec l'action publique, et leurs porteurs peuvent, dans certains cas, manifester une forme de méfiance vis-à-vis des structures institutionnelles.

Les AMAP sont ainsi des structures associatives caractérisées par le « déploiement d'un système d'acteurs aux marges du champ agricole et de ses institutions traditionnelles », mais « non *en marge* puisqu'il prend tout de même en partie appui sur ces dernières (GAB, Comités Techniques) d'une part, et sur des acteurs dont l'intervention dans les dynamiques agricole est aujourd'hui totalement légitimé (Conseils régionaux et départementaux, Agence de l'Eau, etc.) d'autre part. »⁵³

Les remarques suivantes recueillies auprès d'un gérant d'AMAP, dont le positionnement correspond à celui de la plupart des porteurs d'initiatives agroécologiques, vont dans ce sens : « On pourrait dire que le climat de demain se décide dans les assiettes d'aujourd'hui. »⁵⁴ Toutefois la généralisation des circuits courts et des modes de production agricoles associées « impliquent en revanche, à l'échelle domestique, des changements de pratique (cuisiner plus, par exemple, accepter la saisonnalité, réduire le choix qu'offrent d'autres systèmes de distribution). »⁵⁵ Or, ce gérant d'AMAP, par ailleurs enseignant-chercheur en géographie fait aussi le constat suivant : « La confrontation à d'autres utilisateurs ou consommateurs [que ceux impliqués dans l'AMAP] permet de prendre conscience de la force avec laquelle l'idée d'abondance, de facilité, de diversité de l'offre est inscrite dans notre relation à ce que nous consommons. Le chemin s'avère bien plus long qu'il n'y paraissait. ».

Enfin, cet acteur met en valeur l'importance de la qualité des liens sociaux pour mettre en place des solutions pouvant esquisser une des versions possibles de transition écologique : « Cela nécessite de participer à des réseaux, d'y prendre une part active. »⁵⁶

Les initiatives engagées en faveur de l'habitat léger s'inscrivent dans des relations ambiguës avec l'action publique locale protéiforme (région, département, EPCI, mairies...).

Pour les deux initiatives recensées de ce secteur, les liens avec les collectivités territoriales locales, notamment municipales, se situent entre coopération et conflits ponctuels, avec une part d'incompréhension réciproque. Les relations restent cependant « cordiales »⁵⁷. Il va de

⁵² Extraits d'une réunion d'information d'avril 2023, en présence d'acteurs impliqués dans la Coopec.

⁵³ Julien Blanc, "Construire l'alternative agro-alimentaire : Ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Île-de-France", *Noroi* [Online], 224 | 2012.

⁵⁴ Questionnaire 6.

⁵⁵ *ibid.*

⁵⁶ *ibid.*

⁵⁷ Entretien 6.

même pour les communautés de communes, dont certaines seront dans un cas sensibles au cadre de valeurs proposé par ces démarches, lorsque d'autres EPCI signifieront (notamment par le refus d'accorder des subventions, même minimales) leur prise de distance.

L'éducation à l'environnement, activité fortement développée, auprès de divers publics (scolaire, touristique), dans l'une de ces initiatives, apparaît comme un pont, un liant avec l'action publique départementale et régionale.

Certaines démarches, que nous n'avons pas incluses dans le recensement pour le PnrMp, mais que nous considérons correspondre aux critères mentionnés, se situent dans un rapport de défiance ou de désaveu clair et assumé par rapport à l'action gouvernementale et les stratégies de transition soutenues dans le secteur agricole et d'autres secteurs. On peut citer comme exemple le plus probant « Bassines Non Merci », ainsi que d'autres acteurs souhaitant acter un désaccord formel avec toute structure apparentée à l'action publique.

Cela fut mis en exergue dans certaines réponses au questionnaire, franches et directes, par l'un de ces acteurs, qui considère l'expression « transition écologique » est « une terminologie de technocrates dans leur bureau »⁵⁸ et que sa démarche montrer que « les habitants peuvent avoir des idées, peuvent les mettre en œuvre sans avoir nécessairement fait appel aux instances politiques pour les financer, ils peuvent rester indépendants dans leur choix de la mise en œuvre tout en restant humbles, et non récupérés politiquement. »⁵⁹

Toutefois, on note que ce porteur d'initiative reconnaît également un petit soutien public à l'initiative, arrivé après la période de démarrage de l'association : « la commune nous a aidé à concurrence de 15 € par enfant participant (...), (500€) puis (...) une subvention après opérations nous a été attribuée par le département (...) »⁶⁰

Dans notre travail analytique, on ne pouvait faire l'abstraction du contexte territorial tendu, en lien avec la forte controverse autour des réserves de substitutions, sur laquelle nous reviendrons par la suite. Pour le fichier établi dans le cadre de la mission attendue par le PnrMp, nous avons donc fait le choix pragmatique et « technique » de préserver une forme de neutralité sur le plan des initiatives citoyennes sélectionnées, et de ne pas y inclure les associations et/ou collectifs manifestant directement leur opposition à l'action publique par rapport à cette controverse. Cependant, il est avéré que la position du PnrMp, perçue comme en faveur des réserves, a pu orienter le discours de certains porteurs d'initiative dans les questionnaires comme lors des entretiens. L'un des entretiens fut par exemple effectué dans une pièce où le mur était couvert d'une affichant invitant à se rendre aux manifestations contre ces réserves et à s'engager dans cette lutte.

Somme toute, on peut retenir de cet étude de divers exemples que toute initiative, pour se constituer officiellement (au-delà du collectif citoyen informel) demande à un moment donné l'autorisation de l'action/démarches (permis de construire ou autorisations par administrations). Cela suppose forcément un type de lien avec l'action publique locale, même d'opposition. En outre, il apparaît aussi clairement que l'appui du secteur public permet aux initiatives de prendre de l'envergure et qu'à l'inverse, un rapport tendu ou méfiant (du côté des pouvoirs publics

⁵⁸ Questionnaire 1.

⁵⁹ *ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

locaux, de celui des citoyens ou des deux côtés) semble entraver, dans une certaine mesure, les possibilités de diffusion et de montée en puissance de certaines initiatives. La conjoncture politique du moment, et la convergence des convictions idéologique entre citoyens porteurs d'initiatives et élus semble aussi jouer un rôle sur la facilité d'émergence de telles démarches⁶¹.

2.3. Facteurs facilitant la pérennisation des pratiques de transition écologique

Abordons maintenant les facteurs facilitant la pérennisation des initiatives. On remarque aussi l'importance d'une dynamique de groupe efficace, en général adjointe à une bonne gestion interne de l'initiative. Une gestion interne cohérente demande souvent une grande implication personnelle de la part de plusieurs membres des collectifs associatifs, informels ou entrepreneuriaux. Comme pour leur émergence, le soutien des pouvoirs publics apparaît non négligeable, mais on avancera néanmoins qu'il a tendance à ne pas être suffisant pour l'ancrage sur le temps long des initiatives. L'équilibre financier et économique des démarches, dont beaucoup sont des associations, est aussi un facteur facilitant leur pérennisation.

Dans la majorité, si ce n'est la quasi-totalité des initiatives recensées, on relève la place de la qualité du lien social développé sur le territoire, autrement dit du réseau, pour enraciner et rendre une initiative durable dans le temps, quel que soit son type. Outre l'entretien cité quelques pages plus haut qui soulignait déjà la nécessité de « prendre part à des réseaux »⁶², ce fut un point abordé également lors de l'entretien avec une association d'organisation d'événements culturels éco-responsables, relevant comme point fort de sa structure « d'être capable d'arriver avec justement ce réseau là et ce matériel-là, d'avoir une solution à chaque problème et c'est aussi issu des galères finalement, (...) c'est issu de la connaissance du territoire, la connaissance du réseau et de s'y être confronté. »⁶³

La pérennisation de cette initiative s'est ainsi construite en même temps qu'un répertoire de contacts, qu'un réseau permettant de faciliter techniquement et humainement l'organisation d'événements culturels : « lorsqu'il y a des changements de directeur sur une structure sociale, il faut venir les voir, il faut qu'on continue à entretenir nos réseaux. »⁶⁴

Ce porteur d'initiative poursuit ensuite sur la notion de relations solidaires, que l'on peut relier aux analyses de Mark Granovetter sur les liens faibles et la capacité de ces liens de « connaissance » entre individus à convoyer des valeurs, des états d'esprits, des innovations, des façons de faire d'un groupe à un autre⁶⁵.

Les « liens forts » désignent pour Granovetter ceux qui relient un individu et son entourage proche, tandis que les liens faibles caractérisent les rapports en dehors de ce cercle. L'angle structural et holiste de l'approche Granovetter invite à considérer la place des liens faibles pour faire prospérer des pratiques collectives de transition écologique, et la possibilité que ce type de lien offre de constituer des « ponts » entre différents groupes de personnes, différents types

⁶¹ Entretien 7.

⁶² Questionnaire 6.

⁶³ Entretien 5.

⁶⁴ *ibid.*

⁶⁵ Granovetter, Mark, *Le pouvoir des liens faibles* cité et commenté par Gefen Alexandre, Sandra Laugier. Le Pouvoir des liens faibles. Le pouvoir des liens faibles, CNRS Editions, 2020, 2271126223. hal-02472731

de structures, de collectif. Les liens forts engagent fortement le domaine de l'affectif et de l'émotionnel et ils ont tendance à limiter ou homogénéiser la diffusion des idées, des pratiques et des innovations. A. Gefen et S. Laugier soulignent que les liens faibles, quant à eux, ne doivent pas être réduits à une dimension utilitariste. Ils convoient eux-aussi des affects, sont pourvoyeurs d'échanges, permettent la circulation des idées et la transmission de valeurs et de pratiques.

Toutefois, sans remettre en cause la pertinence de la qualification de Granovetter, les liens forts restent un fondement important pour la plupart des initiatives étudiées et le sont au moins tout autant que ces liens faibles.

L'inscription dans le temps des initiatives semble dépendre fortement de la capacité de ses porteurs à fonctionner ensemble (si l'initiative est collective) et à fédérer d'autres personnes autour d'une démarche commune. Dans le cas d'un projet d'habitat participatif, porté au départ par plusieurs foyers souhaitant s'installer dans la périphérie de Niort, les porteurs de cette démarche ne sont pas parvenus à pérenniser sur la longueur un collectif correspondant au projet initial :

« Le maire nous a contactés en nous disant qu'il serait content que le projet de coopérative d'habitation s'installe ici (...) C'était compliqué l'accès au terrain, au bâti, donc on s'est retrouvé à acheter cette maison avec ma compagne, mais dans l'idée que ça s'intègre ensuite dans une coopérative alors et finalement, le groupe s'est un petit peu disloqué à ce moment-là. Donc on a tenté quand même de reconstituer un groupe, de d'intégrer des nouvelles personnes pour refaire ce projet mais ça n'a pas fonctionné. »

Cette difficulté à maintenir une dynamique collective suffisante a poussé ces deux personnes à redéfinir leur idée de départ, malgré des liens de qualité avec une municipalité disposée à coopérer en accordant notamment des permis de construire ou d'installation d'habitats légers.

« Du coup, c'est là qu'est venue l'idée de faire une colocation puisqu'il y a 4 chambres, donc possibilité de de faire cette colocation, (...) avec une dimension collective quand même. Une forme d'habitat participatif, même si ce n'était pas tout à fait ce qu'on pensait. »

En outre, puisque les porteurs d'initiative interrogés n'habitaient pas dans la région au lancement du projet (et n'y habitent toujours pas à plein temps), il semble bien que cette initiative ait dû se réajuster en raison d'une implantation trop ponctuelle dans le village. En fin de compte, pour l'instant, l'initiative consiste en une maison secondaire où se rendent régulièrement les propriétaires et habitée par des locataires en permanence, dans un esprit de partage d'espaces communs.

En fin de compte, pour cette initiative, le réseau de liens faibles et liens forts, et peut-être l'impossibilité de passer des uns aux autres, ne permettait pas d'appuyer suffisamment le projet initial d'habitat écologique et participatif, mais il ne s'est pas pour autant complètement arrêté,

gardant un ancrage dans des « liens forts » restreint à l'entourage familial, prenant une forme latente, qui pourrait aboutir avec les bonnes conditions.

Les initiatives s'inscrivent souvent à l'intersection entre une dimension individuelle et collective, comme nous l'avons déjà souligné en citant le gérant d'AMAP. Elles mettent en jeu des liens sociaux entre porteurs principaux de l'initiative, souvent, mais pas exclusivement. Les collectifs agrègent selon des rapports plus moins étroits les fondateurs, des participants réguliers à l'initiative, des participants occasionnels, parfois les habitants du quartier... De même, les questionnaires font apparaître que des démarches au départ individuelles ou familiales peuvent ensuite fédérer d'autres personnes et ainsi non seulement se pérenniser mais également prendre de l'importance, à l'instar de l'écolieu A la Motte ou encore de l'association organisant du transport de fret par voilier.

Pour les initiatives à vocation commerciale, le réseau de clientèle qu'on parvient à se construire, la valorisation et la communication auprès du public sont essentiels à la pérennisation, de même qu'une étude de marché approfondie, comme le suggère le non-aboutissement d'une initiative Zéro Déchet.

L'association « incubatrice de jardins partagée » à La Rochelle, que nous avons déjà mentionnée, a la spécificité d'avoir développé une expertise dans la transmission et l'appropriation des savoir-faire permettant la gestion collective des jardins partagés par les habitants (et non directement par l'association elle-même).

Au départ gestionnaires d'un tel jardin, les porteurs de cette initiative se sont engagés dans un projet de diffusion de cette pratique, à l'échelle locale, voire transrégionale. Au cours de l'entretien semi-directif mené avec deux membres piliers de l'association, la notion de transmission des connaissances en matière botanique a été évoquée comme importante, mais elle ne se révèle pas davantage primordiale que les compétences de gestion du collectif :

« Ce qui est pionnier dans notre approche en fait, c'est surtout de créer le collectif avant le reste en fait. Et aujourd'hui, il faut le dire, on a des municipalités, des agglomérations qui viennent nous voir parce qu'ils ont raté leur projet de jardin partagé, parce qu'ils n'ont pas construit de collectif au départ et que du coup, pour la gestion collective du jardin, ça coince. »⁶⁶

Ainsi, l'étude des initiatives et des entretiens montre qu'on ne peut pas idéaliser le collectif, ni les liens d'amitié, comme une formule magique donnant forcément naissance à une initiative de transition écologique capable de s'inscrire dans le temps long. La simple existence du collectif ne garantit en effet pas la juste répartition des tâches nécessaires à la poursuite d'activité d'une association. Certains entretiens ont révélé une forme de lassitude chez certains membres d'associations, partageant le ressenti d' « être les seuls »⁶⁷ à porter le projet, de « n'être pas toujours pris au sérieux »⁶⁸ et ayant conscience qu'une moindre implication de leur part signifierait en probabilité la fin.

⁶⁶ Entretien 3.

⁶⁷ Entretiens anonymisé A.

⁶⁸ Entretiens anonymisé B.

Lorsqu'une initiative parvient à se développer et attire l'intérêt des populations environnantes, parfois même au-delà des attentes de ses fondateurs, cela peut susciter des difficultés dans la gestion des activités d'une association ou d'un collectif. L'un des entretiens effectués⁶⁹ révèle que la prise d'ampleur d'une initiative signifie aussi augmentation des responsabilités et de l'investissement personnel nécessaire. Le collectif doit savoir également s'ajuster à ce changement d'échelle, en réorganisant par exemple la répartition des différentes tâches (administratif, logistique, communication...) pour pérenniser la démarche.

Dans le cas de certaines initiatives, l'enchaînement de certains revers de fortune, courant dans les premières années d'existence des structures interrogées, est une cause de désinvestissement de la part de personnes pourtant impliquées au début du projet, en particulier lorsque l'investissement personnel est aussi un investissement financier. Un président d'association le relate en ces termes : « Au bout de 2 ans et demi d'existence, on perd 32000€ donc du coup, on perd une partie du CA, parce qu'eux, ils ne comprennent pas qu'on perde de l'argent et donc t'as ce petit litige là, qui existe humainement, qui fait que c'est compliqué de mener un groupe (...) »⁷⁰

Comme le soulignent plusieurs porteurs d'initiative, le facteur financier conditionne la capacité d'action d'une initiative, ainsi que sa pérennisation ou sa précarisation. Or les financements publics ne suffisent pas au maintien, voire à assurer la survie, d'une association porteuse d'initiatives écologiques, comme on l'observe dans cet entretien :

« Grâce à notre expérience en matière d'organisation de festivals, on commence à vendre de la prestation de service. C'est ce qui nous sauve et c'est ce qui fait, on ne compte pas sur les fonds publics parce qu'ils sont hyper compliqués à acquérir, quand tu regardes les critères, les formalités et le temps passés à cela... Ce qui nous rembourse la dette, c'est d'aller faire des prestations de services à l'extérieur. Au moins pour équilibrer économiquement nos structures, finalement, la prestation de service c'est beaucoup plus valable »⁷¹

La composante financière, lorsqu'elle devient trop lourde à porter pour un collectif, est bien source potentielle de désagrègement, ainsi que cela fut observé dans un autre entretien : « Ce qui a bloqué, ça a été le foncier, beaucoup le foncier quand même, en se rendant compte du prix très élevé que ça représentait, et que c'était très compliqué d'avoir un lieu qui rende le projet possible. »⁷²

Les facteurs de pérennisation des initiatives sont divers et propres à chaque singularité de projet, mais il existe bien des éléments clés, que nous avons énumérés et analysés, facilitant un ancrage territorial et dans le temps. La prospérité et l'enracinement territorial d'une initiative ne semblent pas reposer autant sur le soutien public que son émergence mais plutôt sur la combinaison de dynamiques à la fois internes et externes au noyau fondateur. Les liens

⁶⁹ Entretien anonymisé A.

⁷⁰ Entretien 5.

⁷¹ *ibid.*

⁷² Entretien 8.

interpersonnels forts et faibles, ainsi que la qualité du collectif et des réseaux qu'ils mettent au service de la démarche apparaissent indispensable à toute pérennisation, qui signifie à la fois inscription dans l'espace et dans le temps.

2.4. L'expertise citoyenne : appréhension et compréhension de l'environnement par ses habitants

Le recensement de ces initiatives est en lui-même une preuve de l'existence de l'expertise citoyenne que nous évoquions déjà dans la première partie. Il révèle une somme de connaissances, d'expériences, de savoir-faire théoriques et pratiques en matière d'écologie, dont la variété est à l'image de l'hétérogénéité des démarches. Les initiatives recensées mènent toutes vers l'acquisition ou la consolidation de pratiques et compétences spécifiques pour les porteurs comme les participants plus occasionnels.

Cette expertise concerne tous les domaines de la vie quotidienne, de l'alimentation à la production d'énergie, en passant par l'habitat écologique, la préservation des biodiversités locales, les événements festifs et culturels. Elle est corrélée à une conscientisation du milieu dans lequel s'inscrit l'initiative, en particulier pour les habitants du Marais poitevin (dont ne fait pas partie La Rochelle). On constate que cette expertise est intimement liée au type de milieu géographique dans lequel elle se développe. Autrement dit, elle est fortement localisée, contextualisée, avec une appréhension spécifique d'un environnement singulier, tout en restant toutefois transposable. On se propose d'exposer brièvement ici quelles formes peut prendre cette expertise citoyenne spécifique au territoire dans lequel elle s'inscrit.

On peut distinguer tout d'abord l'expertise d'habitants, qui repose sur la reconnaissance de la légitimité des habitants à appréhender, comprendre et aménager leur environnement immédiat. Les habitants sont alors perçus comme porteurs d'expérience et de savoirs qui justifient des décisions, des choix à effectuer, voire leur permettent de les effectuer par eux-mêmes. C'est ce mode d'expertise qui est à l'œuvre dans la société citoyenne d'énergie renouvelable, avec la délégation « organisée » d'une partie du pouvoir décisionnel d'une municipalité vers ses citoyens. Ce projet se fonde sur la reconnaissance du droit des habitants à choisir et dimensionner eux-mêmes un projet éolien, à proximité de chez eux. Cette expertise d'habitants est aussi à l'œuvre dans la mise en place des jardins partagés, dans l'aspect logistique de leur implantation, et de leur gestion, qui requiert la connaissance des dynamiques inter-individuelles de leur lieu d'implantation.

Un autre type d'expertise, pouvant s'articuler avec la précédente, pourrait être qualifiée d'expertise de résilience : elle qualifie l'accumulation de savoir-faire, de connaissances et de pratiques correspondant à des modes de vie prenant en compte les crises climatiques et environnementales, essayant d'y apporter des solutions concrètes au quotidien. Elle est ainsi centrale dans les éco-lieux, l'écoconstruction, l'agroécologie, et plus largement les aménagements et mobilités durables. Cette expertise suscite à la fois intérêt et crainte de la part des divers représentants de l'action publique.

Etant avant tout centrée sur la pratique et l'expérimentation, l'expertise citoyenne en matière d'écologie apparaît parfois comme une « pan-expertise », concernant différents registres de la vie socio-économique et quotidienne des individus et des collectifs :

« Ce sont toutes ces actions successives qui entraînent des changements. Changer le comportement du public.

- Mobilité : Transport solidaire + atelier du guidon (vente à bas prix des vélos réparés)
- Production durable : Consommation bio et locale
- Economie circulaire : Repair café + friperie + chantier participatif + atelier du guidon (prélèvement des vélos déposés en déchèterie)
- Bioéconomie, agriculture : mise en place d'un potager pour l'apprentissage de la culture aux enfants. »⁷³

Cette expertise citoyenne semble, dans une certaine mesure, plus aboutie que les expertises gouvernementales et administratives en matière de transition écologique. Cela fait naître des questionnements, notamment dans un contexte où on souhaiterait une participation citoyenne à l'élaboration de l'action publique environnementale, sans pour autant lui assurer un poids décisionnel. Si l'on s'appuie ici à nouveau sur la classification d'Arnstein, on peut s'interroger : dans quelle mesure est-il possible de réguler cette participation des citoyens à la planification stratégique publique si ces mêmes citoyens peuvent revendiquer être les détenteurs des savoirs légitime et des pistes d'action adéquates ?

« Ce qui change pour moi, c'est de pas attendre que l'on me dise de changer! (...) Si changement il y a, il passera par les citoyens et non pas par l'état qui est une grosse machine avec bien trop d'inertie. »⁷⁴

La plupart des porteurs d'expertise citoyenne ont assimilé et entendu le discours des scientifiques, discours ignoré pendant des décennies par les responsables politiques. La marque de cette ignorance, des constructions qu'elle a pu engendrer, est encore bien présente dans certaines structures institutionnelles. Nous reviendrons dans la partie suivante sur cette « conception atomiste de l'écologie »⁷⁵ caractéristique de certains organes de l'action publique.

Pour l'heure, continuons à donner des pistes de réponse expliquant la pertinence de cette expertise citoyenne en matière d'écologie. Corine Pelluchon, philosophe et spécialiste de l'éthique de l'environnement observe que « la conscience écologique est non un savoir abstrait, mais un savoir vécu, incorporé, qui explique que l'écart entre la théorie et la pratique se réduise ou disparaisse. »⁷⁶ Sans aucunement se substituer ou avoir une forme de contrôle sur l'expertise scientifique, les savoir-faire écologiques de la société civile semblent plutôt en être le prolongement en actes de citoyens, souvent forcément politisés ou du moins critiques des ordres politique et socio-économique :

⁷³ Questionnaire 8.

⁷⁴ Questionnaire 22.

⁷⁵ Pelluchon, Corine. « II. La démocratie écologique au-delà des normes et des procédures », Jean-Michel Fourniau éd., *La démocratie écologique. Une pensée indisciplinée*. Hermann, 2022, pp. 35-47.

⁷⁶ *ibid.*

« Un engagement en faveur de la démocratie écologique conduit à préférer des formes institutionnelles qui favorisent la sensibilité à l'impact environnemental des activités humaines et qui génèrent une inclination à identifier le bien avec de bonnes normes de protection des services écologiques. Pour les anciens comme pour les modernes, la politique se borne aux relations interhumaines. Il s'agit de susciter la vertu chez les citoyens ; de régler des conflits entre des intérêts concurrents grâce à des lois impartiales ; de distribuer avec justice les biens produits par une coopération humaine. Ces points de vue considèrent la « nature » comme allant de soi. »⁷⁷

La montée en compétence de la société civile sur les modes de vie écologiques et sa capacité de création de modèles alternatifs ont un potentiel important de déstabilisation de l'action publique, au-delà du domaine environnemental. La pensée holiste, invitant à interconnecter les différents angles social, économique, politique, tranche avec les différents domaines de l'action publique, où chaque collectivité, chaque agence, chaque office, chaque ministère a « sa chasse-gardée ».

Ainsi, les initiatives citoyennes de transition écologique sont autant de voies (et degrés) de remise en question d'un fonctionnement socio-économique mondialisé, solidement ancré, niant, en actes et idéologiquement, la finitude de l'environnement. L'impression d'une inversion des rôles entre action publique et société civile en matière de transition écologique n'est donc pas entièrement absurde.

Même si seule une partie des citoyens porte des initiatives de transition, ces actions intéressent fortement les décideurs de l'action publique environnementale, en quête de création de pratiques généralisables et assimilables par le plus grand nombre. Ce rapport de 2017 du Commissariat Général au développement durable analysant les enjeux des initiatives citoyenne écologiques pour l'action publique en est un bon exemple :

« Le repérage, l'appui, l'accompagnement à l'essaimage et au changement d'échelle des initiatives locales de transition constituent aujourd'hui un enjeu et une opportunité d'évolution de l'action publique. En effet, beaucoup d'innovations citoyennes dans les territoires tracent les chemins d'une transition écologique, sociale, économique et démocratique. Ces « initiatives qui marchent », innovantes à leur échelle, illustrent souvent des transformations des pratiques et des rapports sociaux, avec les différentes formes d'intelligence collective qui les accompagnent. »⁷⁸

Malgré ou en raison de leur caractère pionnier, les savoirs citoyens, les pratiques et démarches écologiques fructueuses ne sont pas reconnus en tant qu'« expertise » à proprement parler : on emploie plutôt les termes de compétence, connaissances, « intelligence collective », tandis que le qualificatif d'expert est réservée aux scientifiques et aux techniciens habilités.

Toutefois, la captation des innovations citoyennes correspond bien à une procédure de recueil d'expertise profane, dont nous avons voulu montrer la vivacité et la multiplicité dans

⁷⁷ Bourg Dominique & Kerry Whiteside, « Pour une démocratie écologique », septembre 2009, *La vie des idées*.

⁷⁸ Rapport thématique « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique? », Commissariat Général au développement durable, 2017. Accessible en ligne. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Thema%20Initiatives%20citoyennes%20et%20transition%20%C3%A9cologique.pdf>

cette deuxième partie. Cette captation ne signifie pas pour autant reconnaissance de légitimité par les représentants du secteur public, y compris d'ailleurs lorsque ceci est préconisé dans des rapports produits en leur sein même. Ce document cité ci-dessus est ainsi publié et rendu accessible largement par ses auteurs, qui précisent qu'il « n'engage [qu'eux-mêmes] et non les institutions auxquelles ils appartiennent », précisant entre autre et pour clarifier leur position que « l'objet de cette diffusion est de stimuler le débat et d'appeler des commentaires et des critiques »⁷⁹

Il semble en effet que souvent, pour certains maillons, pourtant primordiaux, car au premier plan de l'action publique stratégique, l'enjeu masqué (voire inconscient) dans cet intérêt pour l'expertise citoyenne est de chercher une hypothétique alternative plus douce à d'autres alternatives trop contraignantes.

2.5. Expertise citoyenne profane et expertise technique légitime ? Des institutions incubatrices de dynamiques territoriales comme garantes de l'inertie

Nous proposons ainsi d'approfondir ici l'étude des postures de l'action publique locale par rapport aux initiatives et à cette expertise citoyenne territorialisée, en montrant comment se manifestent une multiplicité de positionnement, parfois opposés.

Nous avons déjà pu remarquer que les convictions portées par certains fonctionnaires et agents des structures publiques, dans l'exercice de leurs missions, permettent à la fois l'émergence et la pérennisation de certaines démarches. Toutefois au-delà de la sincérité des convictions, la valorisation de ces démarches n'est jamais neutre pour la structure publique qui les promeut. Donnant l'exemple de l'ancienne région Poitou-Charentes, F. Bertrand et E. Richard font la remarque suivante :

« En matière de marketing territorial, l'engagement d'actions face au problème climat a pu être associé à des gains potentiels en termes d'image, permettant de se différencier en marquant une sensibilité environnementale et une certaine avance à se saisir d'enjeux contemporains »⁸⁰

On soutient dans ce mémoire la validité de l'argument d'une avance en matière de transition écologique d'une partie de la société civile sur la majorité des structures de l'action publique environnementale, telle que nous avons pu la développer ci-dessus. Or cet intérêt d'organismes tels que des EPCI, des Pnr, des communes pour les démarches citoyennes innovantes en matière de transition écologique est bien un indice de cette avance, si ce n'est une preuve. On peut ici mentionner ce passage du rapport précité : « Il s'agit de s'appuyer sur des savoirs experts et citoyens croisés et de les faire « monter en généralité » (Thévenot, 2001) par une capitalisation

⁷⁹ *ibid.*

⁸⁰ Bertrand, François, et Elsa Richard. « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, no. 3, 2014, pp. 195-203.

des expérimentations et une mise en dialogue des controverses ou incertitudes auxquelles ils se confrontent, afin de nourrir en délibération et en capacité d’agir des projets de territoires. »⁸¹

Il est apparu nettement au cours des entretiens et de l’analyse des réponses reçues au questionnaire, que l’expertise citoyenne et d’usage peut tout à fait venir remettre en question des réalités administratives, ne correspondant pas forcément à la morphologie des territoires géographiques :

« Ce territoire n'est pas compatible pour moi avec une réflexion allant dans le sens de la transition écologique, ou disons que ce n'est pas la bonne échelle de territoire. S'il y a une échelle de territoire intégrant le marais poitevin sur laquelle nous pouvons travailler, c'est une échelle intégrant la lecture hydrographique , topographique et géologique d'un territoire, d'un pays, de laquelle naissent les expressions culturelles, architecturale, sociétale...

[...] en élargissant votre "territoire de réflexion", je vous propose d'imaginer ce questionnaire à l'échelle du marais poitevin et de son bassin versant élargi, le pays du Poitou, une bio région en devenir.

Effectivement, sans ce périmètre élargi, il est impossible de réfléchir à une quelconque transition écologique si l'on n'intègre pas le principale axe polluant et destructeur du marais, qui se trouve en son sein mais essentiellement tout autour, en amont sur ses bassins versants : les filières agro industrielles en place. »⁸²

Plusieurs porteurs d’initiative ont d’emblée convoqué dans leurs réponses au questionnaire cet « enjeu de la création d'un modèle socio-politique adapté pour mener ces transitions »⁸³, qui ne leur paraît pas être suffisamment pris en compte par les structures institutionnelles locales. Plus d’un sont allés jusqu’à proposer des orientations stratégiques et concrètes pour l’action publique :

« Abandon des énergies fossiles, fin des pesticides, travail sur l'adaptation de l'humain et la préservation de la nature, envisager les actions dans ce but et avec l'outil de la permaculture »⁸⁴

« La transition écologique devrait avoir plusieurs maître mots. Tout d'abord permettre d'atteindre une autonomie énergétique locale maximum, le second point, éduquer à une alimentation saine et locale tout en argumentant sur les effets du gaspillage

⁸¹ Rapport thématique « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique? », Commissariat Général au développement durable, 2017. Accessible en ligne.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Thema%20Initiatives%20citoyennes%20et%20transition%20%C3%A9cologique.pdf>

⁸² Questionnaire 16.

⁸³ *ibid.*

⁸⁴ Questionnaire 9.

alimentaire. Enfin limiter nos achats et déplacements lointains pour diminuer encore l'impact carbone. »⁸⁵

Comme le soutiennent ces porteurs d'initiatives, la correspondance des instruments de gouvernances locales avec le tissu socio-économique et les réalités géographiques du territoire sont un prérequis pour faciliter les changements de pratiques quotidiens, à une échelle sociétale, et *in fine*, la résilience de ce territoire. L'interdépendance des secteurs géographiques (échanges ville/campagne, spécialisation et spécificité des territoires en fonction de leurs topographie) pourrait augmenter avec un changement climatique combiné à des relocalisations de production socio-économique. Cela pose la question de l'échelle d'action publique permettant l'adaptation des territoires aux changements et également celle de l'entrecroisement des échelles d'actions de plusieurs structures.

Notons que l'action publique environnementale semble être consciente de ces enjeux de réorganisation. Ce sont des points notamment abordés par des think tank influents, comme le Shift Project⁸⁶, ou encore dans des travaux prospectifs de l'ADEME⁸⁷ sur le changement climatique, proposant 4 scénarii basés sur 4 modèles sociétaux.⁸⁸ Nous ferons ultérieurement une synthèse analytique de ces scénarii, mais retenons pour l'instant simplement que l'un d'eux s'intitule « Coopération territoriale » et repose justement sur des changements et recalibrations de gouvernance politique.

Les organismes de coopération entre communes que sont les EPCI sont représentatifs d'une volonté, loin d'être neuve, de trouver une échelle cohérente de gouvernance territoriale. Ils sont d'ailleurs invités à prendre leur part dans la mise en œuvre la transition écologique, ainsi que l'illustre d'ailleurs la présence dans ces établissements publics de missions rattachées à la transition écologique, telles que les PCAET⁸⁹. Comme lors de la « Semaine des initiatives citoyennes écologiques », organisée au printemps 2023 par les chargées de mission PCEAT de Sud Vendée Littoral, les EPCI ont la possibilité de valoriser les initiatives citoyennes et d'en encourager le partage, voire l'essaimage, sur un territoire relativement restreint et homogène. Lors de cette semaine, les citoyens investis dans des démarches écologiques avaient ainsi la possibilité de présenter leur actions et d'échanger avec d'autres acteurs intéressés par ces initiatives, comme le reflète ce commentaire : « j'ai été rassurée de voir que de nombreuses initiatives fleurissent, [...] allant à la rencontre d'artisans et producteurs locaux, j'ai pu prendre conscience de la richesse de notre territoire. C'est important de mettre en valeur tout ce qui s'y fait et d'être dans une logique locale. »⁹⁰.

Devant ce type de dynamique encore faiblement disséminée au sein de l'action publique (locale et nationale), on peut ainsi faire un constat similaire à celui de G. Besse et ses co-auteurs, dans le rapport déjà mentionné sur les initiatives citoyennes :

⁸⁵ Questionnaire 17.

⁸⁶ Les travaux du Shift Project sont marqués par leur territorialisation et sont disponibles en libre accès à cette adresse : <https://theshiftproject.org/en/home/>

⁸⁷ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

⁸⁸ <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/>

⁸⁹ Plan Climat Air Énergie Territorial

⁹⁰ Questionnaire 21.

« L'émergence des initiatives locales, leur rôle dans l'expérimentation apprenante, amènent l'action publique à mettre l'accent sur les valeurs éthiques et sociétales, les controverses environnementales qui permettent de prendre part aux délibérations qui conditionnent la réalisation des projets de territoires. Le rôle et le contenu de la participation comme de la médiation s'en trouvent redéfinis. Il ne s'agit plus de considérer la participation comme un « faire-valoir » de la gouvernance, l'une de ses étapes clés qui en légitime les tenants et aboutissants. Il s'agit de créer les conditions d'une co-production de biens communs permettant d'envisager des chemins de transition pour les territoires »⁹¹

Il faut néanmoins souligner l'insertion des initiatives dans un cadre et une conjoncture politique qui les dépassent. Il y a tout un aspect « moral » dans le soutien accordé ou dénié aux initiatives, en lien avec la volonté de ménager les électeurs, et de garder un cadrage cohérent par rapport à une orientation politique :

« Je pense que la première personne qui devrait nous aider à monter des projets de jeunes dans son village et qui devrait nous proposer des formations au niveau de la compta ou des formations au niveau administratif, c'est le maire, la mairesse en l'occurrence, qui nous a complètement mis des bâtons dans les roues. »⁹²

Le soutien des pratiques écologiques, et l'engagement pour l'écologie en général sont perçus comme relevant de certaines orientations (ou lignes) politiques, par certains élus et certains électeurs. Parfois, les initiatives citoyennes sont appréciées par la municipalité, car en cohérence avec son positionnement idéologique et politique. Dans d'autres situations, elles sont ignorées, voire critiquées ou entravées, car « la vulnérabilité des élus face au court terme électoral les rend réticents à considérer des changements politiquement risqués, dont les bénéfices ne concerneraient que de futurs électeurs »⁹³. Or pour une initiative, la position des élus, notamment municipaux peut être déterminante pour ses conditions concrètes d'existence.

Les organismes de gouvernance locale, mairies, EPCIs, PnrMp ou encore département et région sont autant d'opérateurs de légitimation et de crédibilisation d'initiatives citoyennes. Parce qu'elles opèrent un processus de sélection des démarches à soutenir ou encourager, ces structures sont aussi actrices d'un certain « ordre établi » et de ses lignes, de la définition des pratiques « viables », « écoresponsables » ou « vertueuses », à l'instar d'un processus de labellisation implicite. Les dispositifs de participation citoyenne, ou de recueil d'expertise citoyenne étudiés fonctionnent d'ailleurs aussi selon ces logiques de sélection, classification et labellisation. Dans leurs choix, les structures publiques restent souvent influencées par « la construction institutionnelle de l'environnement, [qui] loin de constituer un élément de

⁹¹ Rapport thématique « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique? », Commissariat Général au développement durable, 2017. Accessible en ligne. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Thema%20-%20Initiatives%20citoyennes%20et%20transition%20%C3%A9cologique.pdf>

⁹² Questionnaire anonymisé.

⁹³ Bourg Dominique & Kerry Whiteside, « Pour une démocratie écologique », septembre 2009, *La vie des idées*.

perturbation et de transformation [...], contribue à la poursuite d'une politique de croissance et de développement qui reste finalement peu questionnée »⁹⁴.

En un mot, malgré des exceptions notables, et des évolutions en cours de consolidation, l'inertie reste une caractéristique récurrente de l'action publique environnementale. Elle se manifeste de diverses manières : dans le refus de changer de mode de fonctionnement, de revoir l'organisation interne des processus, de devoir déléguer des compétences ou simplement d'ouvrir la décision à d'autres délibérants, qui plus est perçus comme profanes ou illégitimes.

Conclusion

Nous avons détaillé des facteurs d'émergence et de pérennisation des initiatives citoyennes qui apparaissent liés à des caractéristiques et contextes qui leur sont à la fois intrinsèques et extrinsèques. Malgré la qualité d'une expertise citoyenne capable de concilier théorie et pratique, d'esquisser des voies de transition écologique et sociétale, comme nous l'avons montré dans cette deuxième partie, le poids politique de ces compétences citoyennes indiscutables reste pour l'instant très limité. Même sur des échelles géographiques très localisées, à l'instar de municipalités ou intercommunalités, l'apanage de la décision finale et des projets à mettre en œuvre dans le domaine des politiques publiques environnementales reste entre les mains des élus et haut-fonctionnaires administratifs.

Ces préceptes relativement nouveaux dans l'action publique locale du Marais poitevin, que sont l'implication des citoyens dans l'action publique environnementale et la responsabilisation écologique interne et externe peuvent être perçus comme potentiellement déstabilisants à mettre en œuvre, pour des structures publiques établies depuis longtemps. Ils remettent en cause « le maniement par les autorités de leur monopole – fondé sur leur légitimité statutaire ou électorale mais aussi sur la détention ou la prétention d'un savoir suréminent, ou encore sur la pression et le contrôle policier – à définir l'ordre du discutable. »⁹⁵

De fait, si elles ne souhaitent pas s'inscrire dans une forme de marginalité clivante (ou controversée), les initiatives écologiques de la société civile ne semblent pouvoir prendre de l'envergure que si elles bénéficient, à minima, d'un assentiment des pouvoirs publics. Les positions ne sont ni coordonnées, ni même homogènes chez les divers représentants de l'action publique. Toutefois, on y observe une tendance dominante, se diffusant notamment depuis les sphères les plus influentes, allant vers un cadrage techno-économique de la transition écologique.

⁹⁴ Blatrix, Cécile, Frédéric Edel, et Philippe Ledenvic. « Quelle action publique face à l'urgence écologique ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, no. 3, 2021, pp. 521-535.

⁹⁵ Aldrin, Philippe, et Nicolas Hubé. « L'État participatif. Le participationnisme saisi par la pensée d'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 015, no. 2, 2016, pp. 9-29.

3. Des engagements citoyens valorisés par des pouvoirs publics souhaitant en même temps garder le contrôle sur la définition de la transition écologique

On consacrerait cette partie à interroger tout d'abord les présupposés et incertitudes autour de la terminologie de « transition écologique », en montrant comment elle contribue à entretenir les ambiguïtés de l'action publique dans le domaine écologique. Cela donnerait l'occasion de s'interroger sur les voies possibles ouvertes par la société civile pour cette transition, ainsi que sur les chemins préconisés et parfois choisis par divers représentants de l'action publique environnementale.

La stratégie globale du PnrMp en matière de transition écologique sera examinée, en lien avec le contexte tendu dans le milieu agricole et socio-politique, évoqué en introduction. Seront aussi mentionnées les stratégies d'autres institutions et collectivités rencontrées au cours de la mission. Ainsi, le but sera de proposer une analyse fine et non totalisante des positions de l'action publique locale sur la question environnementale, en s'appuyant, comme contrepoint comparatif, sur l'étude de la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire du Haut-Chablais. On se demandera notamment quels peuvent-être les apports d'une telle mission de recensement pour l'administration publique du PnrMp, contrainte par des jeux de médiation territoriale et politique, mais également amenée à proposer, et parfois négocier, une vision stratégique pour son territoire.

3.1. De la dénégation à la transition : un cheminement de plus d'un demi-siècle

Par elle-même, la reconnaissance de la nécessité d'une transition est révélatrice d'un changement institutionnel en cours sur le plan socio-politique. Sans revenir en détail sur les décennies de climato-scepticisme et sur les étapes successives ayant mené à la prise en compte des avertissements scientifiques, nous en proposons ici une rapide analyse grâce aux travaux de C. Oliver.

La chercheuse en sciences politique néo-institutionnaliste Christine Oliver⁹⁶ propose une classification de réponses aux changements institutionnels, selon qu'elles se traduisent par des stratégies d'« acceptation », de « compromis », d'« évitement », de « défi », ou de « manipulation ».

Les avertissements réitérés de la communauté scientifique, au moins depuis le Rapport Meadows⁹⁷ de 1972, ont été l'objet de telles stratégies, avec des tactiques relevant de l'évitement, notamment de la part des pouvoirs publics cherchant à « masquer ou amortir » l'écho de telles constations.

⁹⁶ Oliver C., Strategic Responses to Institutional Processes, *The Academy of Management Review*, Vol. 16, No. 1. (Jan., 1991), pp. 145-179, p. 152.

⁹⁷ MEADOWS D., MEADOWS D., RANDERS J., BEHRENS W. W., *The limits to growth*, Universe books, 1972.

D'autres tactiques d'opposition frontales à ce changement relèvent du défi : ce sont notamment celles qui sont qualifiées de climatosceptiques et cherchent à « rejeter », « confronter » et « attaquer » les études scientifiques portant sur la responsabilité humaine dans la déstabilisation des écosystèmes.

Degré supérieur dans la résistance au changement institutionnel, les tactiques se rattachant à la « manipulation » cherchent à contrôler l'espace institutionnel pour empêcher le changement à sa source en maîtrisant la production des critères normatifs : elles vont alors ne plus discréditer les productions scientifiques mais simplement maîtriser leur discours.

Aujourd'hui, les positions de déni face à l'urgence écologique et à l'impossibilité d'une croissance infinie sur la base de ressources non-renouvelables sont de plus en plus difficiles à tenir. Pour conserver une crédibilité dans l'espace social, les réponses stratégiques s'orientent alors vers le « compromis », avec des tentatives de « négociation » et d'« accommodation ».

L'« acceptation », consiste en l'adoption rapide d'un nouveau système normatif et s'incarne dans des transformations plus radicales de mode de vie au quotidien, comme on a pu l'illustrer avec divers exemples tirés de la mission d'observatoire d'initiatives.

Ceci étant dit, malgré son utilité pour l'analyse des changements institutionnels provoqués par la crise climatico-environnementale, il est nécessaire de relativiser cette classification d'Oliver, qui ne présente ni un processus linéaire, ni des catégories de réactions s'excluant à chaque fois et formellement les unes les autres. La sortie de l'état de dénégation, et la recherche d'un « compromis » n'est pas forcément exempte de « manipulation ».

Toutefois, il est certain que l'écologie (comme prise en compte de l'impact humain sur l'environnement) est progressivement devenue un thème central au cours des dernières années, et elle est maintenant traitée, selon différents angles, par tous les partis politiques. Les crises climatiques et environnementales devenant de moins en moins facile à remettre en cause, les divergences s'orientent vers les solutions à mettre en œuvre face à ces crises et non plus sur leur existence. Leur gravité réelle est parfois encore mise en doute, mais prendre en compte la question écologique, ne serait-ce que parce qu'elle est une préoccupation montante des institutions internationales, apparaît aujourd'hui indispensable pour un parti politique.

Enfin, la définition de la transition écologique apparaît également comme une affaire de capacité de persuasion et de normalisation d'un discours dominant. Nous montrerons comment ce discours, qui est celui du techno-solutionnisme (scénario 4 de l'ADEME, du pari réparateur), ou celui de la croissance verte (scénario 3 de l'ADEME), repose sur une confiance en la capacité de résoudre rationnellement les problèmes d'une crise climatique et environnementale. Du reste, celle-ci devenant de plus en plus irréversible et s'empirant chaque seconde, les institutions publiques les plus prépondérantes ont développé des éléments de langage précis, une communication convaincante, capable de se renouveler, donnant l'apparence d'une prise en compte compétente et scientifiquement valable du problème.

Cela semble bien apparaître dans le dernier glissement sémantique du gouvernement en place : la « planification écologique »⁹⁸ est présentée comme une prise en charge respectable et structurée (puisque « suivant un plan ») de l'urgence écologique par le gouvernement Borne.

⁹⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-ecologique-plan-action-accelerer-transition-ecologique>

Pour chercher à mieux comprendre le sens de cette normalisation du terme, on propose d'en faire ici la généalogie et de s'interroger sur les raisons de sa mise sur le devant de la scène politique et sociétale. Le « processus de réinvention et de réappropriation »⁹⁹ de la formule « transition écologique » est analysée dans un article mentionné en introduction de ce mémoire, sur lequel nous pouvons nous appuyer dans les lignes suivantes pour éclaircir la notion.

Trouvant ses origines dans les sciences physiques expérimentales, une transition désigne un passage d'un état, d'« un régime d'équilibre », à un autre, avec un « caractère à la fois progressif et profond, sans être un simple ajustement ni une révolution brutale »¹⁰⁰. J. Oudot et E. de l'Estoile ajoutent que « l'exemple le plus fameux est celui de la transition démographique » et que « la transition est ainsi un processus qu'il est impossible de maîtriser totalement puisqu'il s'inscrit sur le long terme dans un système complexe intégrant de multiples acteurs. »

Ils relèvent que ce terme, appliqué à l'écologie, trouve son origine au sein de rapports scientifiques emblématiques, ayant marqué le début d'une lente institutionnalisation des problématiques écologiques liées à l'activité humaine :

« La notion de transition écologique est présente dans certains textes fondateurs, comme les rapports Meadows (1972) ou Brundtland (1987), tout en demeurant floue et étroitement liée à celle de développement durable. Cette dernière notion lui est préférée sur la scène internationale, comme lors du Sommet de Rio en 1992, elle-même remplacée par le terme d'économie verte (et équitable) lors du Sommet de Rio+20 en 2012. Le mouvement des villes en transition, initié au début des années 2000 par Rob Hopkins, a contribué fortement à la popularisation de ce concept et à sa progressive institutionnalisation. »¹⁰¹

Basée sur un « plan de descente énergétique »¹⁰² dans plusieurs villes irlandaises et britanniques, impliquant des initiatives locales et des mobilisations citoyennes pour faire face aux pics pétroliers du début des années 2000 en adaptant les ressources et consommations énergétiques, la transition d'Hopkins trouve les clés de son succès dans sa capacité à monter en généralité, à partir de cas concrets, pour fournir des principes directeurs et une méthodologie : « le travail concret de redéfinition de Hopkins a grandement participé au succès de l'expression « transition écologique », en lui donnant un cadre théorique et une méthodologie unifiés. En encourageant les initiatives locales et en les replaçant dans un cadre théorique unifié, il a aussi contribué à l'émergence de niches [...] »¹⁰³

Or, « en fournissant des principes plutôt qu'un modèle, le mouvement des villes en transition perd en unité ce qu'il gagne en attractivité. Le risque étant que la malléabilité du concept conduise à sa réappropriation de façon cosmétique, sans l'architecture qui le soutient et

⁹⁹ Oudot, Julie, et Étienne de l'Estoile. « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 26, no. 1, 2020, p. 14.

¹⁰⁰ *ibid.*

¹⁰¹ *ibid.*

¹⁰² *ibid.*

¹⁰³ *ibid.*

l'enchaînement logique qui amène à le formuler comme solution. Ainsi que l'affirmait Hopkins lui-même, "l'idée de la transition a dépassé le mouvement en lui-même"¹⁰⁴. »¹⁰⁵ Comme l'illustre jusqu'à la dénomination du Ministère de la Transition écologique¹⁰⁶ depuis 2017, la formule a suscité un intérêt croissant. Ce succès l'a en même temps évidée de son sens initial, ancré dans l'action locale et concrète en faveur du changement sociétal, et « passant du débat scientifique et militant au lexique politique et médiatique, le concept de transition a subi une métamorphose sémantique importante.¹⁰⁷ »

La transition écologique est donc un terme qui s'est imposé et normalisé largement par la voie politique, faisant l'objet à la fois d'un « brouillage »¹⁰⁸ et d'une bataille sémantique. Cette lutte sémantique est aussi celle de la légitimité de l'action publique à prendre en charge une question environnementale dont elle s'est désintéressée pendant plus d'un demi-siècle. Les porteurs d'initiatives citoyennes, chez qui nous avons pu relever un caractère pionnier par rapport à l'action publique environnementale, sont marqués par des décennies d'inaction, voire d'indifférence, de l'action publique environnementale, locale, nationale et internationale, face aux enjeux des crises climatique et environnementale. Lorsqu'ils sont questionnés sur le sens qu'ils mettent derrière l'expression « transition écologique », le ressenti semble être extrêmement circonspect pour une grande partie d'entre eux :

« C'est un terme vaste qui peut évoquer plein de choses.... L'Etat fait croire au changement mais ne met pas les bons moyens, donne de mauvaises informations au public. Il y a trop d'enjeux financiers et de corruption pour permettre de réduire l'impact négatif [...] La transition ne nous dit rien... Seules des personnes à petite échelle sont conscients des bons gestes à mettre en place pour préserver la nature, les gros industriels et l'Etat sont pris dans l'engrenage et l'appât du gain que procure le progrès au détriment de la préservation de la planète. »¹⁰⁹

« C'est une belle blague. Beaucoup de questionnaire pas de résultats...Du blabla politique. Heureusement que nous sommes portés par le bon sens paysan et que nous n'attendons rien des institutions, ni de réductions du changement climatique? »¹¹⁰

¹⁰⁴ Interview du 15 mars 2020 par *GoodPlanet mag* : <https://www.goodplanet.info/2020/03/12/rob-hopkins-transition-town-climat-enjeu-elections-202/>

¹⁰⁵ Oudot, Julie, et Étienne de l'Estoile. « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère », *ibid.*

¹⁰⁶ Ses dénominations successives permettent d'ailleurs de retracer l'itinéraire intellectuel, ainsi que différents cadres idéologiques adoptés par ce ministère, au moins depuis le début des années 2000.

2002 : Ministère de l'Écologie et du développement durable

2007 : Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables

2010 : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

2012 : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

2016 : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

2017 : Ministère de la Transition écologique et solidaire

2020 : Ministère de la Transition écologique

2022 : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

¹⁰⁷ Oudot, Julie, et Étienne de l'Estoile. « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère », *ibid.*

¹⁰⁸ *ibid.*

¹⁰⁹ questionnaire 12.

¹¹⁰ questionnaire 20.

« On commence à payer le prix aujourd'hui et là, pour moi, on est plus dans un truc d'adaptation... Dans transition, il y a une espèce de lenteur infernale qui n'est pas acceptable en fait. C'est maintenant, [...] parce qu'en fait il n'y a plus moyen d'éviter les choses qui sont déjà en train de se passer, les effondrements d'espèces et les impacts que ça va avoir sur nous, les espèces invasives [...] »¹¹¹

Il apparaît bien que l'expression « transition écologique » est loin de satisfaire ces porteurs d'initiatives, et d'expertise, en matière d'écologie. Cette équivoque du terme suscite une certaine méfiance de la part de nombreux porteurs d'initiative. On remarque en outre que ces porteurs d'initiative cités n'hésitent pas à faire le lien entre sphère institutionnelle et sphère entrepreneuriale, sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir par la suite.

Néanmoins, on remarque aussi qu'une partie des porteurs d'initiatives ne réfute pas le terme, à l'instar de ce témoignage où il semble pleinement adopté : « La transition écologique est l'étape nécessaire pour changer de paradigme et équilibrer notre empreinte carbone. »¹¹²

D'autres, sans condamner l'expression, soulignent la difficulté pour passer du champ sémantique au champ stratégique, de l'idée aux actions concrètes : « L'ère du Capitalocène a rendu nos vies sans partage avec le reste du vivant. La transition écologique sera décroissante, démographiquement, énergétiquement ou ne sera pas. »¹¹³

Certains, conscients de l'ambiguïté du terme, lui concèdent des avantages, notamment celui de ne pas être trop clivant, de permettre d'introduire tout de même l'idée d'un changement de société, global et individuel à la fois, à accomplir. Ainsi revient, à plusieurs reprises, et dans plusieurs entretiens et questionnaires, la comparaison avec le développement durable.

« Elle [l'expression transition écologique] permet aux gens de d'amorcer pour ceux qui ne l'ont pas fait ou de prolonger des comportements éco responsables [...] Ça a un sens, ces expressions de transition écologique et par rapport à développement durable par exemple, ça a complètement du sens [...] »¹¹⁴

« Ça avait grincé au niveau sémantique à l'époque où ces termes étaient arrivés puisque certains disaient non, on ne fait pas de l'éducation au développement durable, mais de l'éducation à la conservation, à la protection du vivant[...]. Mais comme les dispositifs et aussi les fléchages et les financements étaient dans le champ de l'EDD, dans les réseaux d'éducation à l'environnement, en suivant aussi l'éducation nationale, on a tous mis du développement durable dans nos pratiques [...] à l'époque, les termes de sobriété responsable ou autres, ou de simplicité volontaire, c'était

¹¹¹ Entretien 6.

¹¹² questionnaire 13.

¹¹³ questionnaire 14.

¹¹⁴ Entretien 9.

associé à des engagements plus militants autour de la décroissance [...] Pour moi, ce sont les pratiques qui comptent et les valeurs qu'on défend derrière [...] »¹¹⁵

« La transition écologique est comme le développement durable, un concept simplifié pour la compréhension du changement obligatoire qu'il nous faut réaliser. Ce concept est moderne, durera-t-il dans le temps ? Ou d'autres concepts viendront ils le compléter? »¹¹⁶

La transition écologique est-elle le nouveau développement durable ? Nous évoquions, en introduction générale, les critiques, la disqualification puis la désaffection progressive de la notion de développement durable, observées durant l'enquête de terrain, notamment en raison d'un caractère oxymorique de l'expression.

Il apparaît clairement que la transition écologique s'inscrit en tout cas dans une forme de succession au développement durable, y compris dans l'analyse sociolinguistique, en tant que terme largement approprié par l'action publique et la société, et en même temps, comme le développement durable, « objet de variations multiples, repérables en discours et plus remarquables encore dans les représentations visuelles »¹¹⁷. On peut remarquer une grande proximité entre ces deux notions, tant dans les processus ayant trait aux modalités d'investissement du terme que dans les procédés de redéfinition qui les accompagnent. On constate également que les oppositions au syntagme « développement durable » se sont en partie restructurés, en restant attaché au « contre-discours »¹¹⁸ de la décroissance . Ainsi, comme le montre A. Krieg-Planque, « c'est dans ce contexte plus large de l'analyse des discours institutionnels en tant qu'ils pratiquent différents types d'effacement, d'euphémisation et de déni du conflit que l'on peut inscrire cette analyse de la formule "développement durable" comme opérateur de neutralisation de la conflictualité »¹¹⁹. C'est également, à notre sens, dans une perspective similaire qu'il convient d'analyser l'expression transition écologique.

La question de savoir s'il est possible de concilier croissance et développement économique avec les impératifs écologiques n'est pas nouvelle et ne cesse de susciter des controverses : « le discours du "développement durable" et le discours de la « décroissance [...] prétendent tous deux très sérieusement sauver le monde, l'homme et la planète. Nous avons là deux vigoureux pôles idéologiques incarnés dans des unités lexicales élaborées dialogiquement. »¹²⁰

Nous remarquons qu'il s'est opéré un mécanisme de transfert par lequel le discours de la transition écologique est venu et vient encore remplacer progressivement celui du développement durable, tout en parvenant à mieux canaliser une partie des acteurs du conflit dialogique, comme l'illustre certains propos recueillis auprès des porteurs d'initiative citoyenne. On peut ainsi appliquer cette analyse sur l'expression développement durable à celle

¹¹⁵ *ibid.*

¹¹⁶ questionnaire 6.

¹¹⁷ Krieg-Planque Alice, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », Langage et société, 2010.

¹¹⁸ *ibid.*

¹¹⁹ *ibid.*

¹²⁰ *ibid.*

de transition écologique : « cette formule se déploie en produisant des effets d'évidence, non sans avoir au préalable dissimulé la contradiction qui constitue son soubassement »¹²¹.

Les initiatives recensées et l'étude des politiques publiques et privées en matière environnementale nous ont d'ailleurs justement amenés à distinguer deux directions opposées, voire contradictoires, de résolution du problème écologique :

- d'un côté, celle de la croissance verte, fondée sur amélioration de la technologie, des solutions scientifiques aux perturbations climatiques et à l'effondrement de la biodiversité.
- de l'autre, celle de la décroissance et de la sobriété, avec un mouvement de déconsommation et de retour au local, ainsi qu'une forme de remise en cause radicale et de profonde transformation du système socio-économique actuel.

On constate une différence marquée dans le niveau de changement et de renoncement à diverses commodités contemporaines que demandent ces deux alternatives. Entre ces deux orientations dans la prise en compte du problème, il semble bien que la distinction se fait dans la notion de vitesse de transition et donc d'intensité d'action, de mobilisation, de renonciation. Un porteur d'initiative décrit d'ailleurs la transition écologique comme « un cadre un peu mou, qui installe une temporalité dangereuse, qui recule les actes nécessaires de transformation écologique. »¹²²

Comme nous l'avons expliqué, les présupposés du terme transition impliquent un passage plus ou moins progressif d'un état à un autre. Or, la latitude temporelle, la crainte d'atteindre ou d'avoir déjà atteint, à l'échelle mondiale, un point de non-retour dans le bouleversement écologique est justement prégnante chez les militants écologistes et/ou la majorité des porteurs d'initiatives rencontrés. Ils considèrent la question écologique comme une urgence de premier plan, requérant des changements rapides, si ce n'est immédiats, et profonds des modèles sociétaux. Or, les mécanismes d'inertie de l'action publique la rendent pour l'instant incapable de réagir au niveau systémique, de manière convaincante, face à cette urgence, même si son vocabulaire évolue.

De fait, même s'il est désavoué par une partie importante des acteurs citoyens rencontrés durant cette mission de stage, et reste évasif dans son contenu, l'utilisation sans remise en question du terme « transition écologique » est de plus en plus répandue, y compris dans le domaine académique. Il agit comme un marqueur d'une volonté de faire évoluer, refonder l'action publique environnementale, sans pour autant que les bases de ces fondations ne soient encore clairement établies.

Néanmoins, l'équivoque du terme ne doit pas exclure l'étude des choix stratégiques et de l'orientation, de plus en plus précise, privilégiée par les acteurs dominants de l'action publique en matière de transition écologique.

3.2. Une transition par et pour des « technocrates », hors de portée de la société civile ? Etude de l'approche sectorisée dominante de la transition écologique

¹²¹ *ibid.*

¹²² questionnaire 6.

Les instances dominantes dans l'action publique environnementale ont introduit et généralisé un traitement discursif des problématiques environnementales, qui forme aussi un cadre de pensée et d'action. Contrairement à l'idée qui voudrait que « transition écologique » soit un vocable politique sans contenu précis, l'analyse des politiques publiques montre des choix révélateurs sur la conception retenue de la transition par les institutions dominantes. Comme le montrent S. Barone, P-L Mayaux et J. Guerrin il s' est opéré, sous l'influence d'un changement de modèle d'action publique, un « passage progressif d'un questionnement critique sur l'économie à l'économicisation des enjeux environnementaux »¹²³.

En ce qui concerne les évolutions de l'action publique environnementale durant les dernières décennies, il faut mettre en lien la plupart des choix de l'action publique en matière d'environnement avec les dynamiques propres au New Public Management, cet ensemble doctrinal facilitant et préconisant la circulation du monde entrepreneurial vers le secteur public de normes, d'indicateurs, d'idéologies et de vision du monde.

Notre réflexion ne peut faire abstraction de la « montée en puissance concomitante de ces deux politiques depuis une quarantaine d'années, et à plus forte raison encore depuis les années 1990 dans le cas de la France »¹²⁴. On s'attachera notamment à en décrire certaines conséquences, en cherchant à comprendre comment l'« affichage politique volontariste », supposé donner l'impulsion pour « passer d'une écologie d'opposition à une "écologie efficace" d'inspiration plus libérale », se confronte à « la faiblesse constante des moyens alloués à ces politiques et la concrétisation toujours partielle des objectifs proclamés. »¹²⁵

Au niveau stratégique comme sémantique, on constate une sectorisation de la transition écologique, déclinée en diverses sous-catégories, comme l'illustre d'ailleurs la division entre un Ministère de la Transition écologique¹²⁶ et un Ministère de la Transition énergétique, dirigés par deux ministres différents. Un constat semblable est d'ailleurs apparu spontanément chez un porteur d'initiative :

« La transition écologique s'applique à des sujets, des modules, des entités bien spécifiques mais n'intègre pas l'échelle "écosystème" plus complexe à modifier. En simplifiant et compartimentant par sujet/thématiques, on passe à côté des interactions entre tous. L'objectif de la transition écologique doit être défini. Sans cela, le stade idée n'est pas dépassé. »¹²⁷

La transition climatique et énergétique est cloisonnée, et envisagée différemment, selon une autre approche, et parfois d'autres perspectives, que la transition socio-économique et sociétale. Si l'une cherche à limiter l'impact des ressources énergétiques fossiles, en cherchant à leur substituer des énergies renouvelables, l'autre désigne un changement des modes de

¹²³ Barone, Sylvain, Pierre-Louis Mayaux, et Joana Guerrin. « Introduction. Que fait le *New Public Management* aux politiques environnementales ? », *Pôle Sud*, vol. 48, no. 1, 2018, pp. 5-25.

¹²⁴ *ibid.*

¹²⁵ *ibid.*

¹²⁶ et de la Cohésion des territoires

¹²⁷ questionnaire 6.

consommation, et de considération de la biodiversité. Dans la pratique, ces transitions entretiennent entre elles des liens distendus, ambigus et ne se situent pas sur les mêmes plans et ne concernant pas les mêmes objets.

De plus, la perspective climatique et énergétique semble mieux assimilée par les pouvoirs publics que la transition écologique et sociale. Elle est aussi moins susceptible d'impulser des changements dans les modes de vie en mobilisant les citoyens. Elle semble appropriée et définie à la fois par le secteur public et par le secteur privé en laissant quelque peu de côté, la société civile. À l'exception de quelques projets de production d'énergies renouvelables, gérés par des coopératives citoyennes fortement soutenues par l'action publique, peu d'initiatives citoyennes peuvent lever suffisamment de fonds pour avoir des impacts significatifs en matière de transition énergétique et climatique (et quasiment aucun sur des échelles de grandeurs équivalentes aux projets privés).

Ce développement des ressources renouvelables, s'il présente des bénéfices indéniables, s'intègre parfaitement dans un cadre techno-solutionniste ou de croissance verte, d'autant plus qu'il est présenté comme une solution substitutive aux ressources fossiles.

Pourtant, si les énergies renouvelables sont présentées comme une solution à l'impératif de sortie des énergies fossiles, elles requièrent elles-aussi l'exploitation de ressources non renouvelables (minerais, métaux courants et rares...), pour lesquels la question de la pénurie ne manquera pas également de se poser un jour. On ne peut donc pas les envisager comme seul support d'une transition écologique sociétale sur le long terme. Au contraire, cela correspondrait plutôt à la continuité d'un système socio-économique proche ou identique, reposant sur des ressources énergétiques différentes.

Cette approche climatique et énergétique permet de circonscrire la problématique environnementale à une partie du système qui l'engendre. Elle évacue ou minimise des aspects pourtant cruciaux liés aux modes de vie, en évitant ou reportant la remise en question d'un fonctionnement sociétal globalement basé sur une consommation excédentaire par rapport à la plupart des ressources terrestres. De même que l'énergie nucléaire, les énergies renouvelables sont en réalité une alternative très intéressante permettant de temporiser, adoucir une transition sociétale, et de limiter la réduction du confort et du niveau de vie, mais il apparaît évident qu'à lui seul, le remplacement des ressources énergétique ne peut suffire à imprimer un changement de paradigme environnemental dans la société.

Au contraire, ces « énergies vertes » contribuent, pour l'instant, à accroître une dichotomie, entre d'un côté l'État ou certaines entreprises qui vont s'orienter vers des solutions technologiques industrielles, en général inaccessibles aux citoyens, pour pallier ou composer avec les changements climatiques ou les crises environnementales (sans agir sur leurs causes), et de l'autre, les solutions accessibles à la société civile, qui passent par la sobriété, la responsabilité, la modification des comportements vis-à-vis des écosystèmes environnants, des modes de vie et de consommation.

Importée du monde entrepreneurial, notamment celui des constructeurs automobiles, techniquement complexe, propice à la production (ou la manipulation d'indicateurs, l'approche par le prisme du carbone, des gaz à effet de serre, et du climat est souvent techniquement décorrélée de l'approche par la biodiversité et les modes de vie. On peut ainsi mentionner l'exemple caricatural de la compensation des émissions carbone dans le secteur aérien, qui

montre combien la transition climatique et énergétique est aussi un enjeu de communication et financier pour les entreprises, dans le contexte d'impossibilité croissante de déni face aux crises climatique et environnementale. La reforestation s'intègre souvent dans une logique de compensation, au point où des entreprises se spécialisent dans la reforestation en vue de production d'indicateurs. Pour être satisfaisants, ceux-ci nécessitent de grandes surfaces, à l'instar de la mise en valeur des espaces naturels propices à la «séquestration» du carbone, comme les tourbières et certains biotopes dans le Marais poitevin. La biodiversité elle-même est considérée, valorisée, par rapport à sa capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En faisant l'inventaire des stratégies publiques, comme privées, de transition écologique (au sens large) les plus apparentes, et les plus dotées en financements, on remarque l'omniprésence de dispositifs cherchant à séquestrer du carbone ou en calculer les émissions, en particulier l'« empreinte carbone » devenue omniprésente. On a assisté à partir des années 2000 au développement d'un marché du carbone, fondé sur les crédits carbone que les entreprises peuvent obtenir via des projets labellisés et certifiés (VCS+CCB, Gold Standard for the Global Goals). Ils sont utilisés «à des fins de mise en conformité soit par les pays industrialisés qui ont pris un engagement chiffré de réduction de leurs émissions en vertu du Protocole de Kyoto, soit par des entreprises assujetties à un système domestique d'échange de quotas qui autorisent leur utilisation.»¹²⁸ Plus encore, «tant qu'ils n'ont pas été « consommés », c'est-à-dire utilisés par une entité à des fins de conformité à une obligation, ils sont librement cessibles et transférables et peuvent faire l'objet d'une spéculation, y compris *via* des plates-formes d'échange.»¹²⁹ Ces crédits et ce marché consistent en eux-mêmes une illustration de cette circulation des indicateurs, des idéologies, des méthodes entre secteur public et secteur privé dans le domaine de l'action écologique.

De même, toujours sur le thème de la compensation écologique, mais cette fois ci-fois concernant les projets d'aménagement avec des impacts environnementaux, la séquence « ERC »¹³⁰ (visant à « éviter », « réduire », « compenser » les dommages à la biodiversité liés à l'implantation d'un projet sur un site naturel) est souvent détournée de son but initial. Elle est utilisée avec une logique de réparation de préjudices qu'une logique sincère de minimiser les impacts écologiques, notamment de projet d'aménagements. Un exemple local, dans le Marais poitevin, est celui de l'implantation (contre l'avis d'une partie des structures publiques) de parcs éoliens au sein d'espaces classés Natura 2000, ce qui vient appuyer notre argumentaire en faveur de la décorrélation de la transition énergétique et la protection de la biodiversité. Ce constat de l'échec global de la séquence ERC est partagé par plusieurs chercheurs en sciences de l'environnement :

¹²⁸ Pérez Correa, Sergio, Julien Demenois, et Matthieu Wemaëre. « Le régime des crédits carbone générés par les projets de boisement ou de reboisement dans le cadre du mécanisme pour un développement propre : un défi pour les juristes et les développeurs de projet », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 36, no. 3, 2011, pp. 345-364.

¹²⁹ *ibid.*

¹³⁰ La séquence ERC a été introduite en 1976, dans une loi de protection de la nature, puis est renforcée par les législations suivantes, en particulier par la loi de reconquête de la biodiversité de 2016. Source : https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/definition-de-la-sequence-erc-a19515.html#H_La-sequence-lt-lt-eviter-reduire-et-compenser-un-dispositif-nbsp

« En dépit de la montée dans les usages du terme « ERC » plutôt que le seul de « compensation écologique », malgré la multiplication des colloques, des séminaires et des groupes de travail nationaux et régionaux affichant la séquence dans son ensemble, la communauté des acteurs de la désormais célèbre séquence semble partager le constat d'échec de sa hiérarchisation. Les raisons en sont multiples et déjà largement évoquées, [...] ces écueils entraînent un double problème : une séquence difficilement lisible pour les acteurs de l'aménagement et des besoins de compensation importants, du fait du peu d'impacts évités ou réduits, dont l'effectivité est fortement remise en question.»¹³¹

En outre, en lien direct avec ce thème de la compensation, l'impératif de production d'indicateurs, conditionnant souvent des financements publics pour des projets liés à la transition climatique, requiert des cadres d'études standardisée correspondant à des normes précises. Non seulement, ces normes ne peuvent pas prendre en compte les spécificités territoriales, mais elles ne sont pas adaptées non plus à la diversité et à la spécificité des initiatives locales, comme en témoigne cet acteur au cours d'un entretien :

« Pour le climat, à La Rochelle, y a un truc qui s'appelle Territoire Zéro Carbone où ils vont planter des arbres pour « décarboner ». En gros, c'est souvent des projets qui plantent des forêt ou des haies, et y a des outils qui calculent ces trucs-là pour savoir quel est l'impact sur le climat. Nous, on a eu les gars au téléphone pour leur dire que nous étions intéressés, et donc, savoir, avec l'agriculture urbaine, comment ils travaillent. La personne a répondu : justement, on ne sait pas mesurer ça donc puisque là on parle de végétalisation mais en fait, ils ont des outils qui calculent au nombre d'arbres plantés. On ne sait pas trop comment ils font d'ailleurs concrètement, mais ils nous ont expliqué qu'ils ne savent pas mesurer l'impact carbone sur des petites surface. Nous on est sur des très petites surfaces en plus. Je crois que leur limite basse c'était 5000m2. »¹³²

Les jardins partagés, s'ils sont incontestablement pourvoyeur de biodiversité en ville, n'occupent en général pas une surface suffisante pour correspondre aux indicateurs de séquestration des gaz à effet de serre. Le marché du carbone apparaît bien dans ce témoignage comme étant hors de portée de la société civile, et sans grand intérêt pour les citoyens et collectifs engagés pour une transition écologique. Il est réservé à ceux en capacité d'investir dans la transition climatique et énergétique ou aux structures voulant contrebalancer leurs émissions de CO₂ : les entreprises mais également les collectivités et structures publiques, à l'instar de la ville de La Rochelle.

¹³¹ Padilla, Brian, Katia Herard, et Vincent Hulin. « Manifeste pour une séquence CERCA (Connaître, Éviter, Réduire puis Compenser et Accompagner) territorialisée : initiatives pour l'action », Sciences Eaux & Territoires, vol. 31, no. 1, 2020, pp. 18-23.

¹³² Entretien 3.

On note également l'influence de l'Union Européenne sur ses Etats membres, et par capillarité, sur l'échelon local des régions, départements et autres collectivités territoriales. Des chercheurs, écologues et politistes, soulignent dans leurs domaines respectifs le manque de territorialisation des stratégies de transition climatique adoptées par les institutions dominantes :

« Cette institutionnalisation descendante a des effets sur les formes d'actions locales face aux changements climatiques, notamment en termes d'objectifs quantifiés de réduction d'émissions des GES. En effet, les collectivités reprennent pour leurs stratégies de réduction de GES les objectifs adoptés aux niveaux national (objectif dit de « facteur 4 » pour 2050) européen (objectif dit des « 3 fois 20 » pour 2020) et international (objectif du protocole de Kyoto), sans que ces objectifs soient réellement territorialisés, c'est-à-dire ajustés aux spécificités locales qui déterminent pourtant largement les profils d'émissions de GES et les potentiels énergétiques des territoires. » ¹³³

Cela permet de mieux comprendre pourquoi, sur un plan géographique pourtant relativement restreint, comme celui de l'agglomération rochelaise, l'innovation et la position concurrentielle sur le marché du carbone impulsent des dynamiques telles que le projet « Territoire Zéro Carbone », qui ne peuvent cependant pas prendre en compte des initiatives de revégétalisation avec une superficie trop limitée pour être calibrées pour la plupart des « indicateurs carbone ». Comme avec les projets LIFE, l'Union Européenne fixe des cadres, des orientations et des réglementations, en accord voire en avance sur les accords internationaux. Elle influence à la fois l'échelle internationale, nationale et l'échelle locale, spécifiquement les territoires souhaitant se démarquer comme pionner dans l'innovation en faveur de la transition écologique, et ne pouvant donc faire l'impasse sur l'approche climatique et énergétique de cette transition, fortement valorisée institutionnellement.

Cette influence européenne est structurelle dans l'action publique environnementale française, comme le notent S. Barone, P-L Mayaux et J. Guerrin, qui retracent « dans les années 1990, en France, une « intensification de l'eupéanisation des politiques environnementales, au point que l'on estime aujourd'hui à environ 80 % la part de la réglementation environnementale résultant des directives et règlements européens. »

Pour donner un exemple de cette influence des institutions dominantes et de leur propension à infléchir les structures locales, on peut revenir brièvement sur « l'atténuation » et « l'adaptation » au changement climatique, qui sont deux traits saillants des récentes évolutions des politiques publiques environnementales françaises, fortement influencées par les réglementations européennes.

¹³³ Bertrand, François, et Elsa Richard. « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, no. 3, 2014, pp. 195-203.

Dans leur article datant d'un peu moins d'une décennie, F. Bertrand et E. Richard en livrent l'analyse suivante, qui dans une certaine mesure, prévaut encore dans certaines structures publiques aujourd'hui :

« Faire face aux changements climatiques appelle à s'attacher à la fois aux causes et aux conséquences, ce qui en termes d'action se traduit par les notions d'atténuation et d'adaptation, désignées dès l'origine de la construction des politiques climatiques au niveau international comme les deux composantes des réponses à engager (l'atténuation et l'adaptation sont mentionnées dans la CCNUCC de 1992). Or, le constat unanimement dressé est celui d'un décalage en matière d'intensité et de temporalité : l'attention et les efforts se sont focalisés en priorité sur l'atténuation et sur le traitement des causes, laissant de côté l'adaptation. Une série de raisons sont invoquées pour expliquer ce constat, parmi lesquelles la crainte d'associer l'adaptation à un renoncement fataliste à la lutte contre les émissions de GES, la difficulté à prévoir les effets, à imaginer des réponses et à en évaluer les coûts, mais aussi les enjeux géopolitiques dès lors que cette dimension d'adaptation est inscrite dans les négociations internationales (Godard, 2010). Pour les collectivités territoriales, décliner ces principes d'atténuation et d'adaptation ne présente pas les mêmes difficultés : si les objectifs de réduction tendent à passer par des mesures jusqu'à un certain point standardisées et reproductibles, la perspective de l'adaptation renvoie à des logiques singulières, nécessairement situées dans l'espace et dans le temps, marquées par un fort degré de complexité et d'incertitude. Enfin, politiquement, l'atténuation et l'adaptation n'ouvrent pas les mêmes horizons : si la lutte contre les changements climatiques est longtemps apparue comme un défi planétaire abstrait mais valorisant pour sauver la planète, l'adaptation ouvre en revanche la perspective plus concrète et plus triviale de se préparer à vivre avec des changements que l'on sait inéluctables. »¹³⁴

Si l'on peut rattacher l'atténuation à une perspective climatique et énergétique, intégrée dans des systémiques socio-économiques globalisées, facilement « valorisable » et « valorisante », l'adaptation contient en elle-même l'idée de transformations sociétales adaptées aux territoires et à leurs spécificités. L'adaptation au changement climatique, en particulier face au caractère de plus en plus inéluctable et sensible de celui-ci, devient une préoccupation grandissante pour les institutions, avec souvent un temps de retard sur les associations, think tank et militants écologistes. Créé en 2010, le Shift Projet est un bon exemple de cette avance que peuvent avoir des organisations de la société civile sur l'action publique environnementale, notamment en matière de prospective.

La sphère entrepreneuriale a, quant à elle, bien assimilé ce décalage actuel de la transition écologique vers l'adaptation, dans divers domaines (agronomie, secteur des assurances, du bâtiment, touristique...).

Sans pour autant abandonner les objectifs d'atténuation, ainsi que toutes les composantes économiques et politiques qui y sont associées, les stratégies des institutions publiques se déplacent ainsi progressivement vers l'anticipation du changement, forcément localisée, et

¹³⁴ Bertrand, François, et Elsa Richard. « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, no. 3, 2014, pp. 195-203.

convoie ainsi l'idée de « résilience », terme dans la tendance, et qui cherche à appuyer sur le versant positif de l'action humaine face aux crises climatiques et environnementales. L'adaptation au changement climatique est également une idée suscitant, sur le plan global comme local, des questionnement sur les types de gouvernance les plus à même de la mettre en œuvre, ainsi que l'illustre le projet LIFE Gouvernance Information Climat de l'Union Européenne. Si les politiques environnementales de l'UE peuvent sembler ambitieuses, comparativement aux autres organisations du même type, les déclarations du 12 mai 2023 du président Macron sur la nécessité d'une « pause » réglementaire européenne illustrent bien la difficulté de contraindre une évolution des pratiques néfastes pour l'environnement dans un contexte économique mondialisé et hyperconcurrentiel.

3.3. Etude des positionnements stratégiques de transition écologique de quelques structures de l'action publique : des cadrages socio-économiques publics pluriels pour la transition écologique ?

S'il est encore trop tôt pour affirmer le passage d'un paradigme de l'atténuation, du marché du carbone, et *in fine* du prisme climatique, vers celui d'une adaptation à des changements multilatéraux, on veut ici insister sur les diverses positions des structures de l'action publique environnementale. Loin de constituer un bloc homogène de pensée et d'action, les structures publiques ne se positionnent pas toutes de la même manière face à la transition écologique. Certains parmi elles en proposent des définitions et cadrages élaborés. D'autres (souvent des collectivités municipales ou des EPCI) mettent en avant des action stratégiques se rattachant à une conception décroissante et sociale de la transition écologique.

On évoquait dans les paragraphe précédents l'influence du New Public Management sur les politiques publiques environnementales. Or, comme l'affirment N. Maisetti et L. Halbert, « dans ce régime, l'appareil politico-administratif central abrite des institutions qui sont en partie le produit, mais aussi les lieux d'expression de critiques à l'encontre de l'État par le « puzzle doctrinal » constitutif de la nouvelle gestion publique. »¹³⁵

Ce processus a facilité une forme d'autonomisation de certaines structures publiques et ce faisant, l'émergence de voix critiques du cadrage dominant de la transition écologique, internes aux organismes gouvernementaux. La démission de N. Hulot fin août 2018, 15 mois après sa prise de poste comme Ministre de l'Ecologie au 17 mai 2017, peut être considérée comme un exemple paroxystique de cette position critique interne, remontant ici jusqu'au niveau ministériel. On a déjà pu citer au cours de ce travail le Rapport dirigé par G. Besse et ses co-auteurs, pour le compte du Commissariat au développement durable¹³⁶. Penchant en faveur d'une transition socio-écologique dont il cherche à cerner les tenants et aboutissants, ce rapport illustre bien une absence de consensus sur le sujet de l'écologie au sein de l'action publique, ainsi qu'une voie critique portée en 2017 au cœur même d'une administration centrale du Ministère.

¹³⁵ Maisetti, Nicolas, et Ludovic Halbert. « L'action publique environnementale et le *New Public Management* en régime de croisière », *Pôle Sud*, vol. 48, no. 1, 2018, pp. 57-72.

¹³⁶ p.41 de ce mémoire.

Un phénomène associé à ce régime d'administration publique est l'agencification de l'action publique, dont on peut rappeler qu'elle se traduit par « une forme de spécialisation verticale des bureaucraties gouvernementales par le transfert de certaines de leurs fonctions à des agences, c'est-à-dire des types particuliers d'organismes publics, formellement séparés des départements (ministères) sur le plan organisationnel, tout en faisant partie de l'appareil gouvernemental, dotés de travailleurs du secteur public et financés principalement par le budget de l'État »¹³⁷. Cette dynamique d'agencification « s'est manifestée non seulement par l'augmentation du nombre net d'agences, mais aussi par l'extension de leur autonomie de gestion »¹³⁸. L'agencification de l'administration française a conduit à une forme de territorialisation des politiques publiques liées au domaine de l'environnement, allant de pair avec une volonté de spécialisation : « on peut aussi considérer l'agencification comme une autre forme de décentralisation, à savoir la déconcentration ou la délégation [...] Par rapport à la dévolution (vers des gouvernements autonomes infranationaux) et à la privatisation, cependant, elle représente une forme plutôt « douce » de décentralisation, car les fonctions gouvernementales ne sont pas transférées en dehors de la bureaucratie gouvernementale, mais confiées à des organes indépendants du gouvernement. »¹³⁹ Un exemple de cette spécialisation territoriale est l'AVITEM, Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables, organisme de coopération créé en 2012, à vocation euro-méditerranéenne.

Durant la dernière décennie, et plus particulièrement ces dernières années, l'inévitable prise de conscience des enjeux liés aux crises climatique et environnementale a amené les pouvoirs publics à commanditer des rapports, des études, des plans d'action stratégique sur la faisabilité d'une transition écologique. La production d'analyses prospectives et de propositions concrètes pour faire face à des changements climatiques et environnementaux importants a mobilisé plusieurs organismes gouvernementaux et régionaux français, aux fonctions consultatives, placés sous la tutelle plus ou moins forte, selon les cas, du Ministère de la Transition écologique.

Parmi ces nombreuses agences et structures, certaines explorent des options pouvant être qualifiées de « décroissantes », voire « radicales », comme le fait l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui se présente d'ailleurs comme « l'Agence de la Transition Ecologique » et se définit comme « résolue à faire bouger les lignes pour bâtir une société plus sobre et solidaire »¹⁴⁰. C'est en ce sens d'une volonté critique mais objective, voire constructive, que l'on peut comprendre la proposition de 4 scénarii¹⁴¹ de transition par cette agence :

« L'ADEME a soumis au débat quatre chemins “types” cohérents qui présentent de manière volontairement contrastée des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Imaginés pour la France métropolitaine, ils reposent sur les mêmes données macroéconomiques, démographiques et d'évolution climatique (+2,1 °C en 2100). Cependant, ils

¹³⁷ Sześciło, Dawid. « L'agencification revisitée : tendances dans la consolidation de l'administration centrale en Europe », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 88, no. 4, 2022, pp. 773-790.

¹³⁸ *ibid.*

¹³⁹ *ibid.*

¹⁴⁰ <https://www.ademe.fr/lagence/>

¹⁴¹ <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/>

empruntent des voies distinctes et correspondent à des choix de société différents. »¹⁴²

Chaque mode d'organisation proposé par un scénario a été conçu comme un tout cohérent, de telle sorte que les paramètres des différents scénarii ne sont pas interchangeables. En voici un résumé synthétique :

Le scénario 1, « Génération frugale » est l'option de transformation sociétale la plus radicale et intégrale envisagée par l'ADEME, où l'atteinte de la neutralité carbone repose avant tout sur de profonds changements des modes de vie, une redéfinition des valeurs centrée autour du respect de l'environnement, du rejet du consumérisme et de l'adoption généralisée de la sobriété au quotidien. Cette option comporte une part de contrainte importante, car elle demande des efforts de renoncement considérables.

Le scénario 2 « Coopération territoriales » repose sur une réorganisation des gouvernances, un partage d'expertise et d'expériences entre différents acteurs (publics, privé, issus de la société civiles), une relocalisation de l'économie mais également sur des changements sociétaux importants mais gradués vers des modes de vie plus sobres.

Le scénario 3 est celui des « Technologies vertes », où l'innovation en matière de production d'énergies renouvelables, de puits de CO₂, avec de légers ajustements politiques et sociétaux, permettent de maintenir globalement les conditions de vie quotidiennes actuelles dans les pays occidentaux. Il comporte une part d'injustice sociale, puisque « les meilleures technologies [y] sont déployées largement et accessibles de manière généralisée aux populations solvables. »

Le scénario 4 ou le « Pari réparateur », est celui de la poursuite de l'accélération du consumérisme et de l'exploitation des ressources terrestres, avec un usage intensif de technologies permettant de réduire les émissions carbone et de séquestrer celles produites dans cette modélisation. Néanmoins, il consiste en un « pari », en raison du caractère inabouti et incertain (en matière d'efficacité) de ces technologies de captation carbone.

Tout d'abord, on note que la transition écologique est avant tout envisagée par ce prisme de la neutralité carbone, déjà évoqué. Toutefois, la force de ces scénarii réside dans une approche transversale, une conception sociétale de l'atteinte de cette neutralité, et l'intégration de la considération de la biodiversité dans chaque alternative présentée.

Ensuite, grâce à cet exercice prospectif, on s'aperçoit qu'il est possible de nuancer l'idée d'adaptation ou plutôt, qu'on peut envisager plusieurs versions d'adaptation aux crises climatiques et environnementales. S'adapter au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, selon le 4^{ème} et le 3^{ème} scénario, ne demandent pas de faire évoluer fondamentalement les modes de vie et habitudes consuméristes, dans la mesure où des solutions techniques pourraient se substituer à un tel changement sociétal. Si les énergies renouvelables sont dans les deux premiers scénarii mises au service d'une transformation radicale des modes de consommation et d'organisation collective, pratique et individuelle, elles sont plutôt

¹⁴² *ibid.*

envisagées comme des solutions de remplacement dans les deux autres, et associées à des technologies de captation et séquestration des GES. De plus, ces options techno-solutionnistes ne peuvent pas prendre en compte ou caractériser précisément, à l'avance, les catastrophes climatiques ou environnementales auxquelles elles seraient amenées à répondre.

Somme toute, on remarque que les deux derniers scénarios semblent être ceux qui correspondent le mieux à l'orientation majoritaire des politiques publiques environnementales, à ce jour.

Enfin, notons que la décision, l'élaboration de l'action publique centrale et la traduction opérationnelle de ces politiques publiques environnementales s'inscrivent dans une temporalité relativement longue, comme on l'a déjà souligné précédemment, et d'autant plus longues que plusieurs options, aux paramètres et aux visions non interchangeables, peuvent être envisagées, expérimentées, soupesées...

Les choix stratégiques de certaines collectivités locales et régionales encourageant des initiatives de transition s'inscrivant tout à fait dans une perspective de sobriété et décroissance, telles que présentées dans les scénarii 1 et 2 de l'ADEME. Les initiatives de transition écologique recensées durant la mission comptent de telles actions, menées en partenariat entre municipalités et citoyens :

Le conseil municipal d'un village du cœur du Marais poitevin a entamé une démarche d'autonomie alimentaire en créant un potager municipal destiné à achalander l'école du village et la maison de retraite. Cela a donné lieu au recrutement d'un agent contractuel et à la préfiguration d'un poste municipal de « maraicher fonctionnaire ». Cette initiative est le fruit d'un souhait de micro-transformation écologique des structures municipales, comme relaté dans cet entretien mené avec un acteur principal de cette initiative :

« Le conseil municipal a commencé l'initiative lors de sa campagne, puis après son élection, à peu près en 2020. L'idée était que la cantine scolaire soit bio et la plus locale possible. Or, le cantinier municipal était parti à la retraite et la commune a fait un appel d'offre au privé pour la cuisine scolaire, qui est équipée pour la préparation des repas. Une entreprise a été une des rares à postuler, c'est le 4^e groupe de restauration collective au niveau national. Cependant, il y avait un problème au niveau approvisionnement en bio et local pour les légumes, car structures agricoles ne souhaitent pas travailler avec [l'entreprise de restauration collective], notamment pour des raisons logiques, éthiques, de contraintes horaires... La restauration collective n'est pas adaptée aux petites structures de production. »¹⁴³

Devant les difficultés rencontrées pour assurer l'approvisionnement maraîcher de l'école par des entreprises locales, la mairie a fait le choix de mobiliser les ressources foncières et techniques de la commune :

« Sur le plan foncier, nous avons 4 hectares disponibles mais on ne les utilise pas en totalité. On a 3000m² fonctionnels qui nous permettent de sortir environ la moitié

¹⁴³ Entretien 10.

des besoins pour un peu moins de 150 personnes, et on travaille en partenariat avec [l'entreprise de restauration collective]. »¹⁴⁴

Au départ initiée par la municipalité, l'initiative a été fortement soutenue par les habitants, de l'idée jusqu'à la mise en œuvre concrète :

« Les agents municipaux (collègues de la voirie, collègue à la compta) participent au potager communal, et nous avons des bénévoles tous les mercredis après-midi, 10 personnes environ. Dans les extra, de temps en temps, on a de 15 à 40 personnes. En deux ans, on a comptabilisé 1700 heures de bénévolat données par les citoyens. »¹⁴⁵

Le succès de cette démarche, engagée depuis un peu plus de 2 ans, a suscité l'attention d'autres municipalités, et fait l'objet d'une stratégie de pérennisation dans le fonctionnement communal, de manière à anticiper tout changement de ligne politique éventuel dans l'avenir :

« Il y a 8 communes qui viennent voir et voudraient s'en inspirer. Dans 5 ans, ce sera carrément une ferme pédagogique, mais de production, un jardin pédagogique mais avec un objectif de production et de sensibilisation à l'autonomisation alimentaire. On ne sait pas comment le jardin sera vu par une potentielle autre majorité municipale... donc on essaie de faire en sorte de rendre le projet indéboulonnable [...]. »¹⁴⁶

Une autre municipalité a choisi d'effectuer le transport des élèves de l'école en calèche, en partenariat avec le centre équestre du village, qui met à disposition une jument de trait breton. Cette démarche a permis de conserver une école au sein du village, tout en étant économique pour la commune, plaisante pour les élèves et les habitants, ainsi qu'irréprochable sur le plan écologique, comme sur le plan d'une « mobilité décarbonée ».

Dans une commune située sur le littoral, encore fortement marquée par la tempête Xynthia, l'abandon de la constructibilité de certains espaces littoraux a donné lieu à de l'écopâturage de brebis d'une exploitation agricole locale, dans une perspective de renoncement à la consommation déraisonnée des terres littorales vendéennes et d'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

Dans un état d'esprit proche, l'initiative de production citoyenne d'énergie renouvelable citoyenne a été impulsée par une municipalité désireuse de proposer une alternative à la prédation de ses ressources foncières par des acteurs déterritorialisés, pour des buts uniquement lucratifs et opportunistes. Ce projet est ainsi attentif à une application stricte du dispositif ERC et à réduire au minimum tout impact environnemental sur le territoire d'implantation.

Ces expériences d'initiatives mise en œuvre par des élus municipaux, en partenariat avec leurs concitoyens, montrent combien ce type de coopération locale peut être un facilitateur

¹⁴⁴ *ibid.*

¹⁴⁵ *ibid.*

¹⁴⁶ *ibid.*

d'innovation important en matière de transition écologique. Grâce au soutien des citoyens, les élus contribuent à donner un terrain favorable à des expérimentations de transition, dont ils peuvent ou non être aussi à l'origine, et en cas de succès, à les faire connaître par leurs homologues, ainsi que par les institutions décentralisées.

De même, les intercommunalités ont également la possibilité de faciliter les initiatives écologiques des citoyens sur leur territoire, par leur capacité à augmenter la communication et la coopération entre plusieurs communes partageant souvent un contexte similaire, sur le plan géographique et environnemental.

On a déjà pu mentionner la « Semaine des initiatives citoyennes écologiques », organisée en avril 2023 par Sud Vendée Littoral, EPCI du PnrMp, et on note également l'organisation en octobre 2023 d'un Festival de la transition écologique par Vendée Grand Littoral, EPCI voisine, également membre du PnrMp.

Pour les régions, les enjeux de la transition écologique sont à la fois pragmatiques, dans une perspective d'adaptation à des événements météorologiques extrêmes, mais ils consistent aussi un enjeu pour l'attractivité territoriale. En outre, les enjeux liés aux crises climatiques et environnementales sont une opportunité de renforcer leur autonomie et leur influence, puisque la différenciation des risques actuels et potentiels selon les territoires plaide en faveur de davantage de décentralisation.

La région Nouvelle Aquitaine, particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles (incendies, sécheresse, submersion du littoral...), souhaite ainsi s'affirmer comme un territoire pionnier dans la transition : avec son programme intitulé Néo terra¹⁴⁷, lancé en 2019, elle vise une exemplarité dans la mise en place des directives environnementales nationales et internationales. Ce programme articule deux pôles de recherche et d'action, existant depuis 2010, l'un centré sur les enjeux climatiques et l'autre sur les enjeux de biodiversité. Ces enjeux sont conçus comme « comme des problématiques croisées », aux « solutions conjointes »¹⁴⁸, comme l'affirme Vincent Bretagnolle, directeur du comité scientifique dédié à la biodiversité.

La région des Pays de la Loire, bien que moins proactive, met en place ou participe, elle aussi, à des dispositifs pour accompagner la transition écologique, et climatique, sur son territoire. Elle soutient par exemple les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable¹⁴⁹, et contribue au soutien du groupement de recherche-action TES, le Collège des Transitions Ecologiques et Sociétales, association née en 2013, issue « d'un consensus assez large en Pays de la Loire sur l'importance d'expérimenter de nouvelles articulations entre politiques publiques et projets collectifs pour « réussir » les transitions écologiques et sociétales »¹⁵⁰.

Les agents des agences et administrations locales disposent d'une marge d'interprétation par rapport aux politiques publiques nationales ou internationales, cadrées *d'en haut* par le biais d'objectifs, et souvent imprécises quant aux actions concrètes à mettre en place en matière de

¹⁴⁷ https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/neo-terra-la-feuille-de-route-de-la-transition-environnementale-et-climatique#titre_h2_742

¹⁴⁸ *ibid.*

¹⁴⁹ <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/energie-et-environnement/transition-energetique>

¹⁵⁰ <https://college-tes.fr/college-transitions-ecologiques-societales/>

transition écologique. La déclinaison en actions territorialisées de lignes directrices parfois floues et imprécises représente une marge de manœuvre pour des maillons de l'action publique environnementale souhaitant explorer les voies de la sobriété. Les agents des structures publiques ont ainsi un pouvoir d'influence pour actionner un tel mouvement au sein de leur propres institutions. Pour ces agents, tenir une telle position dans la mise en œuvre d'un changement de paradigme demande à la fois convictions et capacité de compromis.

De plus, les initiatives valorisées par l'action publique et celles ignorées peuvent tout à faire voir leur statut se modifier en fonction des évolutions de l'administration locale, et bénéficier d'un soutien en cas de changement de conjoncture, comme on avait déjà voulu le souligner en deuxième partie. Une conjoncture politique favorable aux engagements citoyens et à une conception socio-écologique de la transition permet à de micro-innovations sociétales de prendre de l'envergure, et éventuellement à des synergies entre différents types d'acteurs de se créer, dans un esprit de complémentarité. On voit bien à l'aide des exemples cités, comment « l'existence d'une démarche territoriale est un élément déterminant » et que « les initiatives de transition socio-écologique émergent au point de rencontre des expérimentations sociales et des dynamiques territoriales. »¹⁵¹

Toutefois, si ces quelques exemples invalident toute tentation de vision monolithique, et montrent comment il serait réducteur de fustiger l'impuissance et l'inaction de l'ensemble de l'action publique, il convient toutefois de nuancer leur capacité à devenir des modèles dominants et généralisés, même localement.

Le potentiel de contestation du cadrage socio-économique que peuvent convoquer certaines initiatives (perçues comme réservoir de pensées contestataires) les confinent souvent dans des marges relativement restreintes, et limite leur diffusion. Ces initiatives peuvent impliquer par exemple l'habitat léger ou des modes d'agriculture raisonnés allant à l'encontre des modèles les plus soutenus, et sont d'emblée rattachées au monde militant. Ainsi, l'action publique peut brider les initiatives citoyennes de transition écologique si elle ne correspond pas à des cadres prédéfinis et légitimés. En outre, elle donne l'impression de prendre en charge la question environnementale, en particulier parce qu'elle a la capacité de mobiliser des moyens administratifs, financiers, de recherche scientifique et technologique.

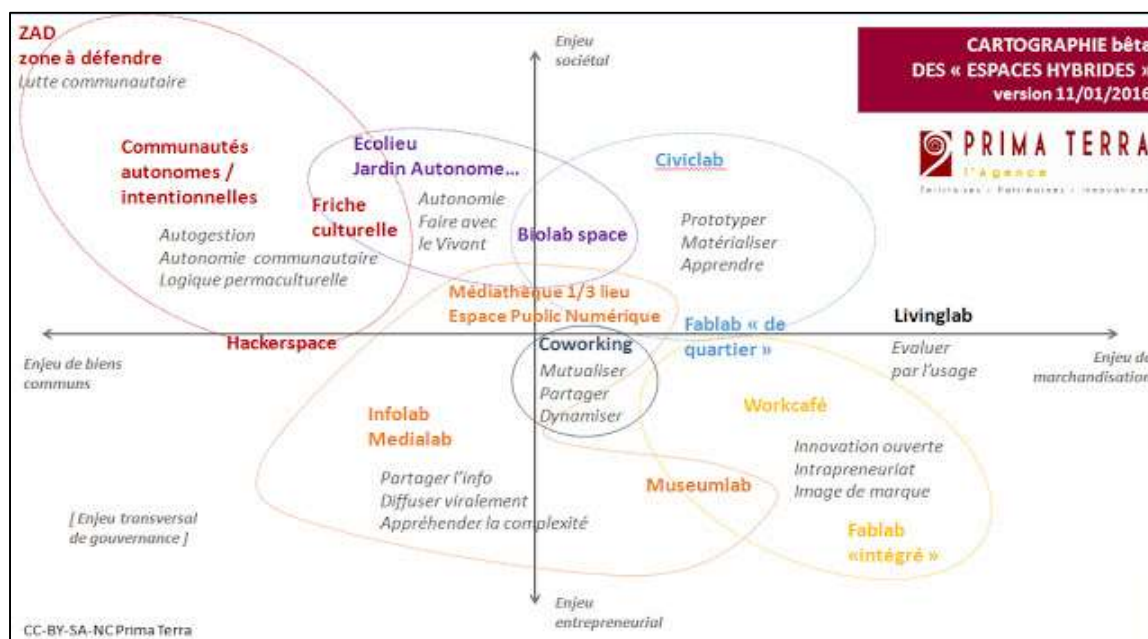
On peut s'interroger sur l'intérêt que les « tiers-lieux » peuvent susciter chez certains représentants de l'action publique, y compris au sein du PnrMp. Le concept de tiers-lieux provient de la sociologie urbaine américaine, en particulier des travaux de Ray Oldenburg¹⁵² qui introduit à la fin des années 1990 cette expression de « third-place ». Les tiers-lieux sont, dans le sens le plus élargi possible, « un espace n'étant ni lieu d'habitation ni lieu de travail mais bien un espace ou lieu de rencontre et d'échange [...] »¹⁵³, la composante hybride et le lien social présent dans ces espaces étant leur deux principales caractéristiques. A l'instar d'Aurélie Landon, doctorante en études urbaines on a pu, durant la mission, s'étonner d'un « paradoxe » :

¹⁵¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Thema%20-%20Initiatives%20citoyennes%20et%20transition%20%C3%A9cologique.pdf>

¹⁵² Oldenburg, Ray, *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*. New York, Paragon House, 1999, p. 58-59.

¹⁵³ Kemdji, Matthieu. « Chapitre 6. Le *coworking* et les tiers-lieux », Delphine Minchella éd., *Espaces de travail. Nouveaux usages et nouveaux enjeux*. Dunod, 2021, pp. 87-109.

« celui de voir de grandes entreprises et institutions s'intéresser aux tiers-lieux, agencements sociospatiaux qui viennent de divers mouvements contre-culturels (squats, *hackerspaces*, etc.) et qui s'accompagnent souvent de projets libertaires et anarchistes. »¹⁵⁴ Au niveau national, la création en 2018 de l'association France Tiers-lieux, instance fortement soutenue par des institutions gouvernementales, incarne cet intérêt des pouvoirs publics pour de tels espaces. Ce graphique¹⁵⁵, qui présente divers types d'« espace hybride » et leur positionnement selon 4 enjeux, rend compte de la grande diversité d'usages, de valeurs et de rapports à l'écologie qui caractérise les tiers-lieux :



Dans un article sur la politisation des tiers-lieux, le sociologue Antoine Burret éclaire cette considérable diversité, confinant parfois à une forme de contradiction interne à l'expression, des types d'espaces pouvant correspondre à la définition du tiers-lieux. Il la met en lien avec un dessein du secteur public de structuration et orientation productiviste des tiers-lieux :

« Au premier abord, la création d'une instance publique pour structurer des lieux de sociabilités a de quoi interroger. Et puis, l'on réalise que cette instance donne une définition très particulière des tiers-lieux. Elle étend la compréhension du concept énoncé en y ajoutant une dimension productiviste : « Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : *coworking*, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, *social place*, *makerspace*, *friche culturelle*, maison de services au public [...] Les lieux de « la joie d'être ensemble » deviennent les lieux du « faire ensemble ». En France, les tiers-lieux sont équipés de capacités

¹⁵⁴ Landon, Aurélie. « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, vol. 33, no. 2, 2022, pp. 181-207.

¹⁵⁵ issu du site de la société de recherche action et conseil en innovation territoriale ; <https://www.prima-terra.fr>

techniques et invitent les personnes à la fabrication, à la création, quelle qu'elle soit. »¹⁵⁶

On en déduit ainsi que l'intérêt des institutions publiques pour les tiers-lieux, au-delà d'un indéniable potentiel d'interactions fécondes et d'innovation sociale, provient également d'une volonté de désigner et sélectionner les tiers-lieux légitimes et illégitimes, en fonction de leur capacité à réaliser des productions, quelles qu'elles soient, valorisables. On peut ici se souvenir que le tiers-lieu et écolieu « A la Motte », que nous avons déjà mentionné en seconde partie, compte une école, un espace dédié au coworking, ainsi qu'une salle lui permettant d'accueillir des spectacles créatifs. La stratégie de développement de cette initiative intégrale, comprenant sur son espace une partie dédiée à de l'habitat léger et des expérimentations agroécologiques poussées, s'inscrit donc dans des cadre de pensée et de production multiples, ce que les porteurs de la structure savent bien mettre en exergue.

Ce mouvement de normativisation des tiers-lieux permet aussi de caractériser et analyser la capacité d'auto-organisation de la société civile, et les diverses formes qu'elle peut prendre, ainsi que l'étude des contextes d'émergence de ces divers tiers-lieux. La connaissance de ces contextes d'émergence permet ainsi de favoriser la naissance d'espaces hybrides correspondant à ces normes, et de contrecarrer ceux qui s'en écartent trop.

Comme certains squats, les ZAD sont un type de tiers lieu illégitime avec un fort potentiel de renforcement d'une contestation, d'organisation de cette contestation et de limitation de l'action publique, une fois implantée. Ils peuvent acquérir une aura symbolique emblématique, comme ce fut le cas de la ZAD de Notre-Dame-des- Landes. Bien savoir appréhender les signes de leur émergence donne la possibilité aux pouvoirs publics d'anticiper et d'éviter leur constitution. Derrière l'intérêt public pour les tiers-lieux, on trouve donc, à côté d'une volonté de normer et d'orienter les pratiques et valeurs de ces espaces, une dimension de contrôle du politique et particulièrement de de la contestation critique. Celle-ci peut s'enraciner solidement dans certains de ces espaces hybrides, puis les dépasser, ainsi que la cause défendue au départ, pour les ériger en symboles médiatisés et incommodes pour l'action publique, obligée alors de manier la répression avec une relative parcimonie pour éviter l'escalade du conflit et des dommages corporels aux personnes, voire des actes irréparables.

En gardant à l'esprit que le cadrage et la définition dominante de la transition écologique dans les institutions sont sujets à des remises en question provenant de multiples acteurs critiques et souhaitant exercer un regard réflexif sur l'action publique environnementale, on ne peut cependant nier sa quasi-hégémonie.

Cela se répercute dans la valorisation des initiatives citoyennes qui, comme le montre bien l'exemple des tiers-lieux (que sont certaines initiatives recensées), a d'autant plus de chance d'intervenir si elles s'intègrent dans un cadre connu, légitimité et sécurisant, passant le plus souvent par l'approche normée de l'énergétique et/ou de la neutralité carbone, mais aussi par une mise en valeurs de « productions » identifiables. Un changement de cadrage peut

¹⁵⁶ Burret, Antoine. « La politisation des tiers-lieux », *Multitudes*, vol. 83, no. 2, 2021, pp. 208-214, citant les termes du ministère de la Cohésion des territoires.

néanmoins être porté par des administrations publiques, notamment grâce à l'autonomie dont disposent certaines d'entre elles, et à leur spécialisation territorialisée.

3.4. Entre position d'expertise, de médiateur, et conformation à des impératifs politiques : des Parcs naturels diplomates ?

En raison de leur missions cardinales visant à concilier développement socio-économique, patrimoines culturels et préservation des patrimoines naturels remarquables et fragiles, et de par leur fort ancrage territorial, les Parcs naturels régionaux disposent d'atouts multiples pour se situer au cœur de la gouvernance de la transition écologique. Ils sont à même de se positionner en tant qu'organisme d'expertise légitime sur les problématiques environnementales et mettent en œuvre, dans leurs différents services thématiques, une approche transversale des sociétés où ils sont implantés, adjointe à une connaissance approfondie du système administratif et institutionnel local. En effet, la structure Pnr est tout d'abord propice à la diffusion d'un nouveau paradigme d'appréhension et gestion de l'environnement, où « l'action publique pourrait ainsi jouer un rôle de médiation, afin de mieux considérer les conditions démocratiques de production de l'environnement »¹⁵⁷

Parce que l'existence administrative des Pnr dépend beaucoup de la volonté des collectivités et organismes membres du syndicat mixte, signataires de la charte, la recherche d'un consensus minimal sur ses actions avec différentes institutions locales se révèle cruciale. La position de médiateur des Pnr découle ainsi tout autant de leurs conditions d'existence que de leurs missions. De plus, la vision stratégique propre à chaque Pnr, inhérente à ses « feuilles de route », suppose une volonté de prospective et d'influence sur l'avenir par anticipation et coopération. Cela demande donc aussi d'avoir la capacité de discuter et négocier avec l'ensemble des acteurs du territoire, en incluant les entreprises, associations et citoyens, pour préserver les conditions d'un dialogue territorial qui n'exclue pas la société civile :

« La plus-value du parc va être de faire office de médiateur, facilitateur, rôle de vigie comme pour alerter sur certains enjeux très concrets par exemple la chalarose et l'impact sur les frênes¹⁵⁸. La grosse difficulté est le manque de stratégie qui ne peut se faire uniquement dans des cabinets. »¹⁵⁹.

Cependant, sur le plan pragmatique, parmi ces acteurs, certains sont des organismes publics, siègent dans le syndicat mixte et possèdent donc de leur côté cet important levier de négociation, qui les fait peser dans l'élaboration des décisions stratégiques. Pour préparer la candidature au projet LIFE Gouvernance Information Climat, se sont tenues plusieurs réunions de groupes de travail, en présence de représentants des EPCI associés et des syndicats mixtes d'aménagement hydrauliques du périmètre du PnrMp, sans représentation citoyenne.

¹⁵⁷ Rapport thématique « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique? », Commissariat Général au développement durable, 2017.

¹⁵⁸ La chalarose du frêne est une infection parasitaire qui colonise et détruit ces arbres, emblématiques des paysages du Marais poitevin.

¹⁵⁹ Entretien 2.

Le projet de candidature devant comporter un axe dédié à la participation citoyenne, la proposition d'un Parlement climatique a été retenue, comme instance de dialogue et d'influence citoyenne des politiques publiques. En effet, ce projet LIFE porte sur la gouvernance et l'information sur le climat, avec l'idée de trouver des modèles de transformation des modes de gouvernance locaux, facilitant l'agir citoyen, pour accélérer l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Cette volonté d'implication des citoyens, de création d'une culture de la participation citoyenne au service de la transition écologique, voire de co-construction de gouvernance avec ces nouveaux acteurs du débat démocratique, demande d'importantes capacités de négociations et une structure médiatrice, rôle que peut jouer le PnrMp.

De l'aveu d'un.e agent.e du PnrMp, interrogé sur le dispositif participatif sur lequel devrait déboucher la mission : « le projet peut faire grimacer certains présidents de Communauté de Communes »¹⁶⁰. Or, cette personne fait également le constat suivant, à propos des politiques publiques environnementales locales : « on a des gouvernances qui sont en place qui parfois ne fonctionnent pas, et sur des enjeux prégnants liés au climat, cela se joue à des échelles de gouvernance complexes. »¹⁶¹

Il fait le commentaire suivant, à propos des tentatives de coordination et d'unification des politiques publiques portées par divers organismes sur un même territoire :

« Vis-à-vis des enjeux des crises environnementales, l'inertie est vraiment là car on est bringuebalé dans des commissions qui sont des instances de débats, mais pas décisionnelles. On arrive à bouger avec des gens politiquement très différents, on va plus au-delà des chapelles politiques. De ce que je perçois, il y a quand même des amorces de consensus mais ça reste compliqué. On a un cortège d'élus qui est censé produire une vision politique du parc, aujourd'hui ce n'est pas vraiment le cas car les élus ont besoin de se jauger, de débattre. Là, on est dans la phase où ils se mettent d'accord sur leurs désaccords, même s'il y a une utilité du débat politique. De ce que je ressens, certains n'en n'ont rien à faire de la participation citoyenne, d'autres pensent que ça peut être utile. »¹⁶²

Sur cet angle des gouvernances à réinventer, dans un article analysant le diagnostic de vulnérabilité ainsi que les stratégies d'adaptation au changement climatique de la communauté de communes du Haut Chablais dans un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'habitat (PLUi-H), les auteurs font les remarques suivantes :

« Le changement climatique nécessite une coordination entre différents services, notamment ceux en charge des compétences suivantes : gestion des espaces naturels, agriculture, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau et assainissement, gestion des eaux pluviales, urbanisme, aménagement du territoire et tourisme. Par ailleurs, l'intégration concerne aussi les activités

¹⁶⁰ Entretien 2.

¹⁶¹ *ibid.*

¹⁶² *ibid.*

dépendant des ressources et des milieux naturels affectés par le changement climatique, avec des enjeux croisés entre elles. »¹⁶³

Si les situations du Marais poitevin et du Haut Chablais comportent beaucoup de dissemblances géographiques, administratives et politiques, leur rapprochement argumente en faveur d'un constat similaire : « le changement climatique nécessite donc d'intégrer opérationnellement l'adaptation dans l'ensemble des documents de planification territoriaux (transversaux et sectoriels) et des stratégies des acteurs privés »¹⁶⁴.

Pour le PnrMp, comme pour les EPCI, « la dynamique d'apprentissage de l'organisation porteuse »¹⁶⁵, sur des thèmes et des approches transversales des projets encore parfois peu usuels dans ces structures, est essentielle pour « la réussite de ces expériences territoriales d'adaptation au changement climatique »¹⁶⁶, comme le prouve d'ailleurs le succès des démarches autour de la transition écologique citoyenne menées par des EPCI vendéens, que nous avons déjà pu mentionner. En effet un point capital pour cette dynamique de montée en compétence des structures administratives locales est la connaissance de l'expertise citoyenne et la mobilisation des habitants dans une vision pratique, incarnée dans les actes, de la transition écologique. Elle suppose dans le même temps une assurance de stabilité pour la structure motrice de la stratégie d'adaptation, ainsi qu'une aptitude à créer des synergies locales :

« La question du portage de l'adaptation est étroitement liée à la garantie d'une régularité de l'action dans le temps, qui peut être compromise notamment par la durée des mandats politiques et les changements d'équipes. Elle dépend donc de plusieurs facteurs, parmi lesquels nous pouvons citer l'appropriation culturelle générale du changement climatique par les populations, l'attente forte de la part des administrés, la présence et l'implantation locales de structures ou instances qui font vivre l'action sur le sujet, *via* les outils dont elles disposent. »¹⁶⁷

L'observatoire des initiatives citoyenne de transition écologique se trouve être un tel instrument d'action publique en cours de constitution pour le PnrMp. Sujet principal du stage, cet outil a été imaginé dans le cadre du projet LIFE GIC, mais avec l'objectif qu'il puisse être utile aux structures qui l'ont mis en œuvre, indépendamment de l'aboutissement de cette candidature, et des fonds associés. Cet observatoire a des objectifs multiples, et a d'ailleurs été élaboré par deux acteurs : les services du PnrMp et la Chaire Médiation Participation Transitions de la Rochelle.

¹⁶³ Parrod, Camille, et al. « Vulnérabilité et adaptation aux effets du changement climatique dans le Haut-Chablais : enseignements d'une démarche d'accompagnement », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. -, no. 5, 2020, pp. 1g-7.

¹⁶⁴ *ibid.*

¹⁶⁵ *ibid.*

¹⁶⁶ *ibid.*

¹⁶⁷ *ibid.*

Sur le plan scientifique, le laboratoire LIENSs et les membres de la Chaire ont participé à la conception du projet d'observatoire et attendaient qu'il soit accordé une attention particulière aux rapports de ces initiatives citoyennes avec l'action publique. Cette analyse a donc revêtu une dimension d'étude de cas pour déterminer si et comment l'action publique pouvait être facilitatrice, neutre, indifférente ou opposée à ces démarches. La mission a également été étudiée de manière réflexive, pour s'intégrer au mieux dans les attentes académiques de ces structures de recherche sur les thèmes de la participation citoyenne dans l'action publique environnementale.

Sur le plan technique, en dehors d'un aspect pouvant être valorisé pour sa candidature au financement de projet par l'UE, l'utilité pour le PnrMp est une meilleure connaissance des démarches engagées par des habitants de son territoire. Cet objectif de repérage et d'identification des initiatives citoyennes a été mis en forme dans plusieurs documents, ainsi qu'une cartographie dynamique¹⁶⁸. Le travail de mise en place d'observatoire mené durant ce stage a permis d'enrichir la base de données du Parc pour sa stratégie d'accompagnement des habitants du territoire dans l'adaptation au dérèglement climatique et dans l'évolution des modes de vie.

Il a également donné l'occasion de manifester la présence active du Parc naturel sur le territoire poitevin, par des prises de contact avec de nombreux porteurs d'initiatives et les différents services environnementaux des EPCI du territoire.

En identifiant les acteurs pionniers et primo-adoptants de pratiques de transition écologique sur le territoire, le recensement a permis de poser les premiers jalons d'un réseau d'action, constitué autour de citoyens, porteurs d'initiatives de transition écologique, et de certaines administrations locales. Il pourrait contribuer à poser quelques jalons pour un dialogue territorial et des gouvernances ouvertes sur les questions climatiques et environnementales.

Néanmoins, il faut préciser que la position d'expertise et de transformation de gouvernance reste à construire dans le domaine de la transition socio-écologique, y compris pour les Pnr, comme le relève cet.te employé.e du Parc :

« Sur ces questions de climat, d'écologie, l'urgence de la situation et la hauteur des enjeux sont énormes. Dans l'action publique, on reste dans une forme de déni, de raisonnement court terme jusqu'aux prochaines élections. Ce sont des sujets où les solutions ne sont pas évidentes, avec des avantages et inconvénients... Il n'y a pas de recette magique, cela demande des moyens humains et financiers, et d'embarquer tout un tas de structures, et de citoyens autour de ça, de voir les intérêts des différentes parties prenantes, de ménager l'acceptation sociale... »¹⁶⁹

On peut ainsi appuyer à nouveau, sur le dénuement dans lequel la machinerie de l'action publique française semble se trouver devant l'urgence d'agir en faveur d'une transition sociétale globale. Malgré la mise en mouvement de plusieurs instances régionales et municipales, les

¹⁶⁸ cf. Annexes.

¹⁶⁹ Entretien 1.

Parcs naturels régionaux n'ont, quant à eux, pas encore atteint ce statut d'institutions pionnières pour l'intégration sociale de la transition écologique, en dépit de leurs multiples atouts.

« Le contact avec les habitants au niveau du parc est faible car les enjeux portés par les équipes précédentes étaient de maintenir l'existence du parc en elle-même pour continuer les actions en faveur de la protection au niveau biodiversité, naturaliste. On a un gros problème, qui est que beaucoup de gens méconnaissent les missions du parc, vu qu'il s'en est justement affranchi. Il y a une culture qui s'est installée ici, sur le fait que les élus dans un Pnr sont importants et eux le voient comme un instrument pour faire avancer leurs idées, leurs convictions, leurs conceptions des projets à mettre en œuvre. »

Ainsi, en ce qui concerne le PnrMp, le recensement d'initiatives citoyennes ne paraît pas avoir pour l'instant de réelles perspectives sur le plan d'une coopération public/société civile effective et généralisée dans la planification stratégique de la transition écologique. On constate que si la volonté de co-construction de l'action publique est bien présente pour la plupart des agents du PnrMp, l'issue du dispositif participatif préfiguré par cette mission de stage reste extrêmement incertaine, en raison de son potentiel déstabilisant pour les institutions locales, traversées au même moment par les remous d'un mouvement militant très médiatisé contre les réserves de substitution agricole. Rien ne permet d'affirmer avec certitude, à l'heure où ces lignes sont rédigées, que les dispositifs de participation envisagés se situent sur le haut de l'échelle d'Arnstein. On peut s'interroger sur le lien entre cette méfiance institutionnelle vis-à-vis de dispositifs participatifs de transition écologique et la capacité des citoyens à promouvoir une vision alternative au cadrage dominant et techno-solutionniste de la transition écologique, telle qu'elle s'est incarnée dans la lutte contre les réserves de substitution.

Toutefois, on a pu souligner que les Parcs naturels régionaux pourraient être un instrument de l'action publique pertinent pour mener des expérimentations, proposer des modèles de transition socio-écologique cohérents et fonctionnels en s'appuyant sur le renforcement de leur compréhension holistique d'une identité territoriale, environnementale, géographique, socio-économique et citoyenne. Cela pour peu que ces structures publiques disposent de moyens adéquats, associés à la marge de manœuvre nécessaire permettant d'assumer leurs choix stratégiques sans crainte de contrecoup trop important.

Conclusion

Allié à l'inertie politique et socio-économique d'un système néolibéral nourrissant les principes du régime de l'action publique depuis les années 1980, il semble bien qu'en fin de compte, le discours dominant sur la transition écologique sème le discrédit sur l'ensemble du potentiel d'action des structures publiques, malgré l'intérêt indiscutable d'initiatives citoyennes et publiques, fonctionnant parfois en synergie. On a pu montrer que le flou caractérisant *a priori* encore l'expression transition écologique masque en réalité des choix et modèles sociétaux plutôt clairement différenciés, si ce n'est incompatibles les uns avec les autres.

Les voix contestataires face au cadrage techno-solutionniste hégémonique de la transition écologique, si elles peuvent parfois trouver des interstices dans l'organisation des structures publiques, n'en restent pas moins localisées. Plus encore, elles sont parfois marginalisées. La

transition socio-écologique puise la majorité de ses défenseurs au sein de la société civile et des milieux écologistes militants. Ainsi, et en dépit d'une prise de conscience institutionnelle d'une nécessité d'agir pour s'adapter à un changement climatique et environnemental devenu inévitable, et de moins en moins « atténuable », les pistes de transition dominante ne s'orientent pas vers l'option de la décroissance, et rencontrent bien des difficultés pour renouveler les gouvernances. Elles se caractérisent par un recours à l'ingénierie scientifique, aux technologies, pour remédier aux conséquences des crises environnementales, sans pour autant interroger en profondeur l'angle des modes de vie et du pillage des ressources terrestres. Ainsi, un mouvement sociétal en faveur d'une transition écologique « holistique » semble avoir plus de chance de remonter par capillarité du bas vers le haut, en agrégeant des soutiens publics auprès de structures pionnières, plutôt que de venir des seules administrations dont l'inertie d'ensemble est considérable.

4. L'engagement contestataire contre les réserves de substitution : l'écologie au cœur d'une lutte renouvelée, à l'aune des enjeux climatiques, de la définition de la violence légitime

Au cours de la mission, il est apparu rapidement que le contexte politique et agricole du Marais poitevin en matière d'écologie, son écho national, et ce qu'ils traduisent comme dynamique, rentraient en résonnance directe avec l'argumentation développée dans notre travail de recherche.

Tout d'abord, on reviendra sur la gouvernance de l'eau dans la région du Marais poitevin et son historique, afin de mieux comprendre les mouvements socio-économiques, politiques et culturels qui s'exercent sur des espaces hétérogènes, interconnectés, et surtout convoités puis domestiqués pour leurs ressources foncières et aquatiques. Puis, on cherchera ici à démontrer que les événements de Sainte-Soline du printemps 2023, à l'occasion d'une manifestation contre un projet d'aménagement hydro-agricole, sont une illustration de la polarisation de positionnements politiques, correspondant à des visions de la transition écologique contradictoires, et favorisées par l'intensification des bouleversements climatique et environnementaux.

On s'interrogera ensuite sur les limites du recensement des initiatives effectué, qui par ses objectifs pragmatiques déjà mentionnés, excluait des actions qui peuvent cependant tout à fait être qualifiées d'initiatives de transition écologique, telles que celles menées par le collectif « Bassines non merci » et différents acteurs locaux fédérés autour d'un militantisme écologiste radical, notamment plusieurs associations, collectifs, ainsi que les comités locaux du collectif des Soulèvements de la Terre. On explorera ainsi les processus d'autonomisation et de diffusion en dehors du champ institutionnel, de certaines initiatives citoyennes, qui se situent à l'intersection entre protestation, la sensibilisation et l'action. On relèvera néanmoins comment le champ institutionnel reste présent, demandant des capacités de compromis et négociation pour certains porteurs d'initiatives citoyennes, afin d'assurer l'insertion de leurs activités dans la vie socio-économique locale.

Enfin, on se demandera dans quelle mesure ces exemples peuvent incarner l'irréconciliabilité de deux formes de transition écologique, « par le haut » et « par le bas », relevées par Dany Lapostolle et Alex Roy¹⁷⁰, et si le militantisme fédéré autour de cette protestation contre les réserves de substitution marque un tournant dans la forme que prend le combat écologiste.

4.1 Façonnement anthropique et mise en culture du Marais poitevin, gestion hydrique en contexte de sécheresse et réserves de substitution

La gouvernance de l'eau sur le périmètre du PnrMp se caractérise par une administration complexe avec de multiples instances, sur une zone qui est, on peut le rappeler, divisée entre deux régions et trois départements, avec en outre des mécanismes physico-hydrologiques

¹⁷⁰ Lapostolle Dany et Alex Roy, "L'essaimage : une pratique d'enquête au service d'une transition écologique par le bas", *Développement durable et territoires* [Online], Vol. 13, n°1 | Juillet 2022,

propres à des type de sols différents, qui sont parfois en dessous du niveau de la mer. Quelques éléments historiques à propos du Marais poitevin peuvent être utiles pour mieux comprendre les événements qui s'y sont déroulés au printemps 2023.

En premier lieu, dans la psycho-histoire du territoire, il faut évoquer l'imaginaire de contrôle sur l'environnement qui imprègne ce territoire avec peu de dénivelés, façonné par la main humaine. On y relève des rapports entre domination, confrontation et conciliation avec la nature, dans un espace qui autrefois occupé par la mer et les crues des fleuves du bassin versant jusqu'à la hauteur de Niort, n'avait qu'une partie de ses terres émergées, souvent sous forme d'île. La conquête de terres sur la mer, dans un territoire où se déposent également naturellement des alluvions maritimes et fluviaux, a donné lieu à des aménagements hydrauliques depuis le Moyen-Age, qui furent perfectionnés ensuite, en particulier durant le XIX^{ème} siècle. Pour le résumer très synthétiquement, on différencie, dans le Marais poitevin, le marais mouillé et le marais desséché, qui communiquent entre eux par des bondes aménagées dans les digues de séparation. Le marais mouillé reste soumis aux crues mais peut assurer l'irrigation du desséché, préservé des crues comme des grandes marées, et dévolu à des cultures agricoles (ainsi qu'occupé par des prairies partiellement inondées en saison hivernale).

La circulation, fortement anthropisée, des ressources aquatiques et la maîtrise de l'eau ont toujours été en lien avec des luttes de pouvoir politique et socio-économique, puisque cette ressource profite à des terres fertiles, convoitées pour la production agricole. Les ressources aquatiques ainsi que les ouvrages hydrauliques ont d'abord été sous le contrôle des abbayes, puis de la noblesse et des notables. Leur maîtrise a toujours été liée au développement agroéconomique du territoire, aux aménagements qu'on pouvait y effectuer, et aux acteurs en capacité de financer ces aménagements :

« La question éminente de la réserve d'eau, fonction historiquement réservée au marais mouillé, est un thème de débats récurrents. Pour répondre aux besoins estivaux en eau des marais desséchés, le Génie rural, des eaux et des forêts tenta de transformer la baie de l'Aiguillon en un grand lac d'eau douce dans les années 1960. »¹⁷¹

A partir des années 1970 et avec la mise en œuvre de la PAC¹⁷², l'agriculture intensive s'est fortement développée. Si cette poussée productiviste a eu lieu sur tout le territoire national, son rythme a été soutenu et rapide sur le pourtour et l'intérieur du territoire du PnrMp, créé en 1979. Elle s'est notamment déployée dans les zones de plaine et, dans une moindre mesure sur celles du marais desséché, dont la part de prairies humides (réservoirs de biodiversité) s'est conséquemment réduite.

La convergence de cette poussée agricole productiviste et d'une conjoncture politique particulièrement défavorable aux contraintes inhérentes à la protection des patrimoines naturels du Marais poitevin ont mené à des désaccords locaux, puis à une suspension en 1991, suivie, en 1996, d'un retrait du label de Parc naturel régional. Un.e agent.e du PnrMp témoigne ainsi de ce commentaire de la part du ministre de l'Environnement de l'époque, Brice Lalonde :

¹⁷¹ Le Quellec Yves, « Quelques caractéristiques et enjeux essentiels du Marais Poitevin », *Le Marais Poitevin, un espace à réinventer ?*, 2009.

¹⁷² Politique Agricole Commune

« Il avait déclaré qu' « on ne peut laisser un label PNR sur des champs de maïs et de tournesol... » Mais au fait, qui avait subventionné ces cultures et ces drainages ? Il faut savoir qu'une dizaine de Parcs étaient en indécision avec leur charte. Il fallait faire un exemple face à la concurrence naissante des « pays » et régler des comptes entre baron.nes locaux. »¹⁷³

Dans un article de 1996, le spécialiste de l'histoire du Marais poitevin Yves Le Quellec présente en détail les circonstances ayant mené à la perte du label. Il relate en particulier les oppositions entre institutions départementales, communales et syndicats d'aménagement, à propos de la charte qui devait prolonger l'existence du PnrMp, au milieu des années 1990 :

« Une suite d'amendements vint considérablement affaiblir le texte initial, le vidant de tout ce qui pouvait être source de difficultés, pour constituer en fin de parcours un projet totalement laxiste. Enfin, la consultation des communes en vue de leur adhésion a livré un périmètre d'application incohérent, affecté d'énormes « trous » qui rendent illusoire toute idée d'action un tant soit peu concertée et intéressante. »¹⁷⁴

La suspension du label en 1991 par le Ministère de l'Environnement a donc été autant due à des raisons politiques qu'environnementales. La structure, devant l'échec des tentatives de trouver un terrain d'entente sur une charte, a continué à exister en tant que Parc interrégional à partir de 1995. Ce désaveu impliquait une moindre influence pour une administration qui aurait pourtant pu jouer le rôle d'instrument de coordination d'un territoire écartelé entre plusieurs institutions gouvernantes. Comme l'affirme Yves Le Quellec, les politiques publiques environnementales européennes sur les zones humides, qui commençaient à monter en puissance, auraient pu trouver dans le PnrMp un relai d'action stratégique local. Ceci était mal perçu par une partie des tenants des mandatures locales, ainsi que certains acteurs socio-économiques, qui souhaitaient disposer de liberté dans l'aménagement territorial (construction d'axe routier, mise en culture d'espaces non artificialisés et indicateurs de biodiversité, gestion de l'eau...). Dans les années 90, malgré une dizaine d'années d'existence, « les élus refusent de laisser le PNR jouer le rôle qui devrait naturellement être le sien : celui de pilote des actions financées par les fonds européens », et « ceux-ci alimenteront donc essentiellement les structures de coopération concurrentes du Parc, sans aucun programme d'ensemble. »¹⁷⁵

Considéré par plusieurs acteurs locaux comme un facteur potentiellement limitant pour le développement économique du territoire, le PnrMp n'a récupéré son label qu'en 2014, et est toujours sujet à une certaine méfiance de la part de plusieurs administrations locales.

Outre les régions, les départements et les communes, les syndicats de marais, les syndicats d'aménagement et de gestion des eaux et l'EPMP sont d'autres acteurs majeurs de gouvernance de la ressource aquatique dans le territoire. Pour eux aussi, l'existence d'un Parc naturel régional est loin d'être anodine, par l'influence qu'elle peut avoir sur leur divers projets.

¹⁷³ Entretien 12.

¹⁷⁴ Le Quellec Yves, « Le Marais Poitevin », *La Lettre Eau*, France Nature Environnement, n° 1, 1996

¹⁷⁵ *ibid.*

Rassemblés depuis 2009 au sein d'une fédération, les syndicats de marais sont des structures très anciennes de propriété foncière, décrits de cette façon par Yves Le Quellec :

« Hérités de l'histoire du marais depuis le 17^e siècle, ces organismes représentatifs de la seule propriété foncière (au nombre d'une quarantaine) ont toujours manifesté un grand souci d'indépendance, d'où une insuffisance de coordination ou même de simple concertation dans leurs actions. Cet aspect explique, par exemple, leur rejet clairement exprimé de la structure Parc Naturel Régional, considérée comme inutile et concurrentielle. Il faut souligner le caractère archaïque de ces syndicats, agissant de par leurs objectifs statutaires, dans le seul sens de l'assèchement, et fonctionnant sur un mode totalement anti-démocratique (le vote censitaire demeure la règle). »¹⁷⁶

Ces syndicats de marais perçoivent le Pnr comme un concurrent venant les déposséder du territoire pour « rendre à la nature » un marais habitable, cultivable, qui est le fruit d'une création humaine. On peut le constater dans ces propos du président de l'ancêtre de la fédération de syndicats de marais, en 2005, à propos d'un axe d'action stratégique de l'UE, géré localement par le PnrMp, les zones Natura 2000 :

« Natura 2000 et la politique de « reconquête des zones humides » remettent en cause ce fonctionnement ancestral et les activités humaines qui s'y sont développées, avec la volonté à peine voilée de « restituer à la nature ce qu'on lui aurait volé ». Il convient de se défier de toute tentative ou idéologie environnementalistes qui conduiraient à réduire la présence de l'homme dans le Marais. »¹⁷⁷

La complexité administrative est une caractéristique saillante de la gestion des eaux dans le Marais poitevin, et la gestion hydraulique est marquée sur le plan national par une gouvernance spécifique¹⁷⁸. Si, dans le Marais poitevin, des instances de gestion foncière très anciennes ont su pérenniser leur influence en adoptant des statuts administratifs adaptés, d'autres structures ont été créées durant les dernières décennies.

A la fin des années 90, le projet d'appliquer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au bassin versant du Marais poitevin s'est concrétisé par la création de trois SAGE, pour des raisons politiques, dans une zone écartelée entre plusieurs administrations départementales¹⁷⁹. Appliqués à des bassins versants de fleuves ou affluents interconnectés, ces SAGE sont élaborés par des Commissions Locales de l'Eau. La compétence de gestion des milieux aquatiques de la zone du bassin versant du Marais poitevin est confiée à 5 syndicats mixtes intercommunaux. Ces multiples instances de gestion des eaux font partie du périmètre de la délégation Poitou-Limousin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et par des organismes

¹⁷⁶ *ibid.*

¹⁷⁷ Entretien avec P. Jacquet, « Natura 2000 et le Marais poitevin », Agriculture environnement, 2005. <https://www.agriculture-environnement.fr/2005/08/18/natura-2000-et-le-marais-poitevin>

¹⁷⁸ Annexe 8. Note sur les réserves de substitution. Les controverses de Mines Paris : Le cas des retenues de substitution en France. Les mégabassines, l'apparition d'une guerre de l'eau en France ? Ecole des Mines de Paris, 2023. <https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo22/PC7Megabassines.pdf>

¹⁷⁹ SAGE. Coordination pour la défense du Marais poitevin. 2010. <https://marais-poitevin.org/sage-marais-poitevin/>

de coopération, dont l'IIBSN, Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et l'EPMP.

Acteur central pour la gestion de l'eau, l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP) est un établissement public, sous tutelle de l'Etat, en charge de la coordination de la gestion de l'eau, de la biodiversité sur la zone humide du Marais poitevin et son bassin versant. Il a été créé en 2010 et a pour origine « un contentieux européen »¹⁸⁰. En effet, « le 25 novembre 1999, la France est condamnée par la Cour de justice des communautés européennes, pour une mauvaise application de la Directive Oiseaux (conservation des oiseaux sauvages) sur le Marais poitevin »¹⁸¹, pour des raisons principalement liées à l'emprise agricole et l'assèchement de la zone humide. L'EPMP affirme une volonté de l'Etat de donner de l'unité à une diversité de structures administratives de gestion de l'eau, sur une zone où les milieux aquatiques sont des niches de biodiversité, interconnectés et partie d'un même bassin versant. Cet établissement public est en lui-même l'illustration de la difficulté politique et sociétale à s'accorder sur la question de l'eau dans le Marais poitevin. Il incarne également un dessein de contrôle de l'administration étatique décentralisée, sur un espace valorisé et protégé au niveau de l'Union Européenne pour sa richesse environnementale, mais sujet à des luttes de pouvoirs, en raison de son écartèlement entre plusieurs cadres de gouvernance et de pratiques d'irrigation enracinées dans son économie agricole et son histoire.

Les relations avec le PnrMp, ainsi que le Parc interrégional (avant 2014), de ces acteurs liés à la gestion de l'eau peuvent être complexes, parfois tendues¹⁸², bien qu'elles ne soient pas non plus fermées à la négociation et à la coopération. Le lien patent entre une bonne gestion des eaux et préservation de la biodiversité, ainsi qu'avec les particularités paysagères du Marais poitevin, sont autant d'éléments pouvant générer coopération comme crispation. De plus, la ressource aquatique étant fondamentale pour les activités agricoles, notamment dans les plaines dédiées aux grandes cultures demandeuses en eaux, ces différents acteurs publics sont aussi en lien avec des dirigeants d'exploitations agricoles, ainsi que les structures syndicales qui les représentent.

La continuité du modèle économique de beaucoup d'exploitations sur les zones de plaines, ou de certains espaces de marais desséchés, repose sur le maintien d'une ressource en eau suffisante. Celle-ci est de plus en plus remise en question par le dérèglement climatique, particulièrement les sécheresses estivales et l'épuisement des nappes phréatiques. Ces réserves d'eau naturelles ont fait l'objet de prélèvements pour l'irrigation des grandes cultures depuis les années 1980, ainsi que l'évoque un agent.e du PnrMp : « les pompages étaient réalisés autrefois sans contrôle, un hydrogéologue avait déclaré « la nappe du Dogger est inépuisable » »¹⁸³. Néanmoins les conséquences dommageables pour la zone humide en aval, ainsi que les sols en contact avec la plaine, ont été avérées et furent l'un des motifs menant au contentieux européen, ainsi qu'à la perte du label Pnr, déjà évoquée plus haut¹⁸⁴.

¹⁸⁰ Site de l'EPMP. <https://www.epmp-marais-poitevin.fr/etablissement-public-marais-poitevin/>

¹⁸¹ *ibid.*

¹⁸² Entretien 1.

¹⁸³ Entretien 12.

¹⁸⁴ Le Quellec Yves, « Quelques caractéristiques et enjeux essentiels du Marais Poitevin », *Le Marais Poitevin, un espace à réinventer ?*, 2009.

Or, dans un contexte climatique de plus en plus incertain, et devant l'impact de ces prélèvements sur un marais courant le risque de la salinisation et de l'assèchement, les réserves de substitutions se sont développées, au cours des deux dernières décennies, sur le territoire, avec un département vendéen d'ailleurs précurseur¹⁸⁵. Ressemblant à des lacs artificiels surélevés, les réserves de substitution sont des ouvrages artificiels de stockage de l'eau, puisée dans les cours d'eaux et les nappes phréatiques, en période hivernale lorsque la ressource est abondante. Elles sont présentées par les acteurs publics et techniciens qui les ont conçues comme des solutions de remplacements aux prélèvements en milieu naturel, notamment ceux effectués en période estivale, quand le niveau des cours d'eau est au plus bas, et doivent en théorie disposer de solution technologiques pour ne pas perturber le chemin de ruissellement naturel de la ressource aquatique. Cependant, les détails de la définition des réserves de substitution sont laissés à l'appréciation des différents SDAGE (Schémas Directeur d'Aménagement des Eaux) des Agences de l'eau françaises, ainsi que des SAGE locaux. Ces réserves se caractérisent par des capacités de stockage inégales, qui vont de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes d'eau. Ce sont les réserves les plus importantes qui sont décrites par leurs opposants et dans le langage médiatique comme des « mégabassines ». Dans le bassin versant du Marais poitevin, on dénombre environ une cinquantaine de réserves, dont 25 en activité en Sud Vendée et 16 sur le secteur de la Sèvre niortaise. Plusieurs projets sont en demande d'autorisation, d'autres ont été invalidés a posteriori, après leur construction et ce sont plus particulièrement les constructions de réserves dans le département des Deux Sèvres qui ont été au centre de la controverse du printemps 2023, ainsi que de conflits locaux précédemment¹⁸⁶. On remarque que ces réserves sont implantées en majorité sur le pourtour du périmètre du PnrMp, bien qu'une petite dizaine de réserves se situent à l'intérieur (le PnrMp correspond sur la carte suivante au secteur entre Niort et le littoral, au sud de Doix et au nord de La Grève-sur-Mignon) :

¹⁸⁵ Note sur les réserves de substitution. Les controverses de Mines Paris : Le cas des retenues de substitution en France. Les mégabassines, l'apparition d'une guerre de l'eau en France ?. Ecole des Mines de Paris, 2023. <https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo22/PC7Megabassines.pdf>

¹⁸⁶ *ibid.*

Incontestablement, ces réserves sécurisent les cultures agricoles demandeuses en eau, tout en limitant les pompages incontrôlés en milieu naturel, et sont ainsi soutenues par une proportion importante d'acteurs économiques et politiques du territoire du Marais poitevin.

Cependant, elles sont remises en cause par des acteurs administratifs et des juristes : « les projets de territoire censés garantir l'acceptabilité du stockage de l'eau pêchent encore par leur manque de précision juridique. En l'état, leur formalisation « contractuelle » n'est pas assez poussée pour assurer l'effectivité des engagements des agriculteurs de changer en profondeur leurs pratiques. »¹⁹⁰

Il est avéré que les exploitations agricoles bénéficiant des réserves de substitution ne se sont, pour la grande majorité, pas conformées aux démarches de protection environnementale (conversion en agriculture biologique, réduction des pesticides, préservation de la biodiversité...) qui avaient pourtant été présentées comme des conditions associées à la construction de ces ouvrages de stockage.¹⁹¹

Si les réserves de substitutions font toutefois l'objet d'un filtrage juridique et administratif important, qui limite certains biais de partialité et invalide de nombreux projets jugés incompatible avec la protection de la zone humide, elles sont tout de même pointées du doigt par une grande partie des militants et sympathisants de la cause écologiste. Elles sont dénoncées comme une forme d'accaparement d'un bien commun essentiel, qui devient en l'occurrence payant, et d'accès limité à quelques exploitants agricoles. Elles sont également accusées de pérenniser des modèles agricoles caduques, inadaptés aux conséquences des crises climatique et environnementale. Enfin, on leur reproche, surtout pour les plus larges d'entre elles, un impact trop incertain sur la circulation, voire l'appauvrissement de la ressource en eau sur un territoire fragile qui en est dépendant pour maintenir sa biodiversité.

La gestion de l'eau dans le Marais poitevin est marqué par une tradition ancienne de conflit d'usage, amplifiée par un dérèglement climatique de plus en plus sensible. Ce conflit autour d'une ressource essentielle en arrive ainsi à dépasser l'échelle locale, pour déborder de son milieu d'origine et devenir une forme d'incarnation de la lutte écologiste radicale. On se propose donc d'exposer et d'analyser comment ces réserves de substitution sont devenues un point de crispation, ayant fait du Marais poitevin un épïcêtre de la contestation écologiste en France, au printemps 2023.

4.2 Manifestants ou écoterroristes ? Une participation par irruption face au refus du débat démocratique

Tout d'abord, aux racines de la controverse, on trouve la montée en puissance d'une contestation localisée face à la construction de réserves de substitution et à la multiplication de tels projets dans tout le bassin versant et les zones périphériques, à partir de la dernière décennie.

¹⁹⁰ Grimonprez Benoît, « Méga-bassines : les projets sont-ils juridiquement légitimes ? », Le club des juristes, mars 2023. <https://www.leclubdesjuristes.com/societe/mega-bassines-les-projets-sont-ils-juridiquement-legitimes-697/>

¹⁹¹ Bougrain-Dubourg Allain, « Grâce à l'État, les « mégabassines » gagnent la palme de la tartufferie », *Charlie Hebdo*, 10 novembre 2023. <https://charliehebdo.fr/2023/11/ecologie/biodiversite/grace-etat-megabassines-palme-tartufferie/>

En mars 2023, 93 de ces infrastructures étaient en projet sur la zone correspond à l'ex-région Poitou-Charentes.¹⁹² Les réserves de substitutions sont un instrument technique d'adaptation au changement climatique permettant de limiter l'impact sur le milieu environnemental des irriguants agricoles, mais leur usage en théorie, selon le droit et des normes prédéfinies de prélèvements, diffère parfois de celui qui prévaut en pratique. Plusieurs réserves ont été invalidées pour des capacités de stockage excessives et /ou des défaillances dans leurs études d'impact environnemental, à l'instar de celles de Cramchaban, en Charente-Maritime, qui ont fait l'objet de décisions successives inverses de la part du Tribunal administratif de Poitiers puis de la préfecture. Ces 5 réserves ont ainsi été exploitées illégalement, malgré l'annulation de leur autorisation préfectorale, avant d'être inutilisées à l'issue de cette bataille juridique, dans laquelle l'association Nature Environnement 17 a joué un rôle de premier plan.¹⁹³

De telles pratiques ont contribué à créer de la suspicion vis-à-vis de ces réserves, ainsi qu'à fédérer un ensemble d'associations et de collectifs derrière l'opposition à ces projets de construction de réserves de substitution, notamment en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres. Remarquons au passage que les réserves de substitution vendéennes n'ont pas été jusqu'à présent centrales dans cette dynamique conflictuelle. Parmi les opposants à ces projets d'aménagement, on peut citer : le collectif « Bassines Non Merci », des associations locales de protection environnementale, d'ornithologie et de protection des oiseaux (parmi lesquelles la LPO), des associations de pêche, la Confédération paysannes et ses groupements locaux, le collectif des Soulèvements de la Terre, ses représentations locales, ainsi que des militants écologistes issus de divers collectifs et associations locales ou agissant à titre individuel¹⁹⁴. Une cartographie des acteurs du conflit, proposée par des étudiants de l'Ecole des Mines de Paris, est recensée en annexe.¹⁹⁵

Le projet le plus contesté est celui de la construction de 16 réserves de substitution sur le secteur du SAGE Sèvre Niortaise-Marais poitevin, qui a donné lieu à plusieurs manifestations, au moins depuis 2018.¹⁹⁶ Ces mobilisations ont progressivement gagné en envergure et en intensité au fil du temps, donnant lieu à des occupations temporaires de l'espace, à des dégradations mineures de réserves en construction, ainsi qu'à des invectives vis-à-vis des élus favorables à la construction de ces infrastructures. Elles se sont principalement déroulées à proximité des diverses zones de construction des réserves de substitution, notamment les plus importantes en matière de stockage : à Mauzé-sur-le-Mignon et à Sainte-Soline. La commune de Sainte Soline a été le lieu des manifestations ayant entraîné l'explosion médiatique et l'exposition nationale de ce conflit local. La réserve prévue à Sainte Soline est de capacité très importante et symbolise le caractère « monumental » que peuvent avoir ces aménagements de stockage hydraulique. Or,

¹⁹² Billet d'information. Site de Nature Environnement 17. <https://www.ne17.fr/les-associations-unies-dans-l'action-juridique-contre-les-93-reserves-de-substitution-mega-bassines-du-poitou-charentes/>

¹⁹³ Note sur les réserves de substitution. Les controverses de Mines Paris : Le cas des retenues de substitution en France. Les mégabassines, l'apparition d'une guerre de l'eau en France ? Ecole des Mines de Paris, 2023. <https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo22/PC7Megabassines.pdf>

¹⁹⁴ Billet d'information. Site de Nature Environnement 17. <https://www.ne17.fr/les-associations-unies-dans-l'action-juridique-contre-les-93-reserves-de-substitution-mega-bassines-du-poitou-charentes/>

¹⁹⁵ Annexe 9.

¹⁹⁶ Selva Jean-Michel et Cathy Lafon, « Environnement : manifestations contre les “méga-bassines”, cinq ans de mobilisation en images », *Sud-Ouest*, juin 2023. <https://www.sudouest.fr/environnement/environnement-manifestations-anti-bassines-cinq-ans-de-mobilisation-en-images-14465004.php>

on a déjà pu l'évoquer, il y a un lien de causalité direct entre la taille des réserves de substitution et le risque de répercussion sur la circulation de la ressource en eau.

Une première manifestation illégale, non autorisée par la préfecture, a eu lieu à l'automne 2022 à Sainte Soline, avec une tentative d'entrer sur le chantier et a été l'occasion de quelques échauffourées entre une partie des manifestants et les forces de police.

La deuxième manifestation de mars 2023, elle aussi non autorisée, a été la plus médiatisée, en raison de la tournure qu'elle a prise, tendant vers une forme d'affrontements entre militants écologistes et forces de police (3000 agents de maintien de l'ordre ont été mobilisés pour encadrer ce rassemblement).¹⁹⁷



198

La réaction gouvernementale face à cette protestation grandissante, et de plus en plus pugnace, a illustré le refus de dialogue socio-environnemental autour de cette question des réserves de substitution. La prise de parole du ministre de l'intérieur à l'Hôtel Beauvau, le 30 octobre 2022, à la suite de la première manifestation à Sainte-Soline, a ainsi entériné le caractère affirmé du soutien au plus niveau de l'Etat à ces infrastructures hydro-agricoles. L'utilisation du vocable « écoterrorisme » a été une façon pour l'action publique de stigmatiser et disqualifier à la fois les actions, comme les idéologies sous-jacentes.

On a voulu donc ici retracer le parcours et faire l'analyse de ce néologisme arrivé au sommet de l'Etat français, amalgamant militantisme écologiste radical et grave menace pour la sécurité nationale et surtout des citoyens. Il trouve ses origines aux Etats-Unis, dans la sphère entrepreneuriale et libertarienne, durant les années 80, et fait alors plus particulièrement

¹⁹⁷ Article en ligne. France info, septembre 2023. https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/mega-bassine/mega-bassines-de-sainte-soline-cinq-questions-sur-le-proces-des-organiseurs-des-rassemblements-interdits_6050255.html

¹⁹⁸ 25 mars 2023, affrontements aux abords du chantier de Sainte-Soline. © Crédit photo : PASCAL LACHENAUD/AFP

référence aux mouvements animalistes, opposés à toute exploitation animale. La section antiterroriste du FBI en propose cette définition : « l'usage ou la menace d'utiliser la violence physique ou morale de manière criminelle, contre des victimes innocentes ou des biens, par un groupe d'orientation écologique interne à l'état, pour des raisons politiques liées à l'environnement, ou visant une audience dépassant cette cible, souvent de nature symbolique. »¹⁹⁹

En Europe, et malgré de nombreux reproches d'abus de langage, le terme « écoterrorisme » est de plus en plus utilisé à partir des années 2020, en particulier par les médias, pour commenter certaines actions menées par une partie des militants écologistes.

A Sainte Soline, en identifiant ces militants à une menace terroriste, menace prépondérante depuis ces deux dernières décennies pour la France, les Etats-Unis et sur le plan mondial, l'objectif visé par le ministre de l'Intérieur était à la fois la condamnation formelle et le discrédit de ces luttes, via une stratégie de la marginalisation. L'emploi de ce terme convoie un jugement moral explicite visant à décrédibiliser les militants, en les présentant comme animés par des émotions primaires et violentes, dirigées contre une pensée rationnelle apportant des solutions concrètes à la raréfaction des ressources hydriques.

Pour l'anthropologue Philippe Descola, « parler d'écoterrorisme est surtout une façon pour le pouvoir, et les grandes firmes capitalistes, de tenter de se protéger et de détourner l'attention en brandissant un terme stigmatisant qui ne correspond à aucune réalité ». Il ajoute : « Cela témoigne aussi, de la menace que représente le mouvement écologiste pour le modèle socio et économique dévastateur qui domine aujourd'hui. L'intensification de la répression le prouve. »²⁰⁰

Cette prise de position gouvernementale assimilant, cause écologiste et terrorisme, a trouvé son prolongement dans le décret du 21 juin prononçant la dissolution des Soulèvements de la Terre, à la suite de la deuxième manifestation de mars 2023, organisation pointée par le Ministère de l'Intérieur comme principale responsable des débordements ayant eu lieu lors de cette manifestation.

Toutefois, ce décret de dissolution des Soulèvements de la terre a été suspendu en référé par le Conseil d'Etat le 11 août, cela venant mettre un camouflet au Ministère de l'Intérieur. Le 9 novembre 2023, la décision finale du Conseil d'Etat a confirmé l'invalidation de ce décret. Non seulement le collectif n'a pas été dissout mais il a aussi gagné en crédibilité et en légitimité, avec cette reconnaissance, contre l'avis gouvernemental, d'un droit à exister, de la part de la plus haute juridiction administrative française.

Un élément important de cette montée en intensité du conflit autour des réserves de substitution, a été le traitement médiatique de cette manifestation, qui a fortement participé à amplifier le désaccord autour des réserves de substitution, tout en contribuant à l'ériger en controverse.

¹⁹⁹ Testimony of James F. Jarboe, Domestic Terrorism Section Chief, Counterterrorism Division, FBI, Before the House Resources Committee, Subcommittee on Forests and Forest Health, February 12, 2002.

²⁰⁰ Zarachowicz Weronika, « Philippe Descola, sur les Soulèvements de la Terre : "On ne peut pas dissoudre l'écologie" » *Télérama*, 22 juin 2023. <https://www.telerama.fr/debats-reportages/philippe-descola-sur-les-soulevements-de-la-terre-on-ne-peut-pas-dissoudre-l-ecologie-7016109.php>



Exemple de reprise du néologisme par TF1 lors des manifestations de Sainte-Soline

La condamnation morale a été aussi relayée sur les chaînes d'information et une partie des médias ont repris à leur compte la formule d'« écoterroriste », qui malgré son imprécision, est avant tout un outil de bataille sémantique. Cette expression accole le terme de terroriste à des luttes qui sont portées par des militants investis dans une préoccupation citoyenne : la prise en charge de la question environnementale. L'écoterrorisme est une formule commode pour tenter d'exclure ces militants du champ citoyen. Ce néologisme permet aussi de signifier une prise de position sur les questions environnementales qui favorise « le maintien de l'ordre établi ». Cette position confine parfois au climato-scepticisme. Elle est d'ailleurs encore utilisée par des canaux d'informations niant la réalité ou l'intensité du dérèglement climatique, positionnés à l'extrême droite et/ou habitués des méthodes du journalisme sensationnaliste.

En ce qui concerne la réaction face à cette dénomination des militants écologistes, on a pu voir s'opérer rapidement, en quelques semaines, un processus de retournement du stigmate. La réappropriation du terme par les militants écologistes, sur un angle sarcastique et moqueur, s'est produite en même temps que sa désaffection par le gouvernement. Lors des manifestations qui ont suivi celle du printemps, en particulier lors du Convoi de l'eau, à l'été 2023, il a été scandé : « nous sommes tous des écoterroristes », et la formule détournée apparaissait sur divers panneaux. Le terme a été tourné en dérision, et apparaît même à présent comme une sorte de « gimmick ». Il est utilisé, voire valorisé et commercialisé, sur un mode satirique, comme dans la boutique en ligne « Enlysée », spécialisée dans la vente d'articles de ce registre :



201

²⁰¹ Boutique internet du site Enlysée, <https://enlyseeboutique.fr/collections/t-shirt>

Comme l'affirme P. Descola, malgré le caractère anecdotique que semble revêtir cette formule d'écoterrorisme au premier abord, elle est en réalité une expression claire de la condamnation de la pensée écologiste radicale, qui manifeste son opposition à un système socio-économique et politique qualifiés pour leur part d'« écocidaire »²⁰².

La violence de la répression de cette manifestation s'explique par un axe stratégique très concret : empêcher l'occupation de la zone sujette à l'aménagement décrié. Ainsi, derrière la vigueur de la répression gouvernementale, plane l'ombre d'une ZAD potentielle, qui constitue une crainte pour les pouvoirs publics. Une Zone à Défendre signifie en effet l'impossibilité de mener le projet initial à terme, sauf à intervenir par la force pour déloger les occupants, ainsi qu'une implantation de la contestation dans un lieu emblématique pour l'ensemble des contestations écologistes. Elle signifie, si ce n'est l'abandon du projet, au moins un délai important dans sa mise en œuvre.

La mobilisation contre les réserves de substitution à Sainte Soline a donné lieu à une continuité et une convergence des luttes de la cause écologiste. On a déjà évoqué le Convoi de l'eau de cet été 2023, qui constitue le prolongement de la lutte contre les réserves de substitution et on peut également mentionner qu'une partie de la base militante a manifesté contre un chantier d'autoroute dans le Sud-Ouest, près de Toulouse, dont elle a tenté d'occuper certaines parties. Ces protestations contre la construction d'un nouvel embranchement de l'autoroute A69 ont donné lieu au début de l'installation d'une ZAD, étouffée dans l'œuf le 22 octobre 2023, par l'intervention musclée des forces policières.²⁰³

On peut considérer que ce débat sur les réserves de substitution par l'écho national qu'il a rencontré, incarne un paroxysme dans le conflit entre militants écologistes et action publique, conflit en lien avec l'aménagement du territoire, la stratégie d'appui à l'agriculture et l'économie face aux crises climatique et environnementale. L'inaction climatique est un reproche récurrent des membres et sympathisants de la cause écologiste à l'action publique environnementale. Ceux-ci dénoncent une insuffisante application du principe de précaution face au caractère incertain des conséquences à long terme de la multiplication de ces ouvrages hydroagricoles, de même qu'ils voient dans la construction du nouvel axe autoroutier de l'A7 une confirmation d'un positionnement tant continuiste que techno-solutionniste de la part du gouvernement, en matière de transition écologique. Il est vrai que le positionnement du gouvernement sur les réserves de substitution, comme sur la plupart des projets d'aménagements, se caractérise par une approche techno-scientifique, cherchant à affirmer, études prospectives et rapports à l'appui, que les bénéfices de ces projets en dépassent les risques.

Or, et cela fait le lien avec notre mission, on a pu voir dans ces manifestations et protestation une indéniable dimension d'implication citoyenne dans la transition écologique, mais formellement opposée à celle proposée par l'Etat. Il est apparu que cette manifestation de Sainte-Soline et la controverse qui s'en est ensuivie, sont la matérialisation d'un affrontement entre

²⁰² https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/soulevements-de-la-terre-quel-est-ce-collectif-et-que-lui-reproche-le-gouvernement_AN-202306210569.html

²⁰³ Barroux Rémy, « A69 Toulouse-Castres : la ZAD des opposants au projet d'autoroute évacuée par les forces de l'ordre », *Le Monde*, 22 octobre 2023. https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/10/22/a69-toulouse-castres-une-intervention-en-cours-pour-evacuer-la-zad-des-opposants-au-projet-d-autoroute_6195977_3244.html

deux positionnements formellement opposés sur la transition écologique, avec un pôle basé sur la continuité du système socio-économique actuel d'un côté et de l'autre un pôle en faveur d'une transformation des modèles sociétaux. Polarisés, arc-boutés sur des idéologies contraires, ces pôles paraissent se trouver dans l'impossibilité de nouer un dialogue. On a pu s'interroger : dans quelle mesure l'intensité de la confrontation entre militants et gouvernement pouvait être la conséquence d'une exclusion du champ participatif ?

Il semble que le manque de démocratie directe soit un élément important pour expliquer cette montée en conflictualité, puisque la décision des réserves de substitution dépend d'une gouvernance de l'eau excluant largement les voix citoyennes, et notamment les voix contestataires. On a pu observer également que les collectifs rassemblant ces mêmes voix contestataires sont d'emblée écartés des processus de participation citoyenne sur la transition écologique, à l'instar du projet de « Parlement climatique ». Certains militants choisissent aussi de ne pas y prendre part. Le sujet des réserves de substitution a tendance à scléroser le dialogue socio-environnemental sur le territoire du Marais poitevin. Il donne lieu à une participation qui s'impose, à une présence citoyenne qui s'affirme et s'organise pour faire entendre sa position, en dehors d'un cadre contrôlé par l'action publique locale ou nationale. Plus encore, la réponse gouvernementale à cette participation par irruption tente de disqualifier la contestation en la stigmatisant pour lui dénier toute dimension citoyenne. Cette tentative d'étouffement des voix contestataires, dont la réintégration aux débats apparaît difficile, est donc bien un enjeu problématique central pour la démocratie participative locale sur les questions hydriques et agricoles :

« la plupart du temps, on parle de mettre autour de la table les différents acteurs ou parties prenantes, mais on gomme les différends et on fait taire celles et ceux qui remettent en question certaines pratiques. La procédure délibérative est instrumentalisée. Cela érode la confiance des citoyens dans les institutions, délégitime les personnes les plus enclines à délibérer et donne du crédit aux groupes extrémistes ou aux militants radicaux qui disent que la violence est la seule solution pour promouvoir la justice sociale et apporter des solutions concrètes au problème de la souffrance animale et au réchauffement climatique. »²⁰⁴

Remarquons que dans cette « participation » citoyenne qui a fait irruption à Sainte-Soline en novembre 2022, puis à nouveau, avec plus de force au printemps 2023, on retrouve aussi l'opposition entre légitime et profane, expertise technique et expertise citoyenne. On peut en donner comme preuve la comparaison du vocabulaire des militants écologistes et de celui de l'action publique : aux « mégabassines » d'un côté, s'opposent le terme de « réserves de substitution », de l'autre. Ces deux dénominations incarnent elles-aussi bien la bataille sémantique entre camps opposés.

D'un côté, les « mégabassines » font partie du registre d'une parole citoyenne « profane », avec une caractérisation relativement approximative de ces infrastructures hydroagricoles. Cette formulation est abondamment reprise, telle quelle, dans les médias, sans doute en raison de son

²⁰⁴ Pelluchon, Corine. « II. La démocratie écologique au-delà des normes et des procédures », Jean-Michel Fourniau éd., *La démocratie écologique. Une pensée indisciplinée*. Hermann, 2022, pp. 35-47.

indéniable intérêt descriptif et figuratif, qui permet de bien se représenter ces infrastructures hydro-agricoles.

Du côté de l'action publique et de ses alliés, on note la neutralisation de la formule, son lissage et surtout, une dénomination orientée par l'objectif de ces aménagements. Ce terme de « réserve de substitution », que nous utilisons dans ce mémoire, est ainsi privilégié par la plupart des représentants de l'action publique.

La différence de perspective entre ces univers lexicaux montre bien comment deux cadres interprétatifs s'affrontent, sur le fond d'idéologies de transition écologique relativement incompatibles entre elles.

Au vu de la montée en puissance du conflit socio-environnemental dans le Marais poitevin durant ces dernières années, on a voulu s'interroger : la non-violence et le pacifisme seraient-ils des voies d'action limitatives ? On pourra explorer ce questionnement prochainement, après avoir exploré comment la défiance vis-à-vis de l'action publique des militants écologistes engagés contre ces réserves de substitution s'articule toutefois, la plupart du temps, avec une forme de compromis.

4.3. Défiance et compromis des acteurs engagés dans le militantisme écologique vis à vis des représentants de l'Etat

Pour illustrer le climat de défiance vis-à-vis des structures publiques engendré par ces manifestations, on peut tout d'abord revenir sur quelques observations empiriques réalisées durant la mission de stage. Notre affiliation à la structure PnrMp a pu susciter une certaine circonspection de la part de certains acteurs et porteurs d'initiatives contactés pour notre enquête de terrain.

Comme on l'a déjà relevé dans la partie précédente, le PnrMp est inscrit dans une négociation permanente consistant à préserver à la fois un capital environnemental, et l'équilibre agroéconomique. Cela s'ajoute évidemment à un jeu d'équilibriste, vital pour l'existence de la structure, demandant de ménager les municipalités membres du syndicat mixte, dans leur grande diversité de lignes politiques. Ainsi, pour certaines majorités, le Pnr sera un empêchement de tourner en rond, lorsque pour d'autres il n'ira pas assez loin dans les mesures de préservation environnementale mises en œuvre.

La position du PnrMp sur les réserves de substitution se caractérise par une certaine ambiguïté, et du reste, la structure ne peut que faire en sorte de ménager ses partenaires politiques pour préserver son influence, sa légitimité et son existence même. D'un côté, on peut formuler des doutes légitimes sur la capacité de la structure PnrMp à limiter l'emprunte paysagère et environnementale encore incertaines de ces infrastructures hydro-agricoles sur son territoire, puisque beaucoup de réserves de substitution sont situées en amont du bassin versant du Marais. Sans appuis, sa capacité d'influence sur la construction de telles réserves est loin de pouvoir constituer un contrepoids politique suffisant. De l'autre côté, on soupçonne le PnrMp, qui parvient tout de même à empêcher la multiplication de tels projets (ou d'autres projets à fort impact environnemental) au cœur de son territoire, d'être un organisme cherchant à imposer

une sanctuarisation du patrimoine naturel, au sein d'espaces dessinés par la main humaine, marqués par une longue histoire d'aménagements.

L'enquête de terrain, les entretiens et les questionnaires ont été l'occasion de constater empiriquement que, chez les porteurs d'initiatives de transition écologique, « les relations avec les pouvoirs publics varient également entre hésitation à la coopération (faire avec), conflictualité (faire contre), défiance ou indifférence (faire sans). »²⁰⁵

En outre, on remarque un jeu d'équilibrage entre des positionnements différenciés, que tiennent ces acteurs au sein de sphères distinctes, où ils pourront coopérer dans certaines, lorsqu'ils assumeront une opposition radicale dans d'autres. On peut, avec D. Lapostolle, analyser cette défiance et la prise d'autonomie par rapport au champ institutionnel, de la part des activistes environnementaux, comme partie intégrante des stratégies pour défendre des positions radicales et marginalisée.

On remarque qu'à plusieurs reprises durant notre mission, nous avons pu constater des engagements parallèles d'acteurs à la fois contestataires et intégrés économiquement, socialement, y compris dans la sphère électorale. On peut évoquer tout d'abord les propos du maire de Melle, commune centrale de la contestation des réserves de substitution, située dans le bassin versant du Marais poitevin. Il revendique un positionnement radical : « je suis un écologiste radical, presque un “écoterroriste” puisque c'est comme ça que certains nous définissent »²⁰⁶ On a pu le noter grâce aux entretiens et aux questionnaires : la radicalité des engagements dans le militantisme écologiste tient au désaccord des personnes engagées avec les postulats de la transition écologique, terminologie à laquelle on reproche souvent d'être « molle », « insuffisante », de continuer à favoriser une forme d'inertie.²⁰⁷ On a pu aussi observer une forme de fatalisme sur l'état du monde et ses possibilités de changement :

« Je me rend compte que les gens ne sont pas prêts au changement et/ou sont bloqués dans leur quotidien, dans leur individualisme, dans une attente politique... Je ne crois plus à une transition "volontaire" et "idéologique", je sais que la transition ne se fera qu'au pied du mur, par la force des choses et malheureusement dans de mauvaises conditions. »²⁰⁸

Chez plus d'un tiers des porteurs d'initiatives, on a pu relever, à différents degrés, une opposition formelle aux politiques institutionnelles, au choix des administrations locales et nationales de multiplier les réserves de substitution, ainsi qu'une position critique face à l'ensemble de l'action publique environnementale en général. Les réserves de substitution sont apparues dans l'enquête comme un point de cristallisation du désaccord sur le type de transition à mettre en place, comme on précédemment pu en donner une analyse.

²⁰⁵ Lapostolle Dany et Alex Roy, “L’essaimage : une pratique d’enquête au service d’une transition écologique par le bas”, *Développement durable et territoires* [Online], Vol. 13, n°1 | Juillet 2022.

²⁰⁶ Propos recueilli dans « La « destruction » de quatre animaux autorisée dans les Deux-Sèvres », La Nouvelle République, 27/08/2023. <https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/la-destruction-de-quatre-animaux-autorisee-dans-les-deux-sevres>

²⁰⁷ Entretien 6.

²⁰⁸ Entretien 16.

Toutefois, ces porteurs d'initiatives ont aussi conscience que leur défiance (ou leur opposition) face aux politiques publiques doivent parfois être tempérées dans certains contextes.

Ils sont donc amenés à adapter leurs positionnements, selon un registre de double appartenance, en tant qu'acteurs à la fois contestataires et intégrés économiquement et socialement, devant donc négocier avec des représentants des pouvoirs publics.

En effet, pour plusieurs acteurs rencontrés ou contactés, la condition de possibilité pour exercer leurs activités (par exemple d'éducation à l'environnement ou d'accueil de publics en respectant diverses obligations réglementaires) passe par un compromis, avec le cadre normatif dominant et sa définition de la transition écologique, malgré leur désaccord. L'un des porteurs d'initiatives rencontré confie ainsi, en entretien, que la structure qu'il représente a fait le choix de prendre ses distances avec l'un de ses anciens membres, qui est aussi une figure centrale dans un collectif au centre de la lutte contre les réserves de substitution.²⁰⁹

Pour les porteurs d'initiatives de transition comme pour tout citoyen, les aménagements de l'espace où ils exercent leurs activités ou vivent sont soumis à diverses autorisations. En particulier pour ce qui concerne l'habitat léger ou écologique, ils peuvent ne pas être bien perçus s'ils sortent d'un cadre défini par les pouvoirs publics (raccordement à l'eau et l'électricité, impératifs sanitaires, normes architecturales...).

Savoir jouer le jeu du compromis et de la négociation avec l'action publique locale, malgré les mésententes de fond, peut être salvateur pour certaines structures et démarches.

La stratégie des acteurs engagés en faveur de l'écologie peut cependant s'orienter vers une voie différente, et s'en remettre à une capacité d'auto-certification et d'auto-organisation de la communauté militante écologiste. L'opposition frontale face aux pouvoirs publics fonctionne de pair avec des actions et activités pratiquées sans autorisation (à l'instar de plusieurs manifestations contre les réserves de substitution), sans intégration dans le champ administratif et légal. On peut ici mentionner le statut de « Bassine non Merci » et des « Soulèvement de la Terre » qui sont des associations « de fait » ou « non déclarées ». Elles n'ont donc pas d'existence en tant que personne morale, contrairement aux trois autres types d'associations françaises qui peuvent être « déclarées », « agréées » ou « reconnues d'utilité publique »²¹⁰. Ces collectifs citoyens s'inscrivent donc en marge des associations administrativement reconnues et qui font l'objet d'une vision spécifique par le monde politique :

« La plupart des élus ont cependant une vision traditionnelle de l'association, qu'ils cantonnent à son rôle d'animation de la vie locale et de facteur de lien social. [...] Enfin, rares sont les élus qui évoquent spontanément la dimension politique du secteur associatif, alors même que sa capacité à devenir un acteur important du développement du territoire s'accroît sensiblement. »²¹¹

²⁰⁹ Entretien 6.

²¹⁰ On ne prend pas en compte ici le droit local d'Alsace-Moselle ni les spécificités juridique des associations étrangères. Source : <https://www.associations.gouv.fr/les-differentes-formes-d-association.html>

²¹¹ Labit, Anne. « Associations et collectivités territoriales au cœur de la démocratie locale. Le cas de l'Indre », *Management & Avenir*, vol. 40, no. 10, 2010, pp. 325-339.

Comme l'observe encore A. Labit :

« Le brouillage des frontières entre monde public et monde associatif est, quant à lui, fréquent. Le phénomène de la gestion déléguée de service public, ainsi que le fait que les responsabilités associatives apparaissent parfois comme un tremplin vers des fonctions d'élu local ou un emploi dans une collectivité, gênent la perception de ces frontières. »²¹²

Il est fort probable que ces collectifs non déclarés, qui incarnent une forme de contre-pouvoir, voient d'un œil suspicieux les mécanismes d'entremêlement caractérisant les associations, l'action publique et la sphère politique :

« L'instrumentalisation des associations par l'Etat et les collectivités territoriales prend la forme de la délégation de missions de service public et conduit les associations à calquer leur fonctionnement sur celui des administrations. On parle alors de bureaucratisation des associations. Au point que le monde associatif a pu être assimilé à une « quatrième fonction publique » (Hély,, 2008.)[...] Les associations dites « gestionnaires » n'ont plus rien à voir avec la démocratie, aussi bien dans leur fonctionnement interne (entièrement accaparé par les salariés au détriment des bénévoles) que dans leur capacité à permettre à la société civile de peser sur l'action publique.»²¹³

Néanmoins, dans un versant plus positif de ce mécanisme d'entremêlement identifié par A. Labit, « il y a bien désormais négociation autour de l'action publique entre une pluralité d'intérêts, les associations jouant ici un rôle essentiel d'intermédiaires »²¹⁴, dans une « démocratie administrative »²¹⁵, qui pallie souvent un manque de démocratie participative.

Enfin, on peut également trouver un type d'entremêlement du secteur associatif avec le secteur privé, ce qui fait écho à notre paragraphe sur la prise en main de la définition des tiers-lieux par l'action publique. Il s'agit d'un autre motif d'opposition ou du moins, de circonspection pour un part des militants écologistes revendiquant leur droit à s'extraire du champ de la déclaration administrative :

« un argument symétrique à celui de la bureaucratisation des associations et est alors celui de leur « marchandisation » pour Hély, qui estime qu'il est désormais plus réaliste de parler dans les deux cas d' « entreprises associatives [...] Amenées à se tourner vers le marché, certaines associations sont victimes d'un isomorphisme entrepreneurial (Hoarau et Laville, 2008) qui les pousse à adopter les recettes classiques du management, pour survivre dans un contexte de concurrence exacerbée entre elles et avec des entreprises »²¹⁶

A. Labit nuance ces analyses en affirmant que ces phénomènes d'entremêlement manifestent la capacité des associations à s'adapter à des logiques bureaucratiques et économiques qui

²¹² *ibid.*

²¹³ *ibid.*

²¹⁴ *ibid.*

²¹⁵ *ibid.*

²¹⁶ *ibid.*

s'imposent à elles. Néanmoins, on peut s'interroger sur la part d'expression citoyenne qui peut subsister, dans de telles circonstances, au sein d'une association, et sur la limitation des voix critiques engendré par ces dynamiques. Cela nous permet de donc de prolonger notre propos en s'interroger sur le caractère novateur, pour le militantisme écologiste, des événements de Sainte-Soline, ainsi que plus généralement, des actions menées par le collectif des Soulèvements de la Terre ainsi que ses partenaires, alliés et sympathisants.

4.4. Le sabotage « écoterroriste » face au capitalisme écocidaire : de nouvelles voies d'action et de contestation ?

De même qu'il importe de ne pas adopter une vision monolithique de l'action publique, on peut ici commencer par souligner qu'il existe différents types de militantisme écologiste, qui se distinguent notamment par leurs moyens d'actions. Des dégradations ou perturbations symboliques (jets de soupe ou de peinture, blocages de la circulation), réitérées durant ces dernières années, sont la marque de collectifs et associations écologistes tels qu'Extinction Rebellion ou encore Greenpeace, qui demeurent cependant dans un cadre « passif » de non-violence comme valeur cardinale, menant leurs actions sans heurts majeurs avec les forces de l'ordre.

Par leur intensité conflictuelle, les événements de Sainte-Soline, en particulier durant la manifestation de mars 2023, incarnent le franchissement d'un pas dans l'activisme écologiste. Pour une partie des militants contre les réserves de substitution, ainsi que ceux appartenant au collectif des Soulèvement de la Terre, on observe une ambition assumée de sabotage de la société techno industrielle et des technologies associées au techno-solutionnisme, cependant encore dans les prémices au niveau des actes. Ces actions sont définis par leur auteurs et leurs soutiens comme des « désarmements », et parmi les plus récentes et médiatisées d'entre elles, on peut donner l'exemple du sabotage usine Lafarge en décembre 2022. De même, le sabotage de réserves de substitution par lacération, les tentatives d'occupation pour contrer des projets d'aménagement décriés, ou encore l'occupation temporaire d'un golf ayant occasionné des dégradations lors du Convoi de l'eau sont toutes des actions à mettre en lien avec cette ambition de contrer le système socio-économique actuel, ainsi que sa conception de la transition écologique. Cette volonté, qui s'affirme également comme stratégie, est de plus en plus visible au sein d'une partie des activistes environnementaux.



Lors d'un rassemblement de soutien aux Soulèvements de la Terre, à la suite du déclenchement de la procédure de dissolution. - © Hervé Chatel / Hans Lucas via AFP

217

Afin de mieux comprendre les arguments de ce qui peut être qualifié de radicalisation d'une partie du mouvement écologiste, on se propose ici de commenter quelques passages de l'ouvrage *Comment saboter un pipeline* de l'auteur et militant Andreas Malm. Ce penseur et son livre en forme de manifeste sont mentionnés par G. Darmanin dans le décret de dissolution des Soulèvements de la Terre du 21 juin 2023. La pensée d'A. Malm, mêlant écologie politique et matérialisme marxiste, est souvent présentée comme une inspiration pour des mouvements comme ceux des Soulèvements de la Terre, même si leur proximité se définit plutôt par une forme de coopération, à l'intersection entre théorie et pratique ²¹⁸.

Dans son ouvrage, A. Malm fait tout d'abord un constat d'échec pour la lutte écologiste restant inaudible face à l'ampleur des forces d'un système socio-économique bloqué dans l'inertie :

« Nous manifestons, nous bloquons, nous montons des pièces de théâtre, nous adressons des listes de revendications à des ministres, nous nous enchaînons aux grilles, nous nous collons au bitume, nous manifestons à nouveau le lendemain. Nous sommes toujours parfaitement, impeccablement pacifiques. Nous sommes plus nombreux, incomparablement plus nombreux. Il y a maintenant un ton de désespoir dans nos voix; nous parlons d'extinction et d'avenir annulé. Et pourtant, les affaires continuent tout à fait comme avant - business as usual. »²¹⁹

Il poursuit en s'interrogeant sur les conclusions à tirer de ce constat d'échec dans l'aboutissement de la lutte écologiste, face à un système politique et économique qui paraît indifféremment continuer sur sa lancée. Il s'interroge sur le pacifisme, central dans les méthodes d'actions de

²¹⁷ Source de l'image : <https://reporterre.net/Sabotage-de-l-usine-Lafarge-deux-premieres-mises-en-examen>

²¹⁸ Larmagnac-Matheron Octave, « Comment "Les Soulèvements de la Terre" réinventent la lutte écologiste », *Philomag*, 21 juin 2023. <https://www.philomag.com/articles/comment-les-soulevements-de-la-terre-reinventent-la-lutte-ecologique>

²¹⁹ Malm Andreas, *Comment saboter un pipeline*. La fabrique 2020.

la cause écologiste, et le manque de renouvellement, hors de ce cadre de non-violence, de ces méthodes :

« À quel moment nous déciderons-nous à passer au stade supérieur ? Quand conclurons-nous que le temps est venu d'essayer autre chose ?

Quand commencerons-nous à nous en prendre physiquement aux choses qui consomment cette planète - la seule sur laquelle les humains et des millions d'autres espèces peuvent vivre - et à les détruire de nos propres mains ? Y a-t-il une bonne raison d'avoir attendu si longtemps ? »²²⁰

Il relève le caractère inédit des enjeux de la crise écologique contemporaine et une forme de résignation qui poindrait dans les cercles écologistes :

« Mais imaginons maintenant que d'ici quelques années, les enfants de la génération Thunberg et nous tous nous réveillions un matin en constatant que le business-as-usual est toujours là, malgré toutes les grèves, la science, les appels, les millions de personnes dans les rues avec leurs tenues colorées et leurs drapeaux- rien d'impensable. (...) On se dit qu'on a fait ce qu'on a pu avec ce qu'on avait, et qu'on a échoué ? On en conclut qu'on n'a plus qu'à apprendre à mourir - une proposition déjà défendue par certains, nous y reviendrons - et à se laisser glisser dans le cratère vers trois, quatre, huit degrés de réchauffement ? Ou bien y a-t-il un autre stade, au-delà de la manifestation pacifique ²²¹ ? »²²²

A. Malm introduit ainsi, de façon de plus en plus insistante, le questionnement de la non-violence dans de multiples représentations de la cause écologiste, non-violence qui a associé ce mouvement à une forme de réputation inoffensive, voire à un ensemble de pratiques contre-culturelles insolites, anodines, marginales, marquées par un altermondialisme confinant à une sorte de béatitude, plus ou moins proche de l'univers « hippie. Notons au passage que ce sont d'ailleurs des stéréotypes qui ont été utilisés pour décrédibiliser les courants écologistes ainsi que leurs militants.

A. Malm revient dans un chapitre entier sur le principe de non-violence, qui a imprégné et imprègne encore fortement les milieux militants écologistes, y compris les plus radicaux. Extinction Rebellion en a, par exemple, fait l'une de ses valeurs cardinales, en prenant appui sur la pensée d'Erica Chenoweth & Maria J. Stephan dans leur ouvrage *Pouvoir de la non-violence*. C'est justement sur l'efficacité de cette stratégie de lutte que veut s'interroger A. Malm :

« La non-violence absolue sera-t-elle le seul moyen, restera-t-elle à jamais l'unique tactique admissible dans la lutte pour l'abolition des combustibles fossiles ? Peut-on être certains qu'elle suffira contre un tel ennemi ? »²²³

²²⁰ *ibid.*

²²¹ c'est nous qui soulignons.

²²² *ibid.*

²²³ *ibid.*

Après avoir amené le questionnement du ce pacifisme, il se livre ensuite à une déconstruction méticuleuse de l'argumentation de Chenoweth et Stephen, qui justifient la non-violence par son efficacité supérieure dans la plupart des luttes historiques. Tout d'abord, il affirme qu'au sein de ses partisans en écologie politique, la non-violence est érigée en principe moral, surplombant et bornant les actions, et non comme principe stratégique :

«Quelle est la meilleure façon de résister ? Pour Cobb, c'est la question que les Africains-Américains se posaient pendant les luttes pour les droits civiques. Si la désobéissance civile non violente a pris, c'est parce qu'elle marchait bien mieux que d'autres voies possibles comme la guérilla contre l'État - et qu'elle était appréciée précisément comme une *tactique*, bien plus qu'un credo ou une doctrine. »²²⁴

A. Malm argumente que le rapport de force comporte un éminent volet stratégique, et que la non-violence et la destructions de biens doivent être envisagées comme des orientations tactiques, souvent combinées, pour une lutte qu'elles peuvent (ou non) aider dans ses revendications :

«[...] Ce sont les États qui imposeront la transition, ou bien personne. Mais les États ont amplement démontré qu'ils n'en seront pas les instigateurs. La question n'est pas de savoir si une aile combative du mouvement pour le climat va résoudre la crise à elle seule - c'est bien évidemment une chimère - mais si le choc déstabilisateur nécessaire pour faire sortir le business-as-usual de ses ornières peut se produire sans elle. Il semble bien téméraire de se fier à son absence et de s'en tenir aux tactiques des temps normaux. »

En outre, il analyse la problématique climatique et environnementale par l'angle des classes sociales. Il prend l'exemple des actions de dégonflage de SUV menées pour la première fois en 2007, à Stockholm, dans un quartier aisé. Il relève que les populations les plus aisées sont à la fois les plus productrices d'émissions de CO₂ et les moins touchées par les politiques environnementalistes visant à les réduire. Il rappelle la distinction formalisée par H. Sue, entre « émissions de luxe » et « émissions de subsistance » :

« Henry Shue, l'un des philosophes les plus clairvoyants sur la crise climatique, [...] a développé une distinction, largement reconnue par les chercheurs, entre émissions de luxe et émissions de subsistance. [...] Si une famille de paysans indiens utilise du charbon pour cuire sa nourriture ou éclairer sa maison avec de l'électricité provenant d'une centrale à charbon, sa seule autre possibilité serait de se priver de réchaud ou de lampe. Prisonnière de l'économie fossile, elle n'a guère d'autre choix que d'utiliser l'énergie émettrice de CO₂ disponible. Celui qui se déplace en superyacht ne peut être excusé de la sorte : il pourrait très bien se passer de son bateau sans renoncer à un besoin ou à un droit vital, ni même subir le moindre désagrément d'ailleurs. Les missions de subsistance se produisent pour les besoins

²²⁴ *ibid.*

de la reproduction physique, en l'absence d'autres solutions envisageables. Les émissions de luxe n'ont aucune de ces excuses. »²²⁵

Il affirme que ce seront plutôt les émissions de subsistance qui auront tendance à faire l'objet de restrictions et réglementations :

« Dans le rapport de forces entre les classes actuel, l'État capitaliste moyen qui a quelque prétention à la préservation du climat aura plutôt tendance à commencer par l'autre bout: en attaquant les émissions de subsistance. [...] La taxe carbone qui a provoqué le soulèvement des Gilets jaunes visait les voitures des classes populaires. Chassés depuis longtemps des villes par la hausse des loyers et de l'immobilier, les travailleurs sont relégués dans des arrière-pays où les transports publics sont à peu près inexistantes et où « il est donc essentiel d'avoir une voiture » pour aller travailler et accéder aux services publics. [...] La taxe carbone de Macron pesait cinq fois plus lourd sur les 10 pour cent de la population les plus pauvres que sur les 10 pour cent les plus riches [...] »²²⁶

Son approche de la lutte écologiste s'identifie à un combat contre des forces dominantes et destructrices, qui sous-tendent selon lui les systèmes politiques et socio-économiques capitalistes contemporains. Dans un passage sur le terrorisme auquel on peut affilier ce type de stratégie de lutte, il caractérise l'abus de langage et critique fortement une catégorisation erronée et malhonnête. Il admet et reconnaît des termes comme « vandalisme » et « sabotage » qu'il assimile à de la violence politique contrôlée ou encore de la violence collective non-armée, entendues comme l'expression de la résistance des masses face à leurs oppresseurs, dans la lignée du matérialisme marxiste dont il s'inspire.

Pour appuyer son propos, il donne de nombreux exemples de lutte sociales ayant eu recours à des actions de sabotage ou vandalisme (pour les droits des Afro-Américains, les droits des femmes...). Il revient également sur l'histoire du mouvement écologiste, ses déclinaisons, ainsi que sur l'éco-sabotage, pratique revendiquée par des mouvements comme Earth First! (EF!), le Front de libération des animaux (Animal Liberation Front, ALF) et le Front de libération de la Terre (Earth Liberation Front, ELF), dans les années 1980 et 1990 dont Deep Green Résistance est le continuateur contemporain par son appartenance au courant de l'écologie profonde, notamment son idéologie antihumaniste. Ce sous-mouvement extrémiste promeut dans un manifeste éponyme²²⁷ des actions violentes qui n'excluent pas l'atteinte aux personnes et vise une réduction drastique de population, ainsi qu'un retour à un mode de vie préindustriel, voire pré-agricole.

Or, Malm affirme que le renouvellement de la lutte écologiste qu'il défend ne souscrit pas du tout au même type de raisonnement. Il revient sur les cas du conflit autour du creusement d'une mine dans la forêt d'Hambach, en Allemagne, et de la ZAD de Notre Dame des Landes contre le projet d'aéroport, pour préciser l'idée qu'il se fait d'un « stade supérieur » dans la

²²⁵ *ibid.*

²²⁶ *ibid.*

²²⁷ Jensen Derrick, Lierre Keith, Aric McBay, *Deep Green Resistance: Strategy to Save the Planet*. Seven Stories Press, 2011.

contestation écologiste, et montrer que « les tactiques combatives »²²⁸ limitées à la destruction d'infrastructures ou à l'occupation pacifique, parviennent à mettre en incapacité certains projets d'aménagement néfastes pour les écosystèmes environnants.

Il assume la qualification de violence pour les destructions de biens, tout en soulignant que ce type de violence est strictement différent d'une atteinte physique aux personnes :

« Nous devons donc accepter que la destruction de biens relève bel et bien de la violence, dans la mesure où elle constitue un exercice intentionnel de la force pour porter atteinte à une chose possédée par une personne qui ne veut pas qu'on porte atteinte à ladite chose [...] Mais il faut ajouter immédiatement qu'une telle violence est d'une autre nature que la violence qui frappe un humain (ou un animal), pour les raisons mentionnées plus haut : on ne peut pas faire preuve de cruauté à l'égard d'une voiture ni la faire pleurer. Elle n'a pas de droits qui seraient outragés au moment où elle prend feu. Cela porte tort à la personne derrière la voiture - le conducteur, le propriétaire - qui se voit empêchée de l'utiliser comme elle l'entend. Mais ce serait tout autre chose que de mettre le feu à cette personne puisqu'on ne peut pas mettre sur un même pied ce qui est fait aux gens et ce qui est fait aux choses qu'ils possèdent. »²²⁹

Il insiste sur la différence entre la destruction de biens superflus et de biens vitaux :

« Même l'homme le plus passionnément épris de sa voiture admettra que les actes de lacérer ses pneus et de lacérer ses poumons relèvent de catégories éthiques différentes. Seule la forme la plus extrême de fétichisme bourgeois - prêtant une âme à l'objet possédé - pourrait s'élever contre cette distinction. Il y a bien toutefois une exception, un type de destructions de biens qui s'apparente au meurtre et à la mutilation, celles qui touchent aux conditions matérielles de subsistance : empoisonner la nappe phréatique de quelqu'un, mettre le feu à la dernière oliveraie d'une famille ou lancer une bombe incendiaire sur une rizière dans un village paysan indien au prétexte qu'elle émet du méthane ne sont parfois pas loin d'équivaloir à un coup de poignard dans le cœur. À l'exact opposé se trouve le superyacht en miettes. »²³⁰

Dans les événements de Sainte-Soline et plus généralement dans le militantisme d'opposition aux réserves de substitution ainsi que contre le projet de nouvel embranchement de l'autoroute A69, on peut considérer que s'opère un passage vers ce qu'A. Malm appelle le « stade supérieur », même si l'auteur comme les militants concernés ne souhaitent pas reconnaître publiquement une inspiration réciproque.

Menés en même temps que des manifestations pacifiques, certains actes de vandalisme de réserves, de chantiers, ou encore des tentatives d'occupations d'espaces dévolus aux travaux d'aménagement, s'inscrivent la perspective du sabotage telle que la présente A. Malm. Dans un

²²⁸ Malm, *ibid.*

²²⁹ *ibid.*

²³⁰ *ibid.*

tel cadrage, les réserves de substitution sont perçues avant tout comme un instrument de pérennisation du système, et non comme un instrument permettant une transition écologique véritable.

On remarque aussi une forme de théâtralisation de la violence dans les manifestations de contestation contre les réserves de substitution. Les militants font usage de mise en scène suggérant les voies physiques potentielles de la contestation, en encerclant les chantiers, en renversant des barrières de protection, s'inscrivant sur le fil de la tension entre forces de l'ordre et militants. En la comprenant dans un cadre stratégique, on peut aller jusqu'à considérer que cette tension de l'escalade du conflit est utilisée par les manifestants pour faire de la cause un symbole de la lutte contre une conception techno-solutionniste de la transition écologique, et un catalyseur pour mobiliser une base militantes sur d'autres causes.

Cependant, il apparaît également que la position défendue par A. Malm n'aborde la cause écologiste que par le biais de la revendication, de la volonté d'infléchir un système, si nécessaire en s'attaquant à ses incarnations, ses objets représentatifs.

A côté du rapport de force avec les institutions publiques mené dans un cadre militant et dans la pratique manifestante, l'action collective se concrétise également dans la vie quotidienne, la création d'écolieu, de jardins partagés, d'habitats participatifs, de structure maraîchères, d'élevage et de distribution en agriculture biologique locale. Or, le décalage entre ces modes de vie, les valeurs qu'ils impliquent, et les stratégies portées par l'action publique environnementale apparaît parfois irréconciliable, tant les options choisies diffèrent par les principes et choix de société qu'elles sous-entendent. :

« Dans cet exercice de planification sous contrainte écologique forte, le pouvoir sur le sol est en jeu. Il se traduit institutionnellement par la régionalisation de la définition de multiples règles de comptabilité des schémas infrarégionaux au schéma régional intégrateur. Cette recherche de rationalisation de l'action publique territoriale repose sur une gouvernamentalité bureaucratique, constitutive de la fonction circulatoire des pouvoirs politiques et économiques établis, faite d'isomorphismes institutionnels et ponctuée de gouvernance territoriale, de diagnostic, d'une dialectique du projet, etc. Tout ceci est difficilement conciliable avec les registres d'action collective attentive à la banalité de la vie ordinaire, au monde concret des territorialités, c'est-à-dire le réseau de relations qui se tissent avec les êtres et les choses dans la quotidienneté (Raffestin et Bresso, 1982). »²³¹

D. Lapostolle expose comment l'incompréhension réciproque entre défenseurs de la cause écologiste et gouvernants s'explique par la différence des échelles de décision stratégique, d'enjeux socio-économiques entre une démarche d'action publique nationale et des problématiques très localisées. Cette différence s'ajoute au fonctionnement organisationnel complexe, propre aux administrations publiques centrales et décentralisées qui cherchent à conserver un « pouvoir sur le sol » dont les militants écologistes contestent la pertinence et la légitimité dans un contexte de crises environnementales.

²³¹ Lapostolle, *ibid.*

Lorsque les manifestations écologistes visaient, il y encore quelques années, une plus large prise de conscience de la problématique et l'interpellation des gouvernants, on a pu établir précédemment que s'affrontent aujourd'hui des visions antagonistes de transition. C'est un constat partagé par D. Lapostolle, et qui contribue aussi à éclairer la montée en intensité d'un pan du mouvement écologiste. Plus que de reprocher l'inaction climatique aux gouvernants, des événements comme ceux de Sainte-Soline, les militants dénoncent des voies d'action contre-productives pour faire face aux crises actuelles et à venir :

« La question est alors de savoir si les trajectoires de transition définies par le haut peuvent intégrer les expériences ordinaires et l'expertise issue d'une transition qui s'élabore chemin faisant par le bas. Ce qui est finalement en jeu dans l'assise de ce pouvoir sur le sol, c'est la définition d'une nouvelle ontologie, comme le proposent par exemple les tenants de la bio-région urbaine (Magnaghi, 2014) pour redéfinir, en commun, les conditions d'énonciation de la réalité pour agir. »²³²

La redéfinition des conditions d'habitabilité du monde dépasse le cadre des manifestations et actions de protestations violentes ou non-violentes. La polarisation du débat a plutôt tendance à restreindre les possibilités pour mettre en commun les réflexions, ainsi que les actions autour d'une transition écologique cohérente par rapport aux enjeux socio-environnementaux, qui ne cessent de se faire plus pressants. Les initiatives citoyennes de transition écologiques recensées durant la mission ont un commun de chercher à esquisser, à mettre en pratique au quotidien des voies possibles de transition. L'orientation des pratiques de transitions diffère selon leur milieu d'origine mais pour autant, elles ne sont pas systématiquement marquées par un choix à effectuer inévitablement entre croissance verte et décroissance. On peut argumenter en faveur de la complémentarité de certaines approches, en particulier lors qu'elles sont mise en œuvre au plus proche des spécificités locales : par exemple un projet citoyen d'énergie renouvelable pourrait tout à fait coexister avec un écolieu en permaculture défendant des modes d'habitations autonomes. Comme on peut le comprendre en explorant les scénarii de l'ADEME qu'on a déjà évoqués, il ne s'agit pas de faire des technologies des repoussoirs mais plutôt de s'interroger sur leur nécessité, leurs usages, et sur leur propension à repousser l'échéance de divers changements sur le plan sociétal. Les travaux de l'ADEME mettent en avant la manière dont les solutions technologiques peuvent faciliter des évolutions concrètes des modes de vie, tout en limitant les conséquences des crises environnementales en cours.

Dans le même temps, ces scénarii montrent que ces solutions technologiques sont aussi des piliers d'idéologies visant la continuité (ou la presque continuité) des modes de vie actuels. L'enjeu de la propriété de ces technologies est majeur, de même que leur degré de complexité qui en facilite le contrôle et en limite l'accès pour les acteurs citoyens de la transition écologique. On peut prolonger la réflexion d'A. Malm en s'interrogeant sur les cibles qui sont choisies par une fraction du mouvement écologiste, indéterminée dans sa forme et ses composantes, ayant à présent recours ponctuellement au sabotage, dans un contexte où s'affrontent plusieurs idéologies de transition et plusieurs conceptions de la gravité des crises environnementales. Dans le cas du Marais poitevin et des réserves hydro-agricoles, il ne s'agit tout autant de contester un système socio-économique établi que des stratégies d'adaptation

²³² Lapostolle, *ibid.*

apparaissent comme un moyen de prolonger ce système plutôt que de la réformer. A l'instar du conflit autour des réserves de substitution, les désarmements peuvent aussi signifier le refus de souscrire aux voies d'action privilégiées par l'action publique environnementale, et dénoncer la mise hors de portée pour les citoyens des outils technologiques permettant d'assurer une transition écologique vitale pour chacun.

Conclusion

L'historique du Marais poitevin en matière de conflits d'usage à propos de la ressource en eau et de la protection environnementale a été un terrain facilitant pour nourrir une controverse sur les politiques publiques de transition qui y sont menées.

Les événements de Sainte Soline et le conflit à propos des réserves de substitution incarnent à nos yeux l'opposition entre des visions diamétralement opposées de la transition écologique, mais aussi des crises climatique et environnementale. Les visions de l'avenir envisagé ou souhaité par les deux partis sont antinomiques, et cela vient compliquer le dialogue socio-environnemental, ainsi que la possibilité d'aboutir pour tout processus de participation citoyenne.

Les voix citoyennes opposées aux projets de réserves de substitution se sont fait entendre par « irruption », en particulier lors de la manifestation de Sainte-Soline. Elles ont fait l'objet de tentatives de marginalisation et de décrédibilisation de la part du gouvernement, par exemple via le néologisme « écoterrorisme ». On a voulu montrer comment deux pôles s'incarnent dans ces événements, s'affrontant pour un changement de paradigme possible d'un côté et, de l'autre, pour la persistance d'un même schéma sociétal reposant sur d'autres bases énergétiques et technologiques. Ces cadres idéologiques ne fonctionnent pas sur les mêmes principes axiomatiques et leur intercompréhension reste très limitée. L'un, correspondant à un choix et une dynamique hégémonique, sera fortement soutenu par l'action publique, lorsque l'autre, porté par des citoyens engagés en faveur d'un changement sociétal, ne bénéficiera que de soutiens à la marge.

Cependant, ces cadres sont tout de même amenés à opérer des compromis et à coopération, notamment parce que la définition hégémonique de la transition écologique est aussi partie d'un système socio-économique et politique dominant.

Enfin, même si elle a été reniée par ses adeptes et tournée en dérision par les militants, on a voulu prendre au sérieux cette appellation d'« écoterroriste » et s'interroger sur la motivation de la violence ainsi que la qualification que l'on pouvait lui donner. En convoquant l'ouvrage d'A. Malm, on a voulu montrer que dans les événements de Sainte-Soline, s'opère un tournant dans une lutte écologiste jusqu'à présent globalement très attachée au pacifisme. Entre radicalisation de la lutte d'un côté et durcissement de la répression de l'autre, on a constaté, tout en cherchant à montrer comment elle pourrait se relativiser, une impasse, une impossibilité à faire converger des pôles de transition trop éloignés les uns des autres.

Conclusion générale :

Il apparaît que des pistes de recherche pertinentes se dégagent de cet axe problématique interrogeant les liens entre action publique et actions citoyennes dans un contexte de transition écologique. La diversité des démarches étudiées permet de dessiner des tendances générales expliquant pourquoi certaines démarches citoyennes auront plus de propension à bénéficier de soutien de la part des pouvoirs publics que d'autres. Cette large gamme de démarches étudiée contribue aussi à expliquer la marginalisation de certaines initiatives. Plus spécifiquement, la réflexion menée dans ce travail permet de mettre à jour divers paramètres de cette volonté de participation citoyenne dans les gouvernances liées à la prise en charge de la crise climatique et environnementale.

En principe, la volonté d'inclusion de voix citoyennes évite l'accaparement, voire l'évitement, du sujet par certains domaines d'expertise scientifique, technique et politique où il peut rester cantonné.²³³ La démocratie participative dans l'action publique environnementale contribue à rendre accessibles des planifications stratégiques concernant chaque individu et chaque collectif, à rendre possible la réflexion sur les modes de vie, sur l'impact et l'intégration de ces crises dans le quotidien, qui sera nécessairement amené à s'adapter. Le recueil de l'expertise citoyenne permet aussi d'esquisser une préfiguration des modes de vie possibles et à venir.

Toutefois, cette volonté de participation citoyenne s'inscrit dans différents registres de sincérité de la part des représentants de l'action publique ainsi que de l'administration, entre injonction et difficile mise en pratique de l'évolution des gouvernances. On peut questionner la dimension de réelle présence citoyenne dans la construction des gouvernances, ainsi que le degré de transformation sociétale que les maillons de l'action publique sont prêts à admettre. Ainsi, ce travail permet de mettre en lumière la capacité d'agir des citoyens, y compris sans le soutien des pouvoirs publics.

Il a été aussi l'occasion de passer en revue diverses formes de démarches écologiques menées sur des échelles locales par des citoyens, de montrer comment elles sont intégrées dans le quotidien des acteurs concernés par ces initiatives, tout en relevant leurs caractéristiques. On a pu identifier des facteurs limitants pour ces pratiques, ainsi que des facteurs facilitants, tant pour la création que la pérennisation des initiatives. On a pu souligner ainsi l'importance d'un bon fonctionnement du collectif, du lien social, mais aussi de capacité organisationnelle, comme de compromis vis-à-vis de l'action publique, qualités prépondérantes dans la plupart des actions fructueuses étudiées. Il apparaît bien qu'une forme d'expertise citoyenne sur les démarches écologiques suscite l'intérêt des pouvoirs publics, autant que de la méfiance quant à une déstabilisation potentielle du statut quo décisionnel et politique.

Par ailleurs, l'apport de ce travail se situe aussi sur le plan sémantique et conceptuel. Les éléments étudiés donnent l'occasion d'un éclaircissement de la notion, dont nous soutenons

²³³ comme cela a été le cas dans les décennies précédentes, dans un contexte de climatoceptionisme et de disqualification du discours écologiste beaucoup plus courant.

qu'elle reste *en apparence* floue et mouvante, malgré son appropriation sociale quasi généralisée, de « transition écologique ». Or, on a voulu ensuite démontrer que le curseur du conflit entre mouvements écologistes et action gouvernementale semble se déplacer : il ne se situe plus exactement sur le plan de la prise en compte de la problématique écologique par l'action publique, mais plutôt sur celui de la manière dont elle compte prendre en charge ces crises ayant vocation à s'intensifier.

Cette étude donne ainsi l'occasion de donner des exemples concrets des visages différents que peut prendre une transition écologique encore très protéiforme, notamment et en les considérant selon les 4 perspectives de transition proposées dans les travaux de l'ADEME.

L'articulation de ce type de travaux prospectifs (menés également sous d'autres formes par des think tanks comme le Shift Projet) avec l'étude d'initiatives, comme celles recensées pour notre mission, donne des clés pour mettre en œuvre concrètement une transition socio-écologique, signifiant de profonds changements sociétaux. Les initiatives étudiées inventent, à leur niveau et leur échelle, des modèles qui incarnent une forme de possibilité de changement mais elles restent sous la contrainte forte d'un cadre administratif et réglementaire imposé par l'action publique.

On a voulu souligner que l'action publique comporte des voix dissidentes, mais que son mouvement d'ensemble reste hégémonique, et fortement orienté. La transition écologique, telle qu'elle est conçue par les gouvernants et les décisionnaires, peut être qualifiée de « techno-solutionniste », idéologie d'adaptation au changement climatique reposant sur le progrès scientifique et technologique, dans la mesure où elle repose sur des énergies renouvelables devant se substituer aux énergies fossiles ainsi que des technologies de captation carbone. Elle peut aussi être décrite comme « continuiste », puisqu'elle vise la persistance des modes de vie actuels grâce aux progrès technologiques et éventuellement, de légères inflexions sur les modes de vie, sans en remettre néanmoins en question les réflexes consuméristes. Ainsi, la transition écologique représente, comme tout autre secteur, un marché à conquérir et où on peut investir. Les représentants de l'action publique environnementale se trouvent à la croisée des chemins, dans un contexte où les voies de transition écologiques, privilégiant l'option de changement sociétal d'un côté et la confiance dans les technologies de l'autre, sont largement irréconciliables.

On a pu à plusieurs reprises revenir sur les positionnements et pratiques d'une structure comme le PnrMp, qui par son statut de Parc naturel régional, semble avoir un rôle de premier plan à jouer dans une transition écologique sociétale, et pour participer à son échelle à façonner les gouvernances requises par un modèle territorialisé de transition écologique. On a pu observer les limites imposées à ses actions par l'enchevêtrement des maillages de l'action publique décentralisée, et des logiques politiques électoralistes, qui peuvent influencer les choix stratégiques effectués dans le domaine environnemental.

Ainsi, on a voulu revenir sur la question des réserves de substitution, brûlante dans le Marais poitevin, et comprendre les tenants et les aboutissements, ainsi que pourquoi les voix contestataires de ces infrastructures étaient d'emblée disqualifiées, voire en voie de criminalisation. On a pu souligner le processus de stigmatisation et retournement du stigmate à l'œuvre dans l'expression « écoterroriste », qui s'inscrivent dans le cadre d'une bataille sémantique et idéologique. Nous avons pu expliquer comment, dans les manifestations de Sainte-Soline, on peut voir l'affrontement de deux camps opposés quant à la définition à

privilégier de la transition écologique. La montée en intensité des actions, la sortie de la non-violence comme valeur fondamentale et l'entrée dans une forme de clandestinité deviennent progressivement une lame de fond pour un pan du militantisme écologiste. Ces réserves de substitution sont ainsi devenues une incarnation du techno solutionnisme, et soupçonnés de favoriser un continuum sociétal. Or les expérimentations sociétales de transition écologique, impliquant des modifications structurelles transversales, ne bénéficient pas du même effort de soutien de la part de l'action publique, qui reste relativement ambiguë par rapport aux types de transformations que nécessitent les crises climatique et environnementales.

Pour de plus en plus de militants ou sympathisants de la lutte écologiste, la participation citoyenne n'apparaît pas comme un outil fiable, à la mesure des enjeux climatiques, et les manifestations se révèlent sans autre effet qu'un arc-boutement sur des positions irréconciliables. Pour l'ensemble des structures de l'action publique, la prise en compte sincère des voix et de l'expertise citoyennes ainsi que la prise en charge cohérente des crises climatique et environnementale apparaissent comme difficiles à mettre en œuvre. Ces deux aspects sont pourtant indissociables pour mener des changements sociétaux égalitaires, en protégeant à la fois l'environnement et la démocratie.

Références bibliographiques :

Aldrin, Philippe, et Nicolas Hubé. « L'État participatif. Le participationnisme saisi par la pensée d'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 015, no. 2, 2016, pp. 9-29.

Arnstein Sherry R. (1969), "A Ladder of Citizen Participation ", *Journal of American Institute of Planners*, n°35/4, pp.216-224.

Bacqué Marie-Hélène, SINTOMER Yves, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. La Découverte, « Recherches », 2011, ISBN : 9782707157201. DOI : 10.3917/dec.bacqu.2011.01. URL : <https://www.cairn.info/la-democratie-participative--9782707157201.htm>

Barone, Sylvain, Pierre-Louis Mayaux, et Joana Guerrin. « Introduction. Que fait le *New Public Management* aux politiques environnementales ? », *Pôle Sud*, vol. 48, no. 1, 2018, pp. 5-25.

Bertrand François, Richard Elsa, « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, 2014/3 (Vol. 22), p. 195-203. DOI : 10.1051/nss/2014036. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2014-3-page-195.htm>

Blanc Julien, "Construire l'alternative agro-alimentaire : Ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Île-de-France", *Noroi* [Online], 224 | 2012. URL: <http://journals.openedition.org/noroi/4256>; DOI: <https://doi.org/10.4000/noroi.4256>

Blondiaux Loïc, Traïni Christophe, *La démocratie des émotions. Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*. Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », 2018, ISBN : 9782724622355. DOI : 10.3917/scpo.blond.2018.01. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/la-democratie-des-emotions--9782724622355.htm>

Blatrix, Cécile, Frédéric Edel, et Philippe Ledenvic. « Quelle action publique face à l'urgence écologique ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, no. 3, 2021, pp. 521-535.

Bourg Dominique & Kerry Whiteside, « Pour une démocratie écologique », septembre 2009, *La vie des idées*.

Hervé, BERTRAND François, TABEAUD Martine, « Redéfinir le problème climatique par l'écoute du local : éléments de propédeutique », *Natures Sciences Sociétés*, 2015/Supp. 3 (Supplément), p. 65-75. DOI : 10.1051/nss/2015019. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2015-Supp.3-page-65.htm>

Burret, Antoine. « La politisation des tiers-lieux », *Multitudes*, vol. 83, no. 2, 2021, pp. 208-214. DOI : 10.3917/mult.083.0208. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-multitudes-2021-2-page-208.htm>

Carrausse, Romain. « Face à la pénurie d'eau dans le Marais poitevin : dispositifs de gestion et trajectoire conflictuelle de réserves de substitution pour l'irrigation agricole », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 30, no. 3-4, 2022, pp. 254-264. DOI : 10.1051/nss/2023005. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2022-3-page-254.htm>

Chenoweth Erica & Maria J. Stephan, *Pouvoir de la non-violence*, Calmann-Lévy, 2021.
Gefen Alexandre, Sandra Laugier. *Le Pouvoir des liens faibles*. Le pouvoir des liens faibles, CNRS Editions, 2020, 2271126223. hal-02472731

Goirand Camille, « Participation institutionnalisée et action collective contestataire », *Revue internationale de politique comparée*, 2013/4 (Vol. 20), p. 7-28. DOI : 10.3917/ripc.204.0007. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-internationale-de-politique-comparee-2013-4-page-7.htm>

Granvoetter, Mark, *Le pouvoir des liens faibles* cité par Gefen Alexandre, Sandra Laugier. Le Pouvoir des liens faibles. Le pouvoir des liens faibles, CNRS Editions, 2020, 2271126223. hal-02472731
Hochedez Camille, « Le bonheur est dans le panier », *Géocarrefour*, Vol. 83/3 | 2008, 225-233.
Mazeaud, Alice. « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, no. 3, 2021, pp. 621-637.

Jensen Derrick, Lierre Keith, Aric McBay, *Deep Green Resistance: Strategy to Save the Planet*. Seven Stories Press, 2011.

Kemdji, Matthieu. « Chapitre 6. Le *coworking* et les tiers-lieux », Delphine Minchella éd., *Espaces de travail. Nouveaux usages et nouveaux enjeux*. Dunod, 2021, pp. 87-109. DOI : 10.3917/dunod.minch.2021.01.0087. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/espaces-de-travail--9782100820733-page-87.htm>

Labit, Anne. « Associations et collectivités territoriales au cœur de la démocratie locale. Le cas de l'Indre », *Management & Avenir*, vol. 40, no. 10, 2010, pp. 325-339. DOI : 10.3917/mav.040.0325. URL : <https://www-cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-10-page-325.htm>

Landon, Aurélie. « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, vol. 33, no. 2, 2022, pp. 181-207. DOI : 10.3917/parti.033.0181. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-participations-2022-2-page-181.htm>

Lapostolle Dany et Alex Roy, « L'essaimage : une pratique d'enquête au service d'une transition écologique par le bas », *Développement durable et territoires* [Online], Vol. 13, n°1 | Juillet 2022, Online since 22 July 2022, connection on 10 October 2023. URL: <http://journals.openedition.org/developpementdurable/20598>; DOI: <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20598>

Le Quellec Yves, « Quelques caractéristiques et enjeux essentiels du Marais Poitevin », *Le Marais Poitevin, un espace à réinventer ?*, 2009.

Maisetti, Nicolas, et Ludovic Halbert. « L'action publique environnementale et le *New Public Management* en régime de croisière », *Pôle Sud*, vol. 48, no. 1, 2018, pp. 57-72.

Malm Andreas, *Comment saboter un pipeline*. La fabrique 2020.

Mazeaud Alice, Magali Nonjon, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaine-sur-Seine, Éditions du Croquant, series: « Sociopo », 2018.

Mazeaud, Alice. « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, no. 3, 2021, pp. 621-637. DOI : 10.3917/rfap.179.0107. URL : <https://www-cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2021-3-page-621.htm>

Oudot, J. & de l'Estoile, É. (2020). La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère. *Regards croisés sur l'économie*, 26, 14-19. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0014>

Padilla, Brian, Katia Herard, et Vincent Hulin. « Manifeste pour une séquence CERCA (Connaître, Éviter, Réduire puis Compenser et Accompagner) territorialisée : initiatives pour l'action », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 31, no. 1, 2020, pp. 18-23.

Parrod Camille, George Emmanuelle, Chaix Christophe et al., « Vulnérabilité et adaptation aux effets du changement climatique dans le Haut-Chablais : enseignements d’une démarche d’accompagnement », *Sciences Eaux & Territoires*, 2020/5 (Numéro hors-série), p. 1g-7. DOI : 10.3917/set.hs1.0001g. URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2020-5-page-1g.htm>

Pelluchon, Corine. « II. La démocratie écologique au-delà des normes et des procédures », Jean-Michel Fourniau éd., *La démocratie écologique. Une pensée indisciplinée*. Hermann, 2022, pp. 35-47.

Pérez Correa, Sergio, Julien Demenois, et Matthieu Wemaëre. « Le régime des crédits carbone générés par les projets de boisement ou de reboisement dans le cadre du mécanisme pour un développement propre : un défi pour les juristes et les développeurs de projet », *Revue juridique de l’environnement*, vol. 36, no. 3, 2011, pp. 345-364.

Sześciło, Dawid. « L’agencification revisitée : tendances dans la consolidation de l’administration centrale en Europe », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 88, no. 4, 2022, pp. 773-790. DOI : 10.3917/risa.884.0773. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-internationale-des-sciences-administratives-2022-4-page-773.htm>

Theys Jacques, “Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ?”, *Développement durable et territoires* [Online], Vol. 11, n°2 | Juillet 2020 <http://journals.openedition.org/developpementdurable/17468>; DOI: <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17468>

Thiers Éric, « La démocratie participative : passé d’une illusion ou avenir radieux ? », *Commentaire*, 2012/1 (Numéro 137), p. 260-262. DOI : 10.3917/comm.137.0260. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-commentaire-2012-1-page-260.htm>

Autres références :

Photo de couverture : Des gendarmes tirent des grenades lacrymogènes sur des manifestants lors d’un rassemblement contre la construction d’une réserve d’eau pour l’irrigation agricole, à Sainte-Soline (Deux-Sèvres), le 25 mars 2023. THIBAUD MORITZ/AFP

Rapport thématique « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l’action publique? », Commissariat Général au développement durable, 2017. Accessible en ligne. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Thema%20-%20Initiatives%20citoyennes%20et%20transition%20%C3%A9cologique.pdf>

Page internet présentant Néo Terra - site de la région Nouvelle Aquitaine : https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/neo-terra-la-feuille-de-route-de-la-transition-environnementale-et-climatique#titre_h2_742

ADEME Pays de la Loire – page internet : <https://paysdelaloire.ademe.fr/expertises/reussir-les-transitions-accompagner-les-changements-de-comportement-faire-evoluer-les-modes-de-vie>

Entretien avec P. Jacquet, « Natura 2000 et le Marais poitevin », *Agriculture environnement*, 2005. <https://www.agriculture-environnement.fr/2005/08/18/natura-2000-et-le-marais-poitevin>

SAGE. Coordination pour la défense du Marais poitevin. 2010. <https://marais-poitevin.org/sage-marais-poitevin/>

Site de l’EPMP. <https://www.epmp-marais-poitevin.fr/etablissement-public-marais-poitevin/>

Note sur les réserves de substitution. Les controverses de Mines Paris : Le cas des retenues de substitution en France. Les mégabassines, l’apparition d’une guerre de l’eau en France ?.Ecole des Mines de Paris, 2023. <https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo22/PC7Megabassines.pdf>

Grimonprez Benoît, « Méga-bassines : les projets sont-ils juridiquement légitimes ? », Le club des juristes, mars 2023. <https://www.leclubdesjuristes.com/societe/mega-bassines-les-projets-sont-ils-juridiquement-legitimes-697/>

Billet d'information. Site de Nature Environnement 17. <https://www.ne17.fr/les-associations-unies-dans-l'action-juridique-contre-les-93-reserves-de-substitution-mega-bassines-du-poitou-charentes/>

Selva Jean-Michel et Cathy Lafon, « Environnement : manifestations contre les “méga-bassines”, cinq ans de mobilisation en images », *Sud-Ouest*, juin 2023. <https://www.sudouest.fr/environnement/environnement-manifestations-anti-bassines-cinq-ans-de-mobilisation-en-images-14465004.php>

Article en ligne. France info, septembre 2023. https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/mega-bassine/mega-bassines-de-sainte-soline-cinq-questions-sur-le-proces-des-organismes-des-rassemblements-interdits_6050255.html

Testimony of James F. Jarboe, Domestic Terrorism Section Chief, Counterterrorism Division, FBI, Before the House Resources Committee, Subcommittee on Forests and Forest Health, February 12, 2002.

Zarachowicz Weronika, « Philippe Descola, sur les Soulèvements de la Terre : “On ne peut pas dissoudre l'écologie” » *Télérama*, 22 juin 2023. <https://www.telerama.fr/debats-reportages/philippe-descola-sur-les-soulevements-de-la-terre-on-ne-peut-pas-dissoudre-l-ecologie-7016109.php>

Boutique internet du site Enlycée. <https://enlyseeboutique.fr/collections/t-shirt>

Barroux Rémy, « A69 Toulouse-Castres : la ZAD des opposants au projet d'autoroute évacuée par les forces de l'ordre », *Le Monde*, 22 octobre 2023. https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/10/22/a69-toulouse-castres-une-intervention-en-cours-pour-evacuer-la-zad-des-opposants-au-projet-d-autoroute_6195977_3244.html

Bougrain-Dubourg Allain, « Grâce à l'État, les « mégabassines » gagnent la palme de la tartufferie », *Charlie Hebdo*, 10 novembre 2023. <https://charliehebdo.fr/2023/11/ecologie/biodiversite/grace-etat-megabassines-palme-tartufferie/>

« La « destruction » de quatre animaux autorisée dans les Deux-Sèvres », *La Nouvelle République*, 27/08/2023. <https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/la-destruction-de-quatre-animaux-autorisee-dans-les-deux-sevres>

Reporterre. <https://reporterre.net/Sabotage-de-l-usine-Lafarge-deux-premieres-mises-en-examen>

Larmagnac-Matheron Octave, « Comment “Les Soulèvements de la Terre” réinventent la lutte écologique », *Philomag*, 21 juin 2023. <https://www.philomag.com/articles/comment-les-soulevements-de-la-terre-reinventent-la-lutte-ecologique>

Annexes :

Grille d'entretien :

Dans le cadre d'une mission commanditée par le Parc naturel régional du Marais poitevin, cette enquête vise à identifier les modes de vie et actions résilientes contribuant à anticiper les bouleversements liés au changement climatique, sur le territoire du Marais poitevin.

Cet inventaire des actions contribuant à favoriser la transition écologique au quotidien permettra ensuite d'éditer une cartographie en ligne, et de faciliter la mise en relation des différents porteurs d'initiatives.

Le point commun de ces démarches et initiatives est de contribuer à imaginer et échauffer des modes de vie résilients, qui puissent à la fois atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique

1. Présentation et recueil d'opinion de la personne questionnée

- Est-ce que vous pourriez retracer brièvement votre parcours, et comment vous en êtes arrivé à vous investir dans cette démarche ?
- Est-ce que vous habitez depuis longtemps dans la région du MP ? Est-ce une région que vous connaissez bien ?
- Est-ce que vous vous sentez concerné par les enjeux liés aux crises climatiques et environnementale ?
- Quel sens donnez-vous aux expressions de transition climatique ou transition écologique ? Comment ce sens a-t-il pu évoluer pour vous ?
- Pensez-vous que les enjeux liés aux crises climatiques et environnementales sont cruciaux pour l'avenir du Marais Poitevin et de ses habitants ?

2. Initiative en elle-même :

2.1 son développement (de son début en passant par son fonctionnement actuel jusqu'à son avenir)

- Quand a commencé cette démarche ?
- Pouvez-vous décrire brièvement comment est née l'initiative ?
- Était-ce une initiative collective ou individuelle ?
- Combien de personnes ont participé à la mise en place de l'initiative au départ ?
- Des structures partenaires ont-elles participé à la mise en place de l'initiative au départ ?
- Pouvez-vous décrire dans les grandes lignes les étapes de sa mise en place ?
- Quelles ont été les démarches qui ont été effectuées pour mettre en place l'initiative ?
- Combien de personnes participent actuellement à cette initiative ?

- Comment voyez-vous le futur de cette initiative dans 1 an ?
- Dans 5 ans ?
- Dans 10 ans ?

2.2 son rapport avec la transition climatique + écologie + société (en général)

- Sur une échelle de 1 à 10, où situez-vous cette initiative par rapport à un changement de mode de vie au quotidien ?
- Comment votre initiative permet-elle de répondre aux défis inhérents au changement climatique ?
- Votre perception des crises climatique et environnementale a-t-elle évolué avant et après la mise en place de cette initiative ?
- Si ces crises généraient de l'angoisse pour vous, considérez-vous que votre implication dans cette initiative a eu un effet là-dessus ?
- Quelle est l'échelle d'impact de l'initiative : individuelle, quartier, commune, périmètre plus large ?

2.3 son lien avec le territoire et le PnrMp

- Quel est le rapport, la perception ou les retours si vous en avez des personnes habitant à proximité du lieu de votre initiative ?
- Quelle est leur implication ?

2.4. son lien avec l'action publique

- Subventions ? Coopération ? Conflit ?

3. Mise en réseau

- Connaissez-vous des initiatives en faveur de la transition écologique mise en place par d'autres personnes ou associations/structures que la vôtre, sur le périmètre du Mp ?
- Avez-vous des liens avec tout ou partie de ces initiatives ?
- Pouvez-vous préciser la nature de ces liens ?
- Seriez-vous intéressé par une participation à des rassemblements avec d'autres porteurs d'initiatives sur le périmètre du Marais poitevin ?
- Seriez-vous d'accord pour que votre initiative figure sur une cartographie d'initiatives en accès public, sur le site du Parc ?

Grille du questionnaire :

Questionnaire pour le recueil d'initiatives citoyennes en faveur des transitions écologique et climatique sur le territoire du Marais poitevin

Présentation du recueil des initiatives et de l'objectif du questionnaire :

Dans le cadre d'une enquête effectuée par le Parc naturel régional du Marais poitevin, ce questionnaire vise à recenser les actions et pratiques en faveur de la transition écologique, menées collectivement par les habitants du territoire.

Ce recueil d'initiatives citoyennes de transitions permettra d'identifier les modes de vie et actions résilientes contribuant à s'adapter aux aléas climatiques ainsi qu'à anticiper les évolutions liées au changement climatique, puis de les diffuser sur le territoire du Marais poitevin.

Il donnera lieu également à la mise en ligne d'une cartographie dynamique, pour faciliter la mise en relation des différents porteurs de projets. Si vous en êtes d'accord, les données recueillies dans certaines questions permettront d'alimenter cette cartographie.

Informations pour compléter le questionnaire :

Si vous ne pouvez pas répondre à certaines questions, mettez une * dans la barre de texte.

Présentation et recueil d'opinion de la personne répondant au questionnaire

1. Vous participez à ce questionnaire : (un seul choix possible)

- ☐ à titre personnel
- ☐ en tant que représentant d'un collectif ou d'une association
- ☐ à titre professionnel ou dans le cadre de vos fonctions électorales
- ☐ autre, précisez :

2. Quelle est votre commune d'habitation ? [menu déroulant avec les communes du syndicat mixte + case Autre (précisez le nom de la commune et code postal)]

3. Merci de vous présenter :

- nom :
- genre :
- profession :
- âge :
- engagement pour certaines causes :

4. Qu'est-ce qui a été fondateur et/ou déclencheur de votre engagement, de vos actions en faveur de la transition écologique ?
5. Quels sont pour vous les enjeux liés au changement climatique pour l'avenir du Marais poitevin et de ses habitants ? [grande zone de texte et mettre max trois enjeux + autres]
6. Parmi toutes ces émotions, que vous évoque le contexte actuel de changement climatique ? (choix multiple hiérarchisé)
 - * résignation
 - * tristesse
 - * agacement, colère
 - * appréhension, peur, angoisse
 - * intérêt, anticipation, vigilance
 - * stupéfaction, étonnement
 - * répugnance, dégoût
 - * autres, précisez : [d'un mot à une phrase courte maximum]
7. Que vous évoque l'expression « transition écologique » (donnez par exemple une brève définition par vos propres mots ou votre avis sur cette terminologie) ?

Votre initiative

1. Merci de décrire en quelques lignes l'initiative pour laquelle vous répondez à ce questionnaire :
2. Quel est le statut de la structure porteuse de l'initiative ?

2. Quel est le lieu de cette initiative ?

Lieu de l'initiative : [menu déroulant avec les communes du syndicat + case Autre (précisez le nom de la commune et code postal)]

Périmètre d'action principal de votre initiative (si différent) : [carte EPCI à intégrer]

- quartier [bouton radio]
- commune [bouton radio]
- intercommunalités [bouton radio]
- départemental [bouton radio]
- régional [bouton radio]
- national [bouton radio]
- international [bouton radio]
- autres (précisez) : [case à cocher avec zone de texte court]

Votre lien avec cette initiative

1. Précisez votre rôle dans cette initiative (président, trésorier, cofondateur...) :
2. Depuis combien de temps êtes-vous impliqué dans cette initiative ?

Le développement de l'initiative (de son début en passant par son fonctionnement actuel jusqu'à son avenir) :

1. Quand a commencé cette démarche ?
2. Décrivez brièvement comment est née l'initiative :
3. Combien de personnes ont participé à la mise en place de l'initiative au départ ?
4. Quel était le lien de ces personnes avant la mise en place de l'initiative ? (famille, amis, connaissances, aucun lien avant la mise en place de l'initiative...)
5. Des structures partenaires ont-elles participé à la mise en place de l'initiative au départ ?
6. Précisez les étapes de sa mise en place (démarches administratives, demandes de financements, rendez-vous ou rencontres clés)
7. Combien de personnes participent actuellement à cette initiative ?
8. Comment voyez-vous le futur de cette initiative dans 1 an ?
9. Dans 5 ans ? [si vous ne pouvez pas répondre à cette question mettez une *]
10. Dans 10 ans ? [si vous ne pouvez pas répondre à cette question mettez une *]
11. Quels retours avez-vous sur votre initiative ? [titre de question sans texte à remplir]
 - de la part des locaux (voisins du lieu) : [texte long]
 - de la part des bénéficiaires, du public accueilli sur place : [texte long]

Son rapport avec la transition écologique

1. Sur une échelle de 1 à 10, où situez-vous cette initiative par rapport à son action en faveur d'un changement de mode de vie au quotidien (1= pas de changement du tout/10 = changement radical) ?
2. Précisez les raisons de votre choix sur l'échelle :

3. En quoi votre action/vos actions proposent des réponses aux défis du changement climatique ?
4. Depuis la mise en œuvre de votre action, votre perception des **crises climatique et environnementale** a-t-elle changé ? Comment ? (Décrivez en quelques lignes le changement de perception depuis la mise en œuvre de votre action)
5. Depuis la mise en œuvre de votre action, votre perception de la **transition écologique** a-t-elle changé ? Comment ? (Décrivez en quelques lignes le changement de perception depuis la mise en œuvre de votre action)
6. Cette démarche s'est mise en place (cochez maximum deux réponses) :
 - ☐ 1.avec le soutien (qu'il soit technique ou financier) des pouvoirs publics (commune, département, région ou autres...)
 - ☐ 2.sans lien avec les pouvoirs publics
 - ☐ 3.contre l'avis des pouvoirs publics
 - ☐ 4.avec le soutien d'autres types de structures (associations, fondations, société privée...) [Si case cochée : Précisez]

Autres initiatives

1. Avec combien d'autres initiatives en faveur de la transition écologique mises en place par d'autres personnes ou associations/structures que la vôtre êtes-vous en lien, **sur le territoire du Marais poitevin** ? [Rajouter un lien voir la carte du territoire du Marais poitevin]

-0

-de 1 à 5

-de 5 à 10

-plus de 10

Précisez lesquelles, si vous le souhaitez :

2. Des rassemblements de porteurs d'initiatives sur le périmètre du Marais poitevin pourraient se mettre en place à l'avenir :

-Je suis intéressé par ces rassemblements

-Je ne suis pas intéressé par ces rassemblements

-Peut-être intéressé par ces rassemblements

-Je peux diffuser l'information

[Le PnrMp a mis en œuvre un recensement des initiatives citoyennes de transition écologique sur son territoire qui doit permettre l'édition d'une cartographie interactive.

Elle a pour objectif premier de contribuer à mettre en réseau les porteurs d'initiatives, de promouvoir leurs démarches auprès des habitants du territoire désireux d'adopter des pratiques écologiques dans

leur vie de tous les jours. Un autre objectif constitue la diffusion et la valorisation de ces initiatives par les communes, collectivités territoriales et représentants de l'action publique au sein du parc naturel.]

Consentement pour la diffusion d'informations :

*J'accepte que l'action que je porte apparaisse sur une cartographie d'initiatives de transitions en accès public, sur le site du Parc naturel régional du Marais poitevin (si j'accepte, je serais recontacté par la Parc pour valider les éléments qui apparaîtront sur la cartographie.

*Je ne suis pas favorable, pour le moment, à ce que l'action que je porte apparaisse sur une cartographie d'initiatives de transitions.

Tableau récapitulatif des entretiens menés (anonymisés) :

Numéro entretien	Type acteur interrogé	Date de l'entretien	Thème entretien	Numéro de page de citation
Entretien 1	Agent.e du PnrMp 1	10/08/2023	Participation citoyenne au sein de l'action publique environnementale, et fonctionnement de la structure	p.14, 16, 72, 78
Entretien 2	Agent.e du PnrMp 2	10/08/2023	Participation citoyenne, expertise d'usage des citoyens au sein de l'action publique environnementale et fonctionnement de la structure	p.14, 16, 17, 20, 21, 69, 70
Entretien 3	Porteur.euse d'initiative A	04/2023	Jardins partagés	p. 37 p.57
Entretien 4	Porteur.euse d'initiative B		Ecolieu en Charente-Maritime – émergence et fonctionnement d'un écolieu « holistique »	p.31
Entretien 5	Porteur.euse d'initiative C		Evénementiel écoresponsable n°1	p.34 p.37
Entretien 6	Porteur.euse d'initiative D		Habitat léger et action publique, tourisme durable, éducation à l'environnement	p.52
Entretien 7	Porteur.euse initiative E		Evénementiel écoresponsable n°2	p.34
Entretien 8	Porteur.euse initiative F		Habitat participatif	p.38

Entretien 9	Porteur.euse d'initiative G		Ferme pédagogique, protection de la biodiversité locale, accueil du public, éducation à l'environnement	p.52
Entretien 10	Porteur.euse d'initiative H		Potager communal, construction de l'autonomie alimentaire micro-locale	p.63
Entretien 11	Porteur initiative J		Jardins partagées, partenariat administration publique et citoyens	
Entretien 12	Agent.e du PnrMp 3		Histoire et fonctionnement du Pnr, dynamiques socio-politiques, territoriales et culturelles dans le Marais poitevin	p.76 p.79

Tableau récapitulatif des répondants au questionnaire :

Numéro questionnaire	Type d'acteur répondant	Date de la réponse au questionnaire	Numéro de page de citation(s)
Questionnaire 1	Co-président.e association de plantation d'arbres, de ré-embocagement		
Questionnaire 2	Porteur.se initiative zéro déchet		
Questionnaire 3	Porteur.se initiative zéro déchet		
Questionnaire 4	Directeur.trice de CSC		
Questionnaire 5	Référent.te de CSC		
Questionnaire 6	Membre d'une association pour la conservation de la biodiversité et des races locales	05/06/2023	p.31
Questionnaire 7	Porteur.se initiative habitats écologiques		

Questionnaire 8	Porteur.se initiative économie circulaire	29/06/2023	
Questionnaire 9	Directeur asso semences paysannes	27/06/2023	p.44
Questionnaire 10	Porteur.se d'initiative abeilles et biodiversité		
Questionnaire 11			
Questionnaire 12	Agriculteur.trice paysan.ne	19/06/2023	p.51
Questionnaire 13	Association pour le maintien de la biodiversité polinisatrice	19/06/2023	p.52
Questionnaire 14	Agriculteur.trice	15/06/2023	p.52
Questionnaire 15	Gérant.e d'Amap	14/06/2023	
Questionnaire 16	Porteur.euse d'écolieu agricole	11/06/2023	p. 89
Questionnaire 17	Agriculteur.trice	02/06/2023	p.44
Questionnaire 18	Gérant.e de parc ornithologique	01/06/2023	p. 51
Questionnaire 19	Porteur.euse initiative zéro déchet	23/05/2023	p.45
Questionnaire 20	Porteur.euse initiative mobilité cycliste	23/05/2023	p. 41

Documents iconographiques :



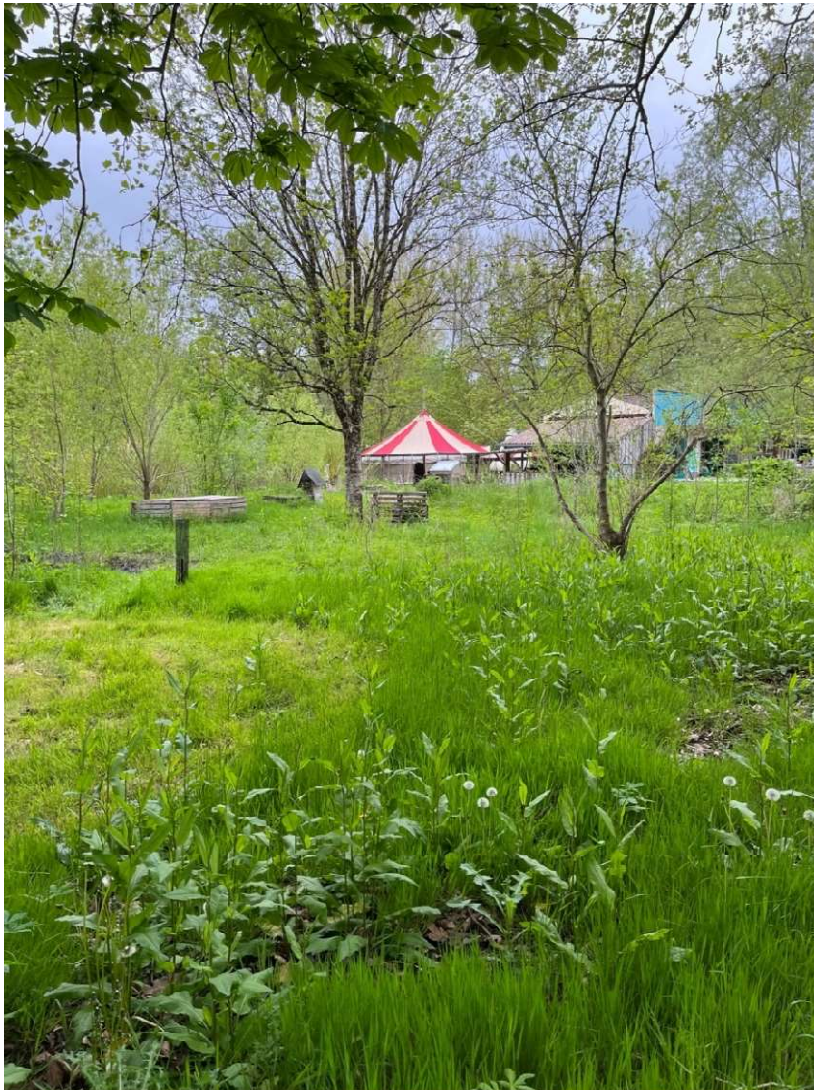
1. Plan de l'écolieu de La Motte Aubert et ses environs, Source : <https://www.alamotte.fr/activites/notre-environnement-a-la-motte-aubert>



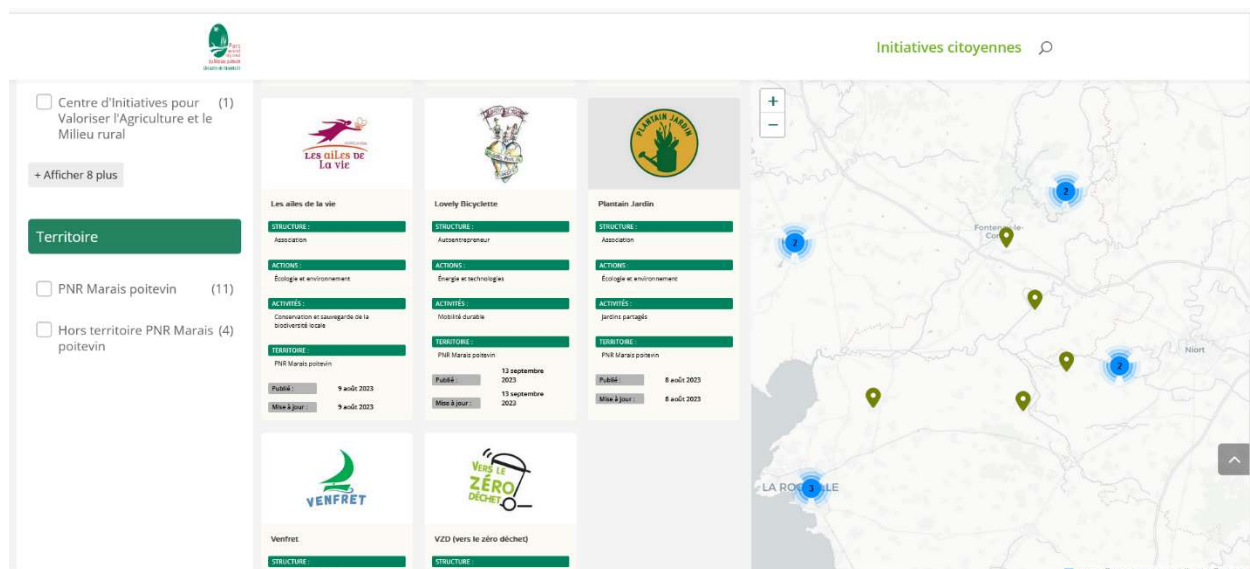
2. Jardin-verger
partagé d'un
quartier niortais :



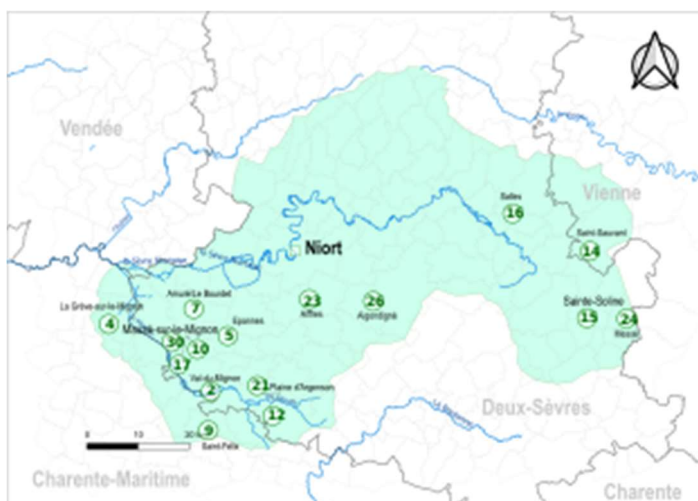
3. Capture d'écran d'une vidéo Brut :
<https://www.brut.media/fr/nature/ils-vont-a-l-ecole-en-caleche--5270b2d5-0209-4c08-a2e1-7c96276b7211>



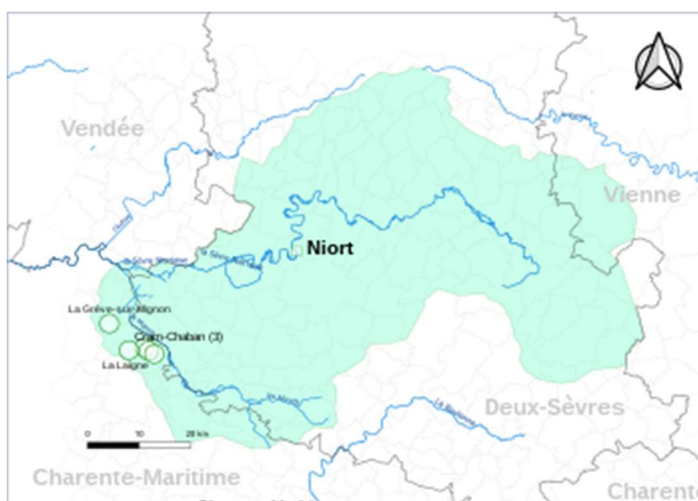
4. Ecolieu centré sur l'habitat léger, l'accueil touristique et l'éducation à l'environnement, avec tonte raisonnée bien visible au premier plan.



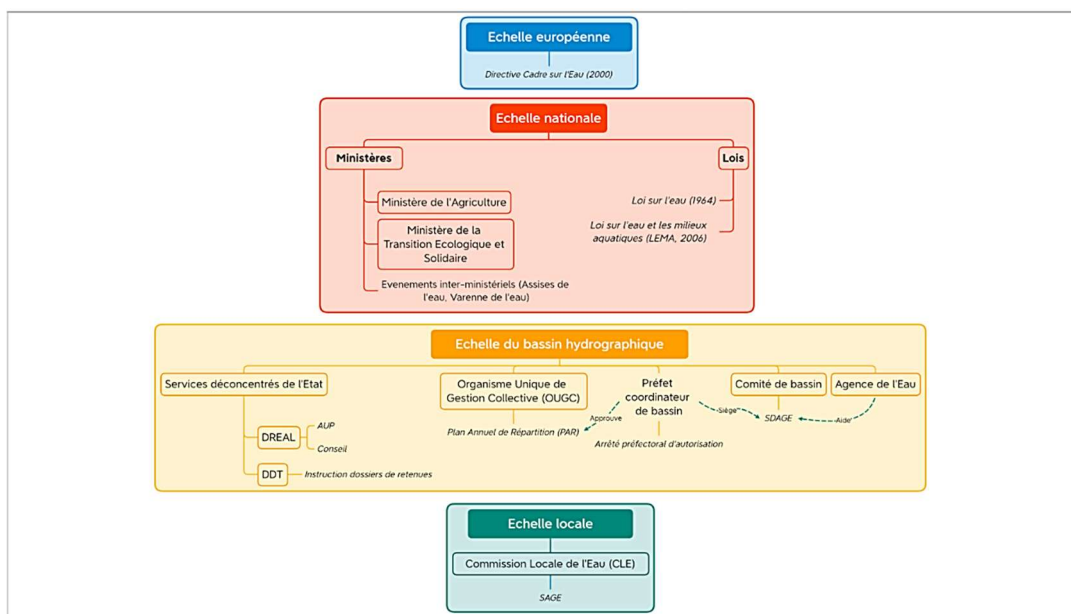
5. Cartographie dynamique des initiatives citoyennes de transition écologique, en cours de construction.



6. Carte du CTGQ Sèvre niortaise Mignon, avec représentation des réserves portées par la Coop79.



7. Carte du CTGQ Sèvre niortaise Mignon, avec représentation des réserves portées par l'ASAI des Roches.



8. Cartographie des acteurs de la gestion de l'eau. Ecole des Mines de Paris, 2023.



9. Cartographie des acteurs de la controverse autour des réserves de substitution – Ecole des Mines de Paris, 2023.